

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Tuesday, November 20, 2012
Thursday, November 22, 2012

Le mardi 20 novembre 2012
Le jeudi 22 novembre 2012

Issue No. 32

Fascicule n° 32

Fourth and fifth meetings on:

The subject-matter of those elements contained in Divisions 4, 18 and 21 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures

Quatrième et cinquième réunions concernant :

La teneur des éléments des Sections 4, 18 et 21 de la Partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON ENERGY, THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	* LeBreton, P.C.
Brown	(or Carignan)
* Cowan	Massicotte
(or Tardif)	Patterson
Frum	Ringuette
Johnson	Sibbeston
Lang	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Ogilvie (*November 21, 2012*).

The Honourable Senator Ogilvie replaced the Honourable Senator Seidman (*November 20, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell
et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	* LeBreton, C.P.
Brown	(ou Carignan)
* Cowan	Massicotte
(ou Tardif)	Patterson
Frum	Ringuette
Johnson	Sibbeston
Lang	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Frum a remplacé l'honorable sénateur Ogilvie (*le 21 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Ogilvie a remplacé l'honorable sénateur Seidman (*le 20 novembre 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 20, 2012
(53)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:13 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Brown, Johnson, Lang, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ogilvie, Patterson, Ringuette, Sibbeston and Wallace (12).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Divisions 4, 18 and 21 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 30.*)

WITNESSES:*Mountain Equipment Co-op:*

David Labistour, Chief Executive Officer (by video conference).

World Wildlife Fund — Canada:

Tony Maas, Director, Freshwater Program (by video conference).

West Coast Environmental Law Association:

Rachel Forbes, Staff Counsel.

The chair made an opening statement.

Mr. Maas, Ms. Forbes and Mr. Labistour each made a statement and answered questions.

At 6:53 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 20 novembre 2012
(53)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 13, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Brown, Johnson, Lang, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ogilvie, Patterson, Ringuette, Sibbeston et Wallace (12).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des Sections 4, 18 et 21 de la Partie 4 du projet de loi C-45, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o 30 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Mountain Equipment Co-op :*

David Labistour, président-directeur général (par vidéoconférence).

Fonds mondial pour la nature — Canada :

Tony Maas, directeur, Programme Eau douce (par vidéoconférence).

West Coast Environmental Law Association :

Rachel Forbes, avocate-conseil à l'interne.

Le président ouvre la séance.

M. Maas, Mme Forbes et M. Labistour font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 18 h 53, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, November 22, 2012
(54)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:02 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brown, Frum, Johnson, Lang, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Sibbeston and Wallace (11).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Divisions 4, 18 and 21 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 30.*)

WITNESSES:

Lake Ontario Waterkeeper:

Mark Mattson, President (by video conference).

Assembly of First Nations:

Audrey Mayes, Senior Policy Analyst;

Dan Pujdak, Policy Analyst.

The chair made an opening statement.

Mr. Mattson and Ms. Mayes each made a statement and, together with Mr. Pujdak, answered questions.

At 9:24 a.m., the committee suspended.

At 9:29 a.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

After debate, it was moved:

That the steering committee be authorized to make minor revisions and to approve the final text and that the chair be authorized to seek authority from the Senate for the following order of reference:

That the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be authorized to examine and report on the current state of the safety elements of the bulk transport of hydrocarbon products in Canada. In particular, the committee shall be authorized to:

OTTAWA, le jeudi 22 novembre 2012
(54)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brown, Frum, Johnson, Lang, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Sibbeston et Wallace (11).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des Sections 4, 18 et 21 de la Partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 30 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Lake Ontario Waterkeeper :

Mark Mattson, président (par vidéoconférence).

Assemblée des Premières Nations :

Audrey Mayes, analyste principale des politiques;

Dan Pujdak, analyste des politiques.

Le président ouvre la séance.

M. Mattson et Mme Mayes font chacun une déclaration puis, avec M. Pujdak, répondent aux questions.

À 9 h 24, la séance est suspendue.

À 9 h 29, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Après débat, il est proposé :

Que le comité de direction soit autorisé à effectuer des modifications mineures au texte et à en approuver la version finale, et que le président soit autorisé à demander au Sénat d'approuver l'ordre de renvoi suivant :

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, l'état actuel de la sécurité du transport en vrac des hydrocarbures au Canada, c'est-à-dire :

Examine the life cycle of hydrocarbon transmission pipelines across Canada, including but not limited to pipeline design, construction, operation, spill response and abandonment;

Examine the federal and provincial/territorial roles in hydrocarbon transmission pipeline oversight, including but not limited to legislation and regulations, standards, integrity management systems, monitoring, compliance and verification activities and incident response plans;

Examine the federal and provincial/territorial roles in ensuring the safety of the movement of hydrocarbon products via marine tanker vessels, including but not limited to legislation and regulations, standards, inspection and enforcement measures, risk management systems and spill response plans;

Examine the federal and provincial/territorial roles in ensuring the safety of rail transportation of hydrocarbon products, including but not limited to legislation and regulations, standards, inspection and enforcement measures, risk managements systems and spill response plans, and

Recommend specific measures by which the federal government could enhance the safety elements of the bulk transport of hydrocarbon products.

That the committee submit its final report no later than June 30, 2013 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:04 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

Examiner le cycle de vie des pipelines servant au transport des hydrocarbures dans tout le Canada, notamment leur conception, leur construction, leur exploitation, les interventions en cas de déversement et leur abandon;

Examiner les responsabilités fédérales, provinciales et territoriales concernant la surveillance des pipelines d'hydrocarbure, notamment les lois et règlements à ce sujet, les normes, les systèmes de gestion de l'intégrité, les activités de surveillance, d'application de la loi et de vérification, et les plans d'intervention d'urgence;

Examiner comment le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires se partagent la responsabilité de veiller à la sécurité du transport des produits d'hydrocarbures par navires pétroliers, notamment les lois et règlements à ce sujet, les normes, les mesures d'inspection et d'application de la loi, les systèmes de gestion des risques et les plans d'intervention d'urgence;

Examiner comment le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires se partagent la responsabilité de veiller à la sécurité du transport ferroviaire des produits d'hydrocarbures, notamment les lois et règlements à ce sujet, les normes, les mesures d'inspection et d'application de la loi, les systèmes de gestion des risques et les plans d'intervention d'urgence; et

Recommander des mesures précises grâce auxquelles le gouvernement fédéral pourrait améliorer la sécurité du transport en vrac des produits d'hydrocarbures.

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 juin 2013 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 4, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 20, 2012

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:13 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 18, and 21 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

The Chair: Honourable senators, we are having a little technical difficulty hooking in with Vancouver, so people are working on that. However, in looking at the time we need to move forward.

I would like to welcome everyone to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I am Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate and I am chair of this committee. I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in this room and viewers across the country who are watching on television.

I will now introduce the senators who are members of this committee around the table today beginning with the deputy chair, Senator Grant Mitchell from Alberta. I want to first introduce the staff, including our clerk Lynn Gordon, and Sam Banks and Marc LeBlanc from the Library of Parliament. I will let the senators introduce themselves, but do not tell the story of your life.

Senator Massicotte: I am Senator Paul Massicotte.

Senator Sibbeston: I am Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Patterson: Dennis Patterson, senator from Nunavut.

Senator Baker: I am George Baker from Newfoundland and Labrador.

Senator Lang: Dan Lang from the Yukon.

Senator Johnson: I am Janis Johnson from Manitoba.

Senator Ogilvie: I am Kelvin Ogilvie from Nova Scotia.

The Chair: On October 30, 2012, our committee, amongst others, was authorized to conduct a pre-study of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

Specifically, we were asked to examine those elements contained in Division 4 of Part 4, which would amend the Fisheries Act, Division 18 of Part 4 which deals with the Navigable Waters Protection Act, an act that is under the authority of Transport Canada, and Division 21 of Part 4, dealing with amendments to the Canadian Environmental Assessment Act, CEAA 2012.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 20 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 13, pour examiner la teneur des éléments des Sections 4, 18 et 21 de la Partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Mesdames et messieurs, nous avons de la difficulté à établir la communication avec Vancouver; nous y travaillons. Toutefois, compte tenu du temps dont nous disposons, nous devons commencer.

Soyez tous les bienvenus à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je suis le président du comité. Je tiens à souhaiter la bienvenue à mes collègues sénateurs, aux membres du public qui sont avec nous dans cette pièce et aux téléspectateurs de partout au pays qui nous regardent à la télévision.

Je voudrais vous présenter les membres du comité qui sont ici aujourd'hui, en commençant par le vice-président, le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta. Je vais présenter d'abord le personnel, dont notre greffière, Lynn Gordon, ainsi que Sam Banks et Marc LeBlanc, de la Bibliothèque du Parlement. Je vais laisser les sénateurs se présenter, mais je leur demande de s'abstenir de nous raconter leur vie.

Le sénateur Massicotte : Je suis le sénateur Paul Massicotte.

Le sénateur Sibbeston : Je suis Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, sénateur du Nunavut.

Le sénateur Baker : Je suis George Baker, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Lang : Dan Lang, du Yukon.

Le sénateur Johnson : Je suis Janis Johnson, du Manitoba.

Le sénateur Ogilvie : Je suis Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Le 30 octobre 2012, divers comités, dont le nôtre, ont été autorisés à effectuer une étude préliminaire du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Plus particulièrement, on nous a demandé d'examiner les éléments contenus dans la Section 4 de la Partie 4, qui modifie la Loi sur les pêches, la Section 18 de la Partie 4, qui traite de la Loi sur la protection des eaux navigables, une loi qui relève de Transports Canada, et la Section 21 de la Partie 4, qui concerne les modifications à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ou LCEE 2012.

Our committee must submit our final report to the Senate no later than November 30 of this year.

Today marks our fourth meeting on this matter. I am pleased to introduce our witnesses both here in Ottawa and from two separate video conference locations.

We are hoping that the Vancouver video conference will be up soon, and that will be Mr. David Labistour who is the CEO of Mountain Equipment Co-op. Next on video conference we have Mr. Tony Maas, Director of the Freshwater Program with the World Wildlife Fund Canada. Rachel Forbes, Staff Counsel with the West Coast Environmental Law Association, is also with us today.

I propose that we proceed with opening remarks from all three organizations followed by a question and answer session. For the purposes of staff interpreting and transcribing the words you say, please speak clearly into the microphone at a reasonable speed. Thank you.

We will proceed first with Mr. Maas.

Tony Maas, Director, Freshwater Program, World Wildlife Fund — Canada: Thank you to the chair and members of the committee for the opportunity to speak on Bill C-45. I had a similar opportunity to speak to Fisheries Act changes on Bill C-38, so I appreciate the opportunity to share the time with you and for making the video conference option available to me.

As introduced, I am Tony Maas, Director of the Freshwater Program for WWF Canada. As many of you will know, we are one of Canada's largest and oldest conservation organizations with staff and offices across the country. Our freshwater program is aimed at protecting and restoring the health of Canada's waters through science, citizen and business engagement and policy analysis and advocacy.

Going forward, I will focus my testimony largely on the proposed amendments to the Navigable Waters Protection Act, or NWPA, included in Bill C-45; and to be more specific, that is clauses 316 to 350. I will also reflect on how these changes, along with other recent changes to federal laws and cuts to federal agencies, are putting Canada's waters at risk. Finally, I would like to leave you with some perspective on where WWF believes Canada should be going on water policy in the 21st century.

I will start three specific concerns related to amendments to the Navigable Waters Protection Act. The first is the idea that we can suddenly separate navigation from the health of the aquatic environment by changing the law. That Canadians depend, often

Notre comité doit soumettre son rapport final au Sénat au plus tard le 30 novembre de cette année.

C'est aujourd'hui notre quatrième séance sur le sujet. J'ai le plaisir de vous présenter les témoins qui sont ici avec nous, à Ottawa, et ceux qui comparaitront par vidéoconférence, à partir de deux endroits différents.

Nous espérons pouvoir entendre bientôt par vidéoconférence le témoin de Vancouver; il s'agit de M. David Labistour, président-directeur général de Mountain Equipment Co-op. Nous entendrons ensuite, toujours par vidéoconférence, M. Tony Maas, directeur du Programme Eau douce au Fonds mondial pour la nature (Canada). Rachel Forbes, avocate-conseil à l'interne à la West Coast Environmental Law Association, est également avec nous aujourd'hui.

Je propose que nous entendions les déclarations préliminaires des représentants des trois organisations, après quoi nous entamerons une série de questions et réponses. Veuillez parler clairement au microphone, à une vitesse raisonnable, afin de permettre au personnel d'interpréter et de transcrire vos paroles. Merci.

Nous allons commencer par M. Maas.

Tony Maas, directeur, Programme Eau douce, Fonds mondial pour la nature — Canada : Je remercie le président et les membres du comité de me donner l'occasion de parler du projet de loi C-45. J'ai eu une occasion semblable de parler des modifications à la Loi sur les pêches prévues dans le projet de loi C-38, et je suis heureux que vous me donniez la possibilité de discuter avec vous, et de le faire par vidéoconférence.

Comme vous l'avez indiqué, je suis Tony Maas, directeur du Programme Eau douce pour le Fonds mondial pour la nature — Canada. Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, nous sommes l'un des plus grands et des plus anciens organismes de conservation au Canada. Nous avons du personnel et des bureaux partout au pays. Notre programme sur l'eau douce vise à protéger et à rétablir la santé des eaux du Canada grâce à la science, à la mobilisation des citoyens et des entreprises, ainsi qu'à l'analyse des politiques et la défense des intérêts.

Mon témoignage sera principalement axé sur les modifications à la Loi sur la protection des eaux navigables, ou LPEN, prévues dans le projet de loi C-45; il s'agit, plus précisément, des articles 316 à 350. Je vous parlerai aussi du fait que ces modifications, combinées à d'autres changements récents aux lois fédérales et à d'autres compressions dans les organismes fédéraux, mettent les plans d'eau du Canada en péril. J'aimerais finalement vous faire part de la perspective du Fonds mondial pour la nature relativement à la position du Canada sur la réglementation des eaux au XXI^e siècle.

Je parlerai d'abord de trois préoccupations particulières liées aux modifications à la Loi sur la protection des eaux navigables. La première est le principe selon lequel nous pouvons soudainement séparer la navigation de la santé du milieu

unknowingly, on the protection of navigation rights as a means for protecting the health of our rivers and lakes reflects a natural fact: the two are very much inseparable.

Trying to pull navigation apart from the waters that enable it is as artificial as thinking that we can protect fish without protecting the waters that they live in or suggesting that our economy and our environment are unrelated.

It should not come as a big surprise that, over time, the Navigable Waters Protection Act has become an important tool for protecting Canada's freshwater resources and ecosystems. WWF is concerned that the amendments proposed in Bill C-45, which we see as weakening the Navigable Waters Protection Act, will leave gaps in the overall framework Canadians have come to rely on to sustain our aquatic environment, especially when considered alongside the major amendments to environmental laws included in Bill C-38.

It also is rather presumptuous to consider that other levels of government or other sectors can step in and fill the gaps these accumulating changes to federal laws will leave in their wake.

The second concern I would like to raise is the narrowing of the scope of the Navigable Waters Protection Act primarily to the waters listed in Schedule 2 of Bill C-45. I am quite confident in suggesting that most of the waters that are not listed in Schedule 2 are frequented by navigators of some sort. The St. John River in New Brunswick, where we at WWF have a new field program, is a case in point. According to Schedule 2, only that portion of the river that runs from below the Mactaquac Dam to the Atlantic Ocean is deemed significant for navigation.

I can attest that there is navigation upstream of the dam. There are tourists and anglers that keep houseboat operators and marine owners in business. There is a group of youth that we at WWF are helping to send down the river by canoe next summer. All of this depends on protection of the navigation and waters all along the river's course. This is a clear example of where our economy and our environment are deeply interconnected, through the water resources that sustain both.

Finally, my third concern is that, as with the many changes to environmental legislation witnessed in this and the previous budget bill, there has been a significant lack of meaningful stakeholder and public consultation and limited transparency in decision making. It very much seems that Canadians are being told, not asked, if their waters are significant. While I appreciate the opportunity to speak to the committee today, I am far from a

aquatique en modifiant la loi. Le fait que les Canadiens dépendent, souvent sans le savoir, de la protection des droits de navigation comme mécanisme de protection de la santé de nos rivières et de nos lacs reflète une réalité naturelle : les deux sont intimement liés.

Essayer de dissocier la navigation des eaux qui la permettent est aussi illogique que de penser que nous pouvons protéger le poisson sans protéger les eaux dans lesquelles ils vivent ou de laisser entendre que notre économie et notre environnement ne sont pas liés.

Il n'est donc pas surprenant qu'au fil du temps, la Loi sur la protection des eaux navigables soit devenue un outil important pour protéger les ressources et les écosystèmes d'eau douce du Canada. Le Fonds mondial pour la nature craint que les modifications proposées dans le projet de loi C-45, qui affaiblissent la Loi sur la protection des eaux navigables, à notre avis, ne créent des lacunes dans le cadre général sur lequel les Canadiens en sont venus à compter pour préserver notre milieu aquatique, surtout parallèlement aux modifications importantes des lois environnementales prévues dans le projet de loi C-38.

Il est également pour le moins présomptueux de penser que d'autres ordres de gouvernement ou d'autres secteurs puissent intervenir et combler les lacunes que ces modifications successives aux lois fédérales laisseront dans leur sillage.

La seconde préoccupation que je veux soulever porte sur la réduction de la portée de la Loi sur la protection des eaux navigables, principalement en ce qui concerne les plans d'eau énumérés à l'annexe 2 du projet de loi C-45. Je peux dire en toute confiance que la majorité des plans d'eau qui ne sont pas énumérés à l'annexe 2 sont fréquentés par un type de navigateurs ou un autre. La rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, où le Fonds mondial pour la nature a un nouveau programme sur le terrain, en est un exemple typique. Selon l'annexe 2, seule la portion de la rivière qui s'étend du barrage de Mactaquac jusqu'à l'océan Atlantique est actuellement réputée importante pour la navigation.

Je peux vous dire qu'il y a de la navigation en amont de ce barrage. Il y a des touristes et des pêcheurs sportifs qui font prospérer les exploitants de caravanes flottantes et les propriétaires de bateaux. Nous aiderons à envoyer un groupe de jeunes descendre la rivière en canot l'été prochain. Tout cela dépend de la protection de la navigation et des eaux tout le long de la rivière. Voilà un exemple clair d'une situation où notre économie et notre environnement sont étroitement liés, par les ressources hydriques qui les soutiennent.

Enfin, ma troisième préoccupation, comme dans le cas des nombreuses modifications aux lois environnementales prévues dans ce projet de loi et celui qui l'a précédé, c'est qu'il y a un manque important de véritables consultations auprès des parties concernées et de la population, ainsi qu'une transparence limitée quant au processus décisionnel. Il semble vraiment que l'on dise aux Canadiens, sans leur demander, quelles eaux sont

representative voice. It would take hundreds of meetings to hear from the diverse organizations and people who will be impacted by the changes to Bill C-45.

For example, I recently attended a meeting of the Waterloo-Wellington Canoe Club in the area where I live, around Kitchener-Waterloo. They would have a strong interest in the proposed changes but might not even be aware of them. The same goes for the recreationalists and business owners on the St. John River that I referred to earlier. I believe that you should be hearing from these people in some way, but there has been no mechanism to facilitate that in advance of these changes.

I would like to speak to how the list of water bodies included in Schedule 2 of Bill C-45 was developed. I participated, as did many others in my sector, in a conference call briefing provided by Transport Canada on Friday, October 19, concerning the proposed amendments to the Navigable Waters Protection Act. One of the items discussed was the process and criteria by which agency staff arrived at the very limited list of waters included in Schedule 2. Following that briefing, I requested, by email, documentation from Transport Canada on what was explained in the conference call and promptly received a link to a webpage that provided a high-level overview of the process and criteria. It was a rapid response and very encouraging.

The covering email included an offer to provide further information if required. I did follow up on that opportunity. I outlined five very specific questions that dug a little deeper below the surface of what I had been provided in order to better understand the process and criteria. I made that request on November 5 and again yesterday, but I have received no response from Transport Canada staff since that initial email.

It makes it very difficult to participate effectively in democratic processes like these hearings and similar hearings that I have tried to participate in for the House Transport Committee if agency staff will not or cannot share basic information on how decisions are being made.

Let me close with some thoughts on where our organization believes Canada should be going on freshwater policy. I believe that the accumulated impacts of these changes are becoming more about this or that law. Canadians have come to rely on a wide range of tools and institutions, on laws, policies, programs and agencies at municipal, provincial and federal levels to protect water resources and sustain the health of the aquatic ecosystems. That is the way we have evolved. These many tools and institutions have been described by academics as a bewilderingly complex jurisdictional maze, and for good reason. There is often a lack of clarity about who is responsible for what as it relates to the waters of this country. There might be overlaps in mandates and

importantes. Même si je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser aux membres du comité aujourd'hui, je suis loin d'être une voix représentative. Il faudrait des centaines de réunions pour entendre toutes les organisations et tous les gens qui seront touchés par les modifications prévues dans le projet de loi C-45.

Par exemple, j'ai assisté récemment à une réunion du club de canotage de Waterloo-Wellington dans ma région de Kitchener-Waterloo. Ces gens s'intéresseraient beaucoup aux changements proposés, mais ils ne sont peut-être pas au courant de ces changements. C'est la même chose pour les adeptes de plein air et les propriétaires d'entreprises de la rivière Saint-Jean dont j'ai parlé tout à l'heure. Je crois que vous devriez entendre ces gens d'une manière ou d'une autre, mais aucun mécanisme n'a été mis en place pour le faire avant d'apporter ces changements.

J'aimerais vous parler de la façon dont la liste des plans d'eau énumérés à l'annexe 2 du projet de loi C-45 a été élaborée. J'ai participé, comme bien d'autres dans mon secteur, à une séance d'information par téléconférence offerte par Transports Canada, le vendredi 19 octobre dernier, au sujet des modifications proposées à la Loi sur la protection des eaux navigables. Il a été question, notamment, du processus et des critères utilisés par l'agence pour en arriver à la liste très limitée des plans d'eau énumérés à l'annexe 2. À la suite de cette séance d'information, j'ai demandé par courriel de recevoir de la documentation sur ce qui avait été expliqué lors de la téléconférence, et on m'a rapidement envoyé un lien vers une page web qui donnait une vue d'ensemble du processus et des critères. C'était très encourageant de recevoir une réponse rapidement.

Dans le courriel d'accompagnement, on me donnait la possibilité d'obtenir des renseignements additionnels au besoin. J'ai profité de cette occasion. J'ai énoncé cinq questions très précises qui permettaient d'approfondir un peu les réponses qui m'avaient été fournies, afin de mieux comprendre le processus et les critères. J'ai envoyé cette demande le 5 novembre dernier et je l'ai envoyée de nouveau hier, mais je n'ai reçu aucune réponse du personnel de Transports Canada depuis le courriel initial.

Cela fait en sorte qu'il est très difficile de participer efficacement à des processus démocratiques, comme vos audiences et les audiences similaires auxquelles j'ai tenté de participer pour le Comité des transports de la Chambre, lorsque le personnel de l'agence ne veut ou ne peut communiquer les informations de base sur le processus décisionnel.

Je terminerai par quelques réflexions sur la voie que devrait suivre le Canada, selon notre organisation, en ce qui concerne la politique relative aux eaux douces. Je crois que les effets cumulés de ces changements touchent diverses lois. Les Canadiens en sont arrivés à compter sur une panoplie d'outils et d'institutions, sur des lois, des politiques, des programmes et des organismes aux niveaux municipal, provincial et fédéral pour protéger les ressources hydriques et préserver la santé des écosystèmes aquatiques. C'est ainsi que les choses ont évolué. Cette panoplie d'outils et d'institutions a été décrite par les universitaires comme un fouillis incroyablement complexe de compétences, et à juste titre. Il y a souvent un manque de clarté au sujet de qui est

functions in some areas and gaps in others, and those are big problems. Could the system be more rational overall? Yes. Could the system be modified to be more efficient, effective and results driven? Yes. Are there good ideas on ways to move forward in the business community, among NGOs and civil society groups and in governments? Definitely.

My recommendation is this: If the Government of Canada would like provinces, territories, municipalities, business and industry, NGOs and citizens to take on a greater role in protecting our waters and our aquatic environment, they should start by providing direction to that end and follow up that direction with meaningful engagement that brings sectors and interests together to figure out a way forward that works for everyone.

That small step alone would bring Canada back into stride with leading jurisdictions on water policy and sustainable water management — the European Union, South Africa, and Australia, to offer a few examples.

By contrast, the current process of amending laws and expecting other levels of government and citizens to take up the slack stands to put at risk the waters that are so fundamental to Canadian culture and to the health of our economy, our communities and our environment.

Thank you, and I look forward to the discussion.

The Chair: Thank you very much, Mr. Maas. We are sorry about that interference coming through earlier. We were having a little trouble. We were able, I believe, to hear you clearly. I hope that we have it under control now.

Next, we will go to Rachel Forbes.

Rachel Forbes, Staff Counsel, West Coast Environmental Law Association: Good evening. Thank you for having me. I am a staff counsel with West Coast Environmental Law Association, a B.C.-based non-profit organization of lawyers and analysts, and we assist other community groups and clients in having their voices heard in environmental decision making. We also administer an environmental Legal Aid program through our organization.

We were founded in 1974, and our organization has had a role to play in many of B.C.'s laws and in federal laws related to the environment, including a longstanding role on the Regulatory Advisory Committee, which is now defunct to the best of my knowledge, and the Canadian Environmental Network.

We were involved in the original drafting of the Canadian Environmental Assessment Act and have been involved in fisheries issues, both provincially and federally, for some decades now.

responsable de quoi lorsqu'il est question des plans d'eaux de ce pays. Il peut y avoir des chevauchements de mandats et de fonctions dans certaines régions et des lacunes dans d'autres, et c'est très problématique. Dans l'ensemble, le système pourrait-il être plus rationnel? Oui. Pourrait-on rendre le système plus efficient, efficace et axé sur les résultats? Oui. Le milieu des affaires, les ONG, les groupes de la société civile et les gouvernements ont-ils de bonnes idées sur les façons d'aller de l'avant? Absolument.

Ma recommandation est la suivante : si le gouvernement du Canada souhaite que les provinces, les territoires, les municipalités, les entreprises et industries, les ONG et les citoyens jouent un rôle plus important dans la protection de nos eaux et de notre milieu aquatique, il devrait commencer par fournir une orientation en ce sens et la compléter par un engagement véritable pour aider les secteurs et les intérêts à trouver ensemble une voie à suivre qui conviendrait à tous.

Ce petit pas permettrait à lui seul au Canada de reprendre sa place parmi les chefs de file de la politique relative à l'eau et de la gestion durable de l'eau, comme l'Union européenne, l'Afrique du Sud et l'Australie, pour n'en nommer que quelques-uns.

À l'opposé, le processus actuel, dans lequel on modifie les lois et on s'attend à ce que les autres ordres de gouvernement et les citoyens prennent la relève, risque de mettre en péril les eaux qui sont si importantes pour la culture canadienne et pour la santé de notre économie, de nos collectivités et de notre environnement.

Merci. Je serai heureux de participer à la discussion.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Maas. Nous sommes désolés des interférences que nous avons connues tout à l'heure. Nous avons eu quelques difficultés. Je crois que nous avons pu vous entendre clairement. J'espère que tout est rentré dans l'ordre, maintenant.

Nous allons maintenant entendre Mme Rachel Forbes.

Rachel Forbes, avocate-conseil à l'interne, West Coast Environmental Law Association : Bonsoir. Je vous remercie de m'avoir invitée. Je suis avocate-conseil à l'interne à la West Coast Environmental Law Association, une organisation sans but lucratif de la Colombie-Britannique qui regroupe des juristes et des analystes. Nous aidons les autres groupes et les citoyens de la collectivité à faire entendre leur point de vue sur les enjeux environnementaux importants. Notre organisation administre également un programme d'aide juridique en environnement.

Notre association a été fondée en 1974; elle a eu un rôle à jouer dans de nombreuses lois de la Colombie-Britannique et dans les lois fédérales en matière d'environnement, notamment en ce qui concerne le Comité consultatif de la réglementation, qui n'existe plus, à ma connaissance, et le Réseau canadien de l'environnement.

Nous avons participé à la rédaction initiale de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et nous nous occupons des questions liées aux pêches, tant sur le plan provincial que fédéral, depuis quelques décennies.

I will go through my brief roughly in order. I will speak to all three divisions that the committee is examining and will start with some general comments about the cumulative impact of Bill C-45, together with Bill C-38 and the breadth of the changes happening to some of Canada's key foundational laws, which we would call environmental laws.

The divisions that we are looking at today and many of the changes in Part 4 of Bill C-38, which I believe this committee also examined, are under the current federal government's Responsible Resource Development Plan, which has the overall goal of unleashing Canada's natural resource potential by streamlining processes, making things more efficient, making things more predictable, reducing duplication and strengthening environmental laws.

As I have said before in other submissions to other committees, we do not disagree with those aims, but we do disagree with the proposed way of doing them and the direction in which the changes in Bill C-38 and now in Bill C-45 are taking environmental law and regulation in Canada. Even if we did agree with the direction in which these changes are taking environmental law, we think that the process is too fast and is not taking into consideration consultation needs. I know that, for example, many people were simply not consulted on the navigable waters changes. I believe one of the witnesses you had from Transport Canada said that, and that really all they had or intended to do is have a rich discussion with the provinces on the proposed amendments. Many people have been left out of understanding the purpose and the need for such massive changes so quickly.

Bill C-45 also contains a number of housekeeping measures, for example, to the Fisheries Act and the Canadian Environmental Assessment Act 2012 that would not be necessary if Bill C-38 had been broken up or examined more thoroughly. The speed with which many of the amendments are being implemented is leaving the door open for lesser quality law and regulation than we could be having. We are seeing that now with Bill C-45 because we are having to come back to laws that we just enacted three months ago and tidy them up.

On that note, our main or priority recommendation for this committee and its reporting to the Senate is to separate at least the Navigable Waters Protection Act proposed amendments because they are so significant. Many people have a lot of questions about what is really going to happen on the ground and how that will work for regulators, for people that are in Transport Canada, for industry and for recreational users. Across the board, it is not well understood how this will happen on the ground. Our recommendation would be to split that division out of Bill C-45 and have better and wider consultation on it and come back to it.

Going back through the three main divisions, starting with the Fisheries Act, there are a number of amendments in the Fisheries Act that we are coming back to, things that were proposed in

Je vais parcourir mon mémoire à peu près dans l'ordre. Je vais parler des trois sections qu'examine le comité et commencer par formuler des observations générales sur les effets cumulatifs du projet de loi C-45 et du projet de loi C-38, ainsi que de l'ampleur des changements apportés à certaines des lois fondamentales clés du Canada, appelées les lois environnementales.

Les sections que nous examinons aujourd'hui et bon nombre des modifications à la Partie 4 du projet de loi C-38, que le comité a aussi examiné, je crois, relèvent du Plan de développement responsable des ressources du gouvernement fédéral, qui vise dans l'ensemble à exploiter le potentiel des ressources naturelles du Canada en simplifiant les processus, en améliorant l'efficacité et la prévisibilité, en réduisant le double emploi et en renforçant les lois environnementales.

Comme je l'ai déjà dit dans d'autres exposés, devant d'autres comités, nous ne sommes pas défavorables à ces objectifs, mais plutôt à la façon de les atteindre et à la direction dans laquelle les modifications au projet de loi C-38 et maintenant au projet de loi C-45 engagent la législation et la réglementation en matière d'environnement au Canada. Même si nous y étions favorables, nous pensons que le processus est trop rapide et qu'il ne tient pas compte des besoins de consultation. Je sais, par exemple, que bien des gens n'ont tout simplement pas été consultés au sujet des modifications relatives aux eaux navigables. Je crois que l'un des témoins de Transports Canada que vous avez entendus en a parlé, et il a dit que tout ce qu'ils devaient ou voulaient faire, c'est avoir une discussion fructueuse avec les provinces sur les modifications proposées. Bien des gens ne comprennent pas le but ni la nécessité d'apporter si rapidement de tels changements importants.

Le projet de loi C-45 contient également un certain nombre de mesures d'ordre administratif, touchant, par exemple, la Loi sur les pêches et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012, qui ne seraient pas nécessaires si le projet de loi C-38 avait été scindé ou examiné plus en profondeur. Le rythme auquel bon nombre des modifications sont proposées pourrait faire en sorte que nous nous retrouvions avec des lois et des règlements de moindre qualité que prévu. Nous le constatons actuellement avec le projet de loi C-45, car nous devons revoir des lois que nous avons adoptées il y a trois mois pour les améliorer.

Cela dit, notre recommandation principale ou prioritaire pour le comité, dont il devra tenir compte dans son rapport au Sénat, c'est à tout le moins de traiter des modifications proposées à la Loi sur la protection des eaux navigables de façon distincte, en raison de leur grande importance. Beaucoup de gens s'interrogent sur l'incidence réelle de ces mesures sur le terrain et sur la façon dont cela s'appliquera aux organismes de réglementation, aux gens de Transports Canada, à l'industrie et aux plaisanciers. De façon générale, on ne comprend pas comment cela se traduira sur le terrain. Nous recommandons de retirer cette section du projet de loi C-45, de tenir des consultations plus vastes à ce chapitre et d'y revenir plus tard.

Pour revenir aux trois sections principales, en commençant par la Loi sur les pêches, on revient sur plusieurs modifications à cette loi, des choses qui ont été proposées dans le projet de loi C-38 et

Bill C-38 that are not necessarily even in force yet. Right now, Fisheries and Oceans Canada is undergoing a number of consultations on how the second phase of amendments to the Fisheries Act from Bill C-38 will actually be implemented and what type of regulation is required for that. Many questions are coming up across Canada from industry, from hunting and fishing groups and from conservation groups about how this will work and what new definitions mean and how enforcement of those new types of definitions and new regulations will happen on the ground. This just goes to the issue of these changes being very significant, whether you like them or not, and there is a lot to be decided and determined on how things will be implemented. We are coming back and amending sections that are not even in force yet, and we do not know when they will be in force. That says to me that we should be doing this at a more moderate pace and figuring out exactly what the aim is and how we can properly get to that before we re-tinker with everything.

I have two other substantive comments on the Fisheries Act. One is related to the new provisions that speak to the Environmental Damages Fund. We are certainly in support of taking fines and penalties related to enforcement of Fisheries Act violations and putting them into an Environmental Damages Fund. That is a good aim and ensures those monies are being put back towards conservation and rehabilitation measures. However, in speaking with colleagues and a number of other organizations such as the Atlantic Salmon Foundation or the Pacific Salmon Foundation, there is concern about whether there will be adequate staffing to enforce the Fisheries Act and if we are going to get any charges and fines out of the Fisheries Act that would actually be put into the Environmental Damages Fund. While it sounds like a good goal on the surface, whether or not we will have monies put into that fund is questionable.

The statistic demonstrating that is that in 2000, in the Pacific region, there were 1,800 habitat-related investigations for Fisheries and Oceans Canada, which led to 49 convictions under the act. By 2010, two years ago, that number had dropped to 300 investigations and the number of convictions to one. Since then, we have had massive cuts to Fisheries and Oceans' staff, especially in the Pacific region and those related to habitat and environmental assessment. Whether or not there will be people out there who can enforce the act and collect fines and penalties is a big question mark in my mind.

The second point on the Fisheries Act amendments is in relation to the transitional provisions proposed in clause 177 of Bill C-45. First, subclause 177(1) says that all prior permits and authorizations under the former Fisheries Act are continued, which is pretty standard legislative language and we have no problem with that. However, then subclauses (2) and (3) allow the minister, upon application of a permit holder or someone that has been authorized, to change, amend or cancel entirely that

qui ne sont pas nécessairement encore en vigueur. Actuellement, Pêches et Océans Canada mène diverses consultations sur la mise en œuvre de la deuxième étape des modifications à la Loi sur les pêches prévue dans le projet de loi C-38 et sur la réglementation nécessaire pour le faire. Partout au Canada, les groupes de chasse et pêche et les groupes de conservation soulèvent beaucoup de questions sur le fonctionnement, la portée des nouvelles définitions et sur la façon dont l'application de ces nouvelles définitions et des nouveaux règlements se traduira sur le terrain. Cela découle simplement de la très grande importance des modifications, qu'on les aime ou non, et il reste beaucoup de décisions à prendre quant à la façon dont cela sera mis en œuvre. On revient en arrière et on modifie des articles qui ne sont pas encore en vigueur et on ne sait même pas quand ils le seront. Cela m'indique qu'il faut procéder plus lentement et qu'avant de tout remanier, il faut déterminer l'objectif avec précision et chercher à savoir comment on peut l'atteindre de façon adéquate.

J'ai deux autres commentaires importants au sujet de la Loi sur les pêches. Le premier concerne les nouvelles dispositions relatives au Fonds pour dommages à l'environnement. De toute évidence, nous sommes favorables au versement des amendes et sanctions relatives aux infractions à la Loi sur les pêches dans le Fonds pour dommages à l'environnement. C'est un bon objectif qui permet de s'assurer que ces sommes sont réutilisées pour des mesures de conservation et de réhabilitation. Cependant, lorsqu'on parle avec des collègues ou plusieurs autres organismes comme la Fédération du saumon Atlantique ou la Fondation du saumon du Pacifique, les gens se demandent s'il y aura assez de personnel pour veiller à l'application de la Loi sur les pêches et si les amendes et pénalités qui en découlent seront vraiment versées au Fonds pour dommages à l'environnement. De prime abord, cela semble un objectif louable, mais un doute subsiste quant à savoir si des sommes seront versées dans ce fonds.

À cet égard, la statistique la plus éloquente, c'est qu'en 2000, dans la région du Pacifique, le ministère des Pêches et Océans a réalisé 1 800 enquêtes liées à l'habitat, qui ont mené à 49 condamnations en vertu de la loi. En 2010 — il y a deux ans —, le nombre d'enquêtes a chuté à 300 et il n'y a eu qu'une condamnation. Depuis, il y a eu les compressions massives au sein du personnel du ministère des Pêches et des Océans, particulièrement dans la région du Pacifique et dans les services liés à l'habitat et à l'évaluation environnementale. La question de savoir s'il y aura sur le terrain des gens qui pourront veiller à l'application de la loi et à la perception des amendes et pénalités est une grande incertitude, à mon avis.

Le deuxième point concernant les modifications à la Loi sur les pêches est lié aux dispositions transitoires proposées à l'article 177 du projet de loi C-45. Premièrement, le paragraphe 177(1) indique que toutes les autorisations accordées en vertu de l'ancienne version de la Loi sur les pêches sont encore valides, ce qui est un langage juridique plutôt habituel; cela ne nous pose pas problème. Cependant, les paragraphes (2) et (3) permettent ensuite au ministre, sur demande du titulaire d'une autorisation, de

Fisheries Act authorization. These are section 32 or section 35 authorizations, which are habitat protection. There is a 90-day window for this from when the act would come into force.

The concern here is that companies or organizations or whoever is holding these authorizations take the opportunity to apply to the minister to have them amended or cancelled entirely, and these could involve large fish habitat protection measures in industrial projects and that type of thing. The basis upon which those would be cancelled is questionable, and we would recommend deleting subclauses (2) and (3) entirely from the transitional provisions and just having the authorizations and permits as they were previously issued continue under the new act.

Under Division 18, the Navigable Waters Protection Act, generally, as I said, we would support and recommend removing this section from Bill C-45 and having a more thorough consultation and examination of what the aim is here and the best way to achieve it. We do not support the direction that the proposed Navigation Protection Act is going, and generally we do support and second the submissions of our colleagues. I know you have heard from Will Amos of Ecojustice and also Mr. Tony Maas of WWF Canada. We support their submissions as well.

In addition to that, I have two other comments and recommendations. One is that if this committee does not see fit to recommend that this whole section be removed from Bill C-45, we do think that minor amendments could improve some of the provisions that are currently proposed and actually potentially increase some of the efficiency and reduce duplication in the act, which have been stated goals of the government.

One of our recommendations — and I think you have examined this previously — is that where an owner of a proposed work in a navigable water would like to opt into the regulatory scheme to achieve protection under it and not have to worry about common law actions, we recommend that criteria be set for when the minister is making decisions on who can opt in and who cannot opt in so that we can look back and see how those decisions were made, and that written reasons be given for them.

We also recommend in various sections where there is a lot of decision-making power that is put on the minister through this new act, so where decisions are being made about opting in, whether something significantly or substantially impedes navigation, that reasons are given for how that decision is made.

We also think, because the number of waterways in the schedule is so few and if people are going to be submitting their works as proposed to opt into the system, that when a work is allowed to opt in and obtain an authorization, that waterway should then automatically become a listed waterway on the schedule. This would reduce duplication if someone was coming back to do additional work on the waterway. We already know it

confirmer, modifier ou annuler cette autorisation accordée en vertu de la Loi sur les pêches. Il s'agit des autorisations prévues aux articles 32 et 35, qui portent sur la protection de l'habitat. Cela est valide pour les 90 jours suivant l'entrée en vigueur de la loi.

Ce qui nous préoccupe, c'est que des entreprises, des organisations ou tout autre titulaire d'une autorisation pourraient profiter de l'occasion pour demander au ministre de les modifier ou de les annuler, ce qui pourrait viser d'importantes mesures de protection de l'habitat des poissons dans le cadre de projets industriels, et cetera. Il existe des doutes quant aux raisons sur lesquelles seraient fondées les annulations. Nous recommandons le retrait complet des paragraphes (2) et (3) des dispositions transitoires et le maintien, en vertu de la nouvelle loi, des autorisations accordées en vertu de l'ancienne loi.

Pour ce qui est de l'article 18, la Loi sur la protection des eaux navigables, comme je l'ai indiqué, nous recommandons son retrait du projet de loi C-45 et la tenue d'une consultation et d'un examen plus approfondis sur les objectifs et la meilleure façon de les atteindre. Nous ne sommes pas favorables à l'orientation que l'on donne à la Loi sur la protection des eaux navigables et de façon générale, nous appuyons les observations de nos collègues. Je sais que vous avez entendu les témoignages de M. Will Amos, d'Ecojustice, et de M. Tony Maas, du Fonds mondial pour la nature Canada. Nous appuyons aussi leurs observations.

De plus, j'ai deux autres observations et recommandations à formuler. D'abord, si le comité ne juge pas bon de retirer l'entière section du projet de loi C-45, nous sommes d'avis que des modifications mineures pourraient améliorer certaines des dispositions proposées. Cela pourrait améliorer l'efficacité et réduire les doublons inscrits dans la loi, des objectifs énoncés par le gouvernement.

Parmi nos recommandations — et je crois que vous avez examiné la question auparavant —, c'est que lorsqu'un propriétaire d'un ouvrage dans un cours d'eau navigable souhaite adhérer au régime réglementaire afin d'être couvert par les protections qui y sont prévues et de ne pas avoir à se soucier de poursuites judiciaires, nous recommandons l'établissement de critères pour les situations où le ministre doit prendre une décision quant à savoir qui est autorisé à adhérer ou non, de façon à permettre un suivi et un examen de la façon dont les décisions sont prises, et pour que les motifs de ces décisions soient consignés par écrit.

Nous recommandons aussi, pour les divers articles de la nouvelle loi où l'on accorde au ministre un pouvoir de décision considérable, pour les décisions sur l'adhésion ou sur la question de savoir si quelque chose nuit à la navigation ou l'empêche, que l'on précise les motifs de la décision.

Étant donné le nombre réduit de voies navigables indiquées à l'annexe et le fait que les gens demanderont peut-être que les projets soient acceptés dans le système tel qu'ils sont proposés, nous sommes aussi d'avis que lorsque l'inclusion d'un ouvrage est approuvée et qu'une autorisation est accordée, la voie navigable devrait alors être automatiquement ajoutée à la liste. Cela réduirait les doublons dans le cas où quelqu'un ferait des

is in the schedule and have an easier way of dealing with it and with fewer steps. These are some ideas for how to improve for what we are working with there already.

The other comment I wanted to make is there has been a lot of discussion about whether or not this act is about environmental protection and how the act as it currently is prior to amendments interacts with the Canadian Environmental Assessment Act. As I am sure you have heard, the Navigable Waters Protection Act as it is and the previous Canadian Environmental Assessment Act worked on a triggering approach, so there was a trigger in the NWPA that required an environmental assessment. However, CEAA 2012 does not use a triggering approach; there is no longer that same trigger. My interpretation of the language is that in CEAA 2012, section 5, which I have copied in my submissions for ease of reference, subsection (2) talks about federal authorizations and works that happen. It states that:

(2) However, if the carrying out of the physical activity, the designated project or the project requires a federal authority to exercise a power or perform a duty or function conferred on it under any Act of Parliament other than this Act . . .

Then there are additional environmental effects taken into account. It broadens significantly the type of environmental effects that an environmental assessment would take into consideration.

With the new Navigation Protection Act, there are still authorizations to be made, although there would be far fewer of them. If you take the Navigable Waters Protection Act as it is now and how it interacts with CEAA 2012, the proposed changes would mean that there are less opportunities for us to scope those additional environmental effects into environmental assessments when they happen. I think that is that is an ongoing relationship that the acts still have and that the proposed changes reduce that scope of environmental effects.

On CEAA 2012, most of the amendments, as I have already stated, are so-called housekeeping but might not be necessary if we took more careful time with CEAA 2012 initially. I propose just one minor change. I think you have heard people from the agency already, John McCauley, in particular about the closing of a loophole. There is a loophole that one of the amendments in Bill C-45 is meant to close, where an environmental assessment that would have been required under the previous act is continued, basically, if something becomes apparent or if a federal authorization is needed prior to January 1, 2014. It is the "prior to January 1, 2014" that we disagree with. If we are closing the loophole, I do not know why we would only want to close it

travaux supplémentaires dans la voie navigable. On saurait qu'elle figure déjà à l'annexe; il serait plus facile de traiter le dossier, et moins d'étapes seraient nécessaires. Il s'agit de quelques idées visant à apporter des améliorations à ce que nous utilisons déjà.

L'autre commentaire que je tenais à faire, c'est qu'on a beaucoup parlé de la question de savoir si cette loi est liée à la protection environnementale et de la façon dont la loi, dans sa forme actuelle, c'est-à-dire avant les modifications, interagit avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Comme vous le savez certainement, l'actuelle Loi sur la protection des eaux navigables et l'ancienne Loi canadienne sur l'évaluation environnementale étaient fondées sur une approche de déclencheur; la Loi sur la protection des eaux navigables comportait donc un déclencheur qui obligeait la tenue d'une évaluation environnementale. Cependant, la LCEE de 2012 n'utilise pas cette approche; il n'y a donc plus de déclencheur. D'après mon interprétation du libellé, le paragraphe (2) de l'article 5 de la LCEE de 2012, que j'ai reproduit dans mon mémoire pour en faciliter la consultation, traite des autorisations fédérales et des projets. Il se lit comme suit :

(2) Toutefois, si l'exercice de l'activité ou la réalisation du projet désigné ou du projet exige l'exercice, par une autorité fédérale, d'attributions qui lui sont conférées sous le régime d'une loi fédérale autre que la présente loi...

Ensuite, on traite des autres répercussions sur l'environnement qui sont prises en compte. On augmente considérablement le nombre de répercussions sur l'environnement dont on devra tenir compte lors d'une évaluation environnementale.

Avec la nouvelle Loi sur la protection de la navigation, des autorisations seront toujours nécessaires, même s'il y en aura beaucoup moins. Si vous prenez la Loi sur la protection des eaux navigables dans sa forme actuelle et que vous regardez la façon dont elle interagit avec la LCEE de 2012, les modifications proposées feraient en sorte que nous aurions moins souvent l'occasion d'évaluer la portée de ces autres répercussions sur l'environnement lors des évaluations environnementales. Je pense qu'il s'agit là des liens qui subsistent entre les deux lois, et que les modifications proposées réduiront la portée des effets sur l'environnement.

En ce qui a trait à la LCEE de 2012, la plupart des modifications sont d'ordre administratif, comme je l'ai déjà indiqué, mais elles n'auraient pas été nécessaires si nous avions fait preuve de plus de minutie dès le départ dans le cas de la LCEE de 2012. Je propose une seule modification mineure. Je pense que des gens de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, dont John McCauley, vous ont déjà parlé d'éliminer une échappatoire. Une des modifications prévues dans le projet de loi C-45 vise précisément l'élimination d'une de ces échappatoires, dans le cas où une évaluation environnementale qui était nécessaire au titre de l'ancienne loi est maintenue, en somme, si quelque chose semble apparent ou requiert une autorisation fédérale avant

for another year. There may be a reason for that; I have not heard reason for why an arbitrary date has been set. We would recommend omitting that section.

Those are my submissions.

The Chair: Thank you very much.

We have now Mr. Labistour on the screen. We are sorry, sir, that things did not work out, but we are happy that you are able to present your case. It worked out just fine with the time, so it is over to you, sir.

David Labistour, Chief Executive Officer, Mountain Equipment Co-op: Thank you for inviting me to appear at the hearing. I have a force field around me that whenever technology and me come into the same room, something breaks down; my apologies for the delay.

I will be speaking not only on behalf of MEC but also the outdoor recreation and tourism industry, an industry for which we are tightly integrated and highly dependent for our business.

MEC is an iconic Canadian brand and a leading retailer for people who lead active lives in the outdoors. With a vibrant and growing membership of 3.4 million Canadians, we are committed to increasing activity levels within Canadian communities and to connecting Canadians to the natural playground that is an integral part of Canada's heritage.

Speaking for the outdoor industry, it is instructive to refer to a recent study done by the Outdoor Industry Association that shows that consumer spending on outdoor recreation in the U.S. is almost double that of pharmaceuticals, motor vehicles and parts, gas and fuels and household utilities. Moreover, the outdoor industry in the U.S. employs more people than in oil and gas, finance, construction, transportation or the education sectors. I am confident that the same would hold true in Canada.

I have shared these numbers with officials at the Department of Fisheries and Oceans and Environment Canada. It bears noting, too, that per capita, MEC's sales are more than double of those of REI, our U.S. counterpart. Hence, we believe that the numbers I just cited are likely higher in per capita terms in Canada than they are in the U.S. As such, I would like to recommend a federal review of our industry to establish the economic significance and importance of our sector.

Let me turn to some general comments about Bill C-45.

le 1^{er} janvier 2014. C'est le passage « avant le 1^{er} janvier 2014 » qui nous pose problème. Si nous éliminons une échappatoire, je ne vois pas pourquoi on veut seulement le faire pour une seule année supplémentaire. Il y a peut-être une raison à cela; je n'ai pas entendu de justification pour le choix arbitraire d'une date. Nous recommandons l'élimination de cet article.

Voilà mes observations.

Le président : Merci beaucoup.

M. Labistour est maintenant à l'écran. Monsieur, nous sommes désolés que cela n'ait pas fonctionné, mais nous sommes heureux de savoir que vous pourrez faire votre exposé. Cela n'a pas entraîné de problème d'horaire. La parole est donc à vous, monsieur.

David Labistour, président-directeur général, Mountain Equipment Co-op : Merci de m'avoir invité à comparaître. Je suis entouré d'un champ de forces; donc, lorsqu'il y a de la technologie dans la pièce où je me trouve, quelque chose se brise. Je m'excuse de ce contretemps.

Je ne parlerai pas seulement au nom de MEC, mais aussi au nom de l'industrie du tourisme et des activités récréatives en plein air, une industrie à laquelle nous sommes étroitement liés et dont nos activités commerciales dépendent considérablement.

Mountain Equipment Co-op est une marque canadienne emblématique et un chef de file de la vente au détail pour les gens qui ont une vie en plein air active. Forts de nos 3,4 millions de membres, un groupe de Canadiens dynamiques qui ne cesse de croître, nous sommes déterminés à augmenter le niveau d'activité physique au sein des collectivités canadiennes et à fournir aux Canadiens un accès au terrain de jeu naturel qui fait partie intégrante du patrimoine du Canada.

Étant donné que je parle au nom de l'industrie du plein air, il est utile de consulter une récente étude réalisée par l'Outdoor Industry Association qui indique qu'aux États-Unis, les dépenses de consommation pour les activités de plein air sont plus du double des dépenses pour les produits pharmaceutiques; les véhicules automobiles et les pièces; l'essence et les carburants et les services publics domiciliaires. De plus, l'industrie du plein air des États-Unis emploie plus de gens que les secteurs de l'exploitation gazière et pétrolière, des finances, de la construction ou de l'éducation. Je suis sûr qu'il en va de même au Canada.

J'ai transmis ces chiffres aux fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans et d'Environnement Canada. Il faut aussi noter que les ventes de MEC, par habitant, s'élèvent à plus du double de celles de REI, notre équivalent américain. Nous croyons donc que les chiffres que je viens de vous donner sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, par habitant. En conséquence, je recommanderais une étude fédérale sur notre industrie visant à déterminer son importance économique.

Permettez-moi de faire quelques commentaires d'ordre général sur le projet de loi C-45.

We must acknowledge, first, the need to streamline processes and improve efficiencies. I understand that these are things that all responsible entities are required to do and our business is no exception. However, our concern is with the elimination of regulations and standards that protect the integrity of the areas in which Canadians recreate. This perception is widespread. As the corporate law firm Blakes recently put it, “the federal government is taking itself out of the approvals business.” That observation certainly corresponds with what I am hearing from our constituents and customers.

Within our community, outdoor enthusiasts do not separate water from access or fish from rivers. To them the areas in which they recreate — be they oceans, beaches, mountains, lakes, forests or rivers — are all one system. Likewise, they do not separate the changes enacted in Bill C-38 from changes in the Navigable Waters Protection Act proposed in Bill C-45. Rather, they fear the erosion of their access to and quality of their recreation. A lack of public consultation and transparency has exacerbated these perceptions and created a high degree of mistrust in the outdoor recreation sector.

In particular, I am hearing five themes that I would like to share with you today. The first is reduction of access to and quality of outdoor recreation. Access to and the navigability of waters of all sizes is enormously important for the quality and viability of our activities, be they recreational paddling and boating, hunting, fishing or dockside cottage country recreation. For most Canadians, the waterways on which these activities take place fall outside of the waters listed in Schedule 2 of the NWPA.

In the absence of a clear and universal law on obstruction, access to and quality of navigation on unlisted waters, there is a very real risk of significantly reducing the potential social, economic, cultural and ecological benefits gained from these activities.

The second point is the marginalization of the outdoor and tourism industries in Canada. The proposed navigation protection act’s narrow focus on commercial navigation minimizes the importance of paddling, boating, fishing, hunting and other water-based recreational activities. In short, the NPA discounts the socio-economic importance of these activities to Canadian society.

The third one is the removal of universally enforced regulation and standards and the reliance on common law. We believe this will put unreasonable onus on individual Canadians. For the vast majority of Canadians, using the courts to address issues of navigation is cost and time prohibitive. If enacted, we believe the

Il faut d’abord reconnaître la nécessité de rationaliser les processus et d’améliorer l’efficacité. Je crois comprendre que ce sont là des choses que toutes les entités doivent faire, et notre secteur n’est pas une exception. Cependant, ce qui nous préoccupe, c’est l’élimination de la réglementation et des normes relatives à la protection de l’intégrité des lieux où les Canadiens exercent leurs activités de loisirs. Cette perception est largement répandue. Comme l’a récemment affirmé Blakes, cabinet d’avocats spécialisé en droit des sociétés, « le gouvernement fédéral se retire du secteur des autorisations. » Cette remarque correspond manifestement à ce que nous disent les intervenants et les consommateurs.

Dans notre secteur, les amateurs de plein air ne dissocient pas les eaux de l’accès ou les poissons des rivières. Pour eux, les endroits où ils exercent leurs loisirs — les océans, les plages, les montagnes, les lacs, les forêts ou les rivières — ne font qu’un seul système. De même, ils ne dissocient pas les modifications mises en œuvre dans le projet de loi C-38 des modifications à la Loi sur la protection des eaux navigables proposées dans le projet de loi C-45. Ils craignent plutôt un accès réduit aux activités de loisir et une baisse de qualité de telles activités. L’absence de consultations publiques et de transparence a exacerbé ces perceptions et a engendré un haut niveau de méfiance dans le secteur des activités récréatives de plein air.

Cinq thèmes sont fréquemment abordés, et j’aimerais vous en parler aujourd’hui. Le premier est la réduction de l’accès aux activités de plein air et la baisse de la qualité. L’accès aux cours d’eau et la navigabilité des plans d’eau de toutes tailles sont extrêmement importants pour la qualité et la viabilité de nos activités, qu’il s’agisse de canotage, de navigation de plaisance, de chasse, de pêche ou d’activités de loisirs en régions de villégiature. Pour la plupart des Canadiens, les voies navigables où ont lieu ces activités ne figurent pas sur la liste des eaux navigables de l’annexe 2 de la Loi sur la protection des eaux navigables.

En l’absence d’une loi claire et universelle relative à l’obstruction, l’accès aux voies navigables et à la qualité de la navigation sur les voies navigables non répertoriées, le risque de réduire considérablement les possibles avantages économiques, sociaux, culturels et écologiques découlant de ces activités est très réel.

Le deuxième aspect est la marginalisation des industries du plein air et du tourisme au Canada. Du fait qu’elle est principalement axée sur la navigation commerciale, la Loi sur la protection de la navigation proposée réduit l’importance du canotage, de la navigation de plaisance, de la pêche, de la chasse et d’autres activités de loisirs maritimes. En résumé, la Loi sur la protection de la navigation nie l’importance socioéconomique de ces activités pour la société canadienne.

Le troisième point est l’élimination de réglementation et de normes universellement appliquées, ainsi que le recours à la common law. À notre avis, la responsabilité que cela imposera aux Canadiens n’est pas raisonnable. Pour la grande majorité des Canadiens, il est trop coûteux et trop long de s’adresser aux

proposed regulatory regime will be more cumbersome and possibly more conflict ridden than the one the federal government seeks to address.

More importantly, the proposed changes will not prevent obstructions to navigation from occurring; rather, they put the onus squarely on the individual user to identify and challenge infringements on their rights to access navigation, most likely after the fact and after infringements have happened.

The fourth is the weakening of statutory protection for the vast majority of Canadian waterways. The scope of the NPA is limited to protecting navigation on a fraction of the waterways in Canada: 62 rivers, 97 lakes and three oceans. In short, the NWP proposes to separate protection of navigation from protection of navigable waters.

As you will see in our written submission, we have identified a short list of 40 recreationally significant waterways that are not included in Schedule 2 of the NPA. The list includes 20 Canadian heritage rivers, as well as such notable paddling destinations as the Lake Temagami area in Ontario and the Tatshenshini River in the Yukon.

In a complex natural system, the simplistic approach taken in the NPA is grossly flawed. Most of us who spend time in the outdoors know that protecting navigation cannot be achieved without protecting the medium in which we navigate, namely waterways. Moreover, the health of the water depends on many factors from the source of the water to the flow path and the flow rate. All this is to say, no water, no navigation, no recreation.

The last one is public safety. This is something that I have personally experienced in paddling into the remnants of a barbed wire fence in a river. That experience underscores the fact that an obstruction within waterways can be extremely dangerous, particularly in running waters.

In closing, I would respectfully ask the federal government to take two actions. The first is to launch a formal review of Canada's outdoor recreation economy and tourist economy in order to confirm its size and significance relative to other sectors. The second is to withdraw the proposed NPA and conduct a broad public consultation that includes the outdoor recreation and tourism industries in discussion with Canadians on ways to improve our laws to protect Canadian waterways and the public right of navigation.

I appreciate having this opportunity to speak on behalf of the outdoor industry and our membership. Thank you.

The Chair: Thank you very much for your presentations. We will now begin the questions.

Senator Mitchell: I certainly can commiserate with you, Mr. Labistour. I think I have the same kind of force field when it comes to technology. I am getting on to this iPad here. It seems to be working okay.

tribunaux pour régler des questions de navigation. Nous croyons que le régime de réglementation proposé, s'il est adopté, sera plus lourd et causera peut-être plus de conflits que celui que le gouvernement fédéral cherche à corriger.

Plus important encore, les modifications proposées n'empêcheront pas les obstacles à la navigation; à la place, elles obligeront l'utilisateur à cerner et à dénoncer les atteintes à son droit de naviguer, fort probablement après coup et après que son droit a été violé.

Le quatrième point est l'amointrissement de la protection légale pour la vaste majorité des cours d'eau canadiens. La protection de la navigation offerte par la LPN se limite à une fraction des cours d'eau canadiens : 62 rivières, 97 lacs et trois océans. En bref, la LPN propose de séparer la protection de la navigation de la protection des eaux navigables.

Le document que nous vous avons remis contient une courte liste de 40 cours d'eau très utilisés à des fins récréatives qui ne sont pas inclus dans l'annexe 2 de la LPN. La liste comprend 20 rivières du patrimoine canadien, ainsi que des destinations populaires auprès des pagayeurs, telles que la région du lac Temagami en Ontario et la rivière Tatshenshini au Yukon.

Dans le contexte d'un système naturel complexe, l'approche réductrice adoptée dans la LPN est entachée d'erreurs. La plupart des gens qui passent du temps à l'extérieur savent qu'il est impossible de protéger la navigation sans protéger les voies sur lesquelles on navigue : les cours d'eau. En outre, la qualité de l'eau dépend de nombreux facteurs, comme sa source, sa circulation et son débit. Autrement dit, pas d'eau, pas de navigation, pas de loisirs.

Le dernier point est la sécurité publique. J'ai vécu moi-même une expérience par rapport à cela : j'ai pagayé dans les restes d'une clôture de barbelés sur une rivière. Cette mésaventure souligne le fait que les obstacles dans les cours d'eau peuvent être extrêmement dangereux, surtout dans les eaux courantes.

En conclusion, je demande respectueusement au gouvernement fédéral de prendre deux mesures. La première est d'effectuer un examen officiel de l'économie de plein air et de l'économie touristique du Canada afin d'en confirmer la taille et l'importance par rapport à d'autres secteurs. La deuxième est de retirer la LPN proposée et de consulter les secteurs du plein air et du tourisme ainsi que les Canadiens pour discuter des moyens d'améliorer nos lois afin de protéger les cours d'eau canadiens et le droit du public à la navigation.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous au nom du secteur du plein air et de nos membres.

Le président : Merci beaucoup de vos exposés. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Mitchell : Je compatis certainement, monsieur Labistour. Je pense que j'ai le même genre de champ de forces que vous autour de la technologie. Je prends mon iPad. Il semble fonctionner aujourd'hui.

Mr. Labistour: You are probably going to break that one, too.

Senator Mitchell: I should not have raised it. Thank you.

My first question is — not that I am a lawyer — more legally focused, I think. All three of you feel free to jump in, but probably Mr. Maas and Ms. Forbes.

The question of gaps in the downloading of federal to provincial delegation of these environmental review responsibilities is particularly exacerbated because there is not this triggering mechanism, necessarily. Could you give us some examples of a gap or of a project that might fall between the cracks because of these kinds of changes?

Mr. Maas, I saw you nodding your head. We have lost his audio. We will work to get it back.

Ms. Forbes?

Ms. Forbes: If we are thinking about environmental assessment, it is any project that is not listed on the project list of CEAA 2012, such as a mine that does not meet the threshold of ore that could take place in B.C., because B.C. environmental assessment legislation also works on a threshold basis. As an example of one of the dangers of having a regulation that is structured that way, in B.C. our threshold for independent power projects on small waterways — run-of-the-river as they are also called — is 50 megawatts. A lot of proponents will propose projects that are just under 50 megawatts so they do not have to go through an environmental assessment. The same thing could happen federally. It is a potential abuse of the system if you get proponents structuring their projects so they fall under the thresholds of the regulations. It could fall under both provincial and federal.

I am sure people would say there are other potential regulatory processes or permits that you would have to get, whether that is road building or tree cutting, for such a project. However, those are not coordinated. Part of the reason we look to environmental assessment — and one of the reasons everyone seemed to want to improve the environmental assessment regime in Canada — was so that we had a unified system where things were dealt with not in duplication but in a coherent manner. We had different departments working together and not in separate silos. You could have permits for those projects that fall under an environmental assessment, but there is no reason the different departments have to talk to each other about that. There are all sorts of ways things can fall through the cracks. People who know about fish habitat in the area are not talking to the people granting road permits.

Senator Mitchell: Great. Thank you.

Mr. Maas, are you back?

Mr. Maas: Can you hear me now?

M. Labistour : Vous allez probablement le briser, celui-là aussi.

Le sénateur Mitchell : Je n'aurais pas dû en parler. Merci.

Je ne suis pas avocat, mais ma première question est plutôt d'ordre légal. Vous pouvez répondre tous les trois, mais elle s'adresse probablement plus à M. Maas et Mme Forbes.

La question des lacunes causées par le transfert des responsabilités en matière d'évaluations environnementales du fédéral au provincial est aggravée par le fait qu'il n'y a pas nécessairement de mécanisme de déclenchement. Pouvez-vous nous donner des exemples de lacunes ou de projets qui pourraient passer entre les mailles du filet en raison de ce genre de changements?

Monsieur Maas, je vous ai vu hocher la tête. Nous avons perdu le son. Nous allons essayer de le rétablir.

Madame Forbes?

Mme Forbes : S'il est question des évaluations environnementales, il s'agirait de tout projet qui ne figure pas sur la liste de projets de la LCEE 2012, comme une mine de la Colombie-Britannique qui n'atteint pas le seuil pour le minerai, puisque la loi sur les évaluations environnementales de la Colombie-Britannique est aussi fondée sur les seuils. Je vous donne un exemple des risques que ce genre de structure de réglementation pose : en Colombie-Britannique, le seuil pour les projets indépendants de production d'électricité sur les petits cours d'eau — qu'on appelle aussi « au fil de l'eau » — est de 50 mégawatts. Beaucoup de promoteurs proposent des projets qui sont juste au-dessous de 50 mégawatts pour ne pas devoir subir une évaluation environnementale. La même chose pourrait se produire à l'échelle fédérale. Les promoteurs pourraient abuser du système en structurant leurs projets de manière à se placer sous les seuils de la réglementation, tant au provincial qu'au fédéral.

Je suis sûre que certains diraient qu'il y aurait probablement d'autres processus réglementaires à suivre ou d'autres permis à obtenir pour un tel projet, que ce soit pour la construction de routes ou l'abattage d'arbres. Toutefois, ces processus ne sont pas coordonnés. L'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes tournés vers les évaluations environnementales — et pour lesquelles tous semblaient vouloir améliorer le régime d'évaluation environnementale au Canada —, c'était pour avoir un système unifié, dans le cadre duquel les choses ne sont pas faites en double, mais plutôt de manière cohérente. Différents ministères travailleraient ensemble et non isolément. Il pourrait y avoir des permis pour les projets qui ne requièrent pas d'évaluation environnementale, mais les différents ministères n'ont aucune raison de se consulter à ce sujet. Les choses peuvent passer entre les mailles du filet pour toutes sortes de raisons. Les gens qui connaissent les habitats des poissons dans la région ne parlent pas à ceux qui accordent les permis de construction routière.

Le sénateur Mitchell : Parfait, merci.

Monsieur Maas, êtes-vous de retour?

M. Maas : M'entendez-vous?

Senator Mitchell: Yes.

Mr. Maas: I will try to give you one specific example and a couple additional reflections. The one I alluded to in my opening remarks was on the St. John River in New Brunswick. As I mentioned, we are kicking off a program of work that we hope will last at least five years, if not longer. The Mactaquac Dam, which is part of the way up the river system, is certainly a barrier to navigation but that does not mean there is not navigation on both sides of it. For example, works to be proposed upstream of the dam where that river is not listed in Schedule 2 would require that citizens stand on guard and be willing to take up any concerns through the common law mechanisms. Downstream you have a completely different framework because you have a statutory framework to protect it.

Having stood next to the dam, it seems a bit absurd seeing boats on both sides and a diverse grouping of them; we are not talking about a trickle of a stream here. There is a large head pond behind the dam where houseboat operators and anglers on either side depend on navigation. The full implication of the gaps is still a big question mark for me.

If I can reflect a little bit on that, the same issues arose — we are talking about cumulative impacts of changes that were also included, and some as yet enacted — from Bill C-38. A comment I heard was that three months after Bill C-38 made it through the house, the Department of Fisheries and Oceans had only spoken to somewhere in the range of six to eight provinces about what these changes might mean. That seems a bit backwards to me. In testimony from representatives of Transport Canada to the house transport committee, I noted — and I do not have the quote in front of me — that all provinces and municipalities voiced a desire that waterways not heavily navigated be excluded from Transport Canada's oversight. That is a little bit thin in respect of the fact that it does not really explain who in the provinces this was discussed with.

As you well know, sitting where you sit, if you approach an agency whose responsibility is resource development and ask them these questions as compared to one whose responsibility is environmental protection, you are likely to get different answers. It is not clear to me who has been consulted at the provincial level or in the municipalities about these changes. I believe they are saying that the Federation of Canadian Municipalities was the voice for municipalities relating to changes to the NPA. As you will recall, we saw a slight shift in their perspective back in April or May relating to the Fisheries Act as they became more aware of the implications for them down the road.

Senator Mitchell: Mr. Labistour, in your presentation you list a number of rivers — it is quite striking to me — that have Canadian heritage status that are not going to qualify in the list under the navigable protection act. It is quite startling if you do not have navigable water protection. Even if you did, because you

Le sénateur Mitchell : Oui.

M. Maas : Je vais tenter de vous donner un exemple précis et deux ou trois observations additionnelles. L'exemple que j'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire est celui du fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Comme je l'ai déjà dit, nous entamons un programme de travail qui, nous l'espérons, durera au moins cinq ans, sinon plus. Le barrage de Mactaquac, qui se trouve sur le fleuve, constitue certainement un obstacle à la navigation, mais il y a quand même de la navigation des deux côtés du barrage. Par exemple, pour les travaux proposés en amont du barrage — la partie du fleuve qui ne figure pas dans l'annexe 2 —, les citoyens seraient obligés de monter la garde et de signaler toute préoccupation au moyen des mécanismes de common law. En aval, la situation est tout à fait différente puisque cette partie du fleuve est protégée par un cadre législatif.

Je me suis tenu à côté du barrage, et cela me semble un peu absurde puisque de nombreux bateaux de toutes sortes se trouvent des deux côtés; je ne vous parle pas d'un petit ruisseau. Il y a un grand réservoir derrière le barrage, et des conducteurs de caravanes flottantes et des pêcheurs à la ligne dépendent de la navigation des deux côtés. Je m'interroge encore beaucoup sur toutes les conséquences des lacunes.

Si je peux faire quelques observations à ce sujet, le projet de loi C-38 a donné lieu aux mêmes questions — nous parlons des conséquences cumulatives de modifications qui ont aussi été incluses, et dont certaines ne sont toujours pas en vigueur. J'ai entendu dire que trois mois après l'adoption du projet de loi C-38 à la Chambre, le ministère des Pêches et des Océans avait seulement consulté quelque six à huit provinces sur les répercussions possibles de ces modifications. On semble procéder à l'envers. Dans les témoignages de représentants de Transports Canada au Comité des transports de la Chambre, j'ai noté — je n'ai pas la citation en main — que toutes les provinces et les municipalités ont demandé que les cours d'eau peu achalandés soient exclus de la surveillance de Transports Canada. Cette affirmation me semble un peu mince sous le rapport du fait que cela n'explique pas vraiment qui a été consulté dans les provinces.

Comme vous le savez très bien en votre qualité de sénateurs, un organisme chargé de la mise en valeur des ressources ne donnera probablement pas les mêmes réponses à ces questions qu'un organisme responsable de la protection de l'environnement. Ce n'est pas clair pour moi qui a été consulté au sujet des modifications au sein des provinces et des municipalités. Je pense qu'on dit que la Fédération canadienne des municipalités a représenté les municipalités sur la question des modifications à la LPN. Vous vous souviendrez que la fédération a modifié quelque peu son point de vue sur la Loi sur les pêches en avril ou en mai, comme elle a mieux compris les conséquences futures pour les municipalités.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Labistour, votre document contient une liste considérable de rivières du patrimoine canadien — cela m'a frappé — qui ne seront pas incluses dans la liste contenue dans la Loi sur la protection de la navigation. Le fait que ces rivières ne seront pas protégées en vertu des dispositions sur les eaux

are not on the list, the project would not necessarily trigger an environmental review. If it was small enough, it would not trigger a review in any event.

What protects a Canadian heritage river? What is left? Would you be aware offhand, or is that deep in your concern?

Mr. Labistour: I have no idea. I speak very much as a recreationalist as opposed to an environmentalist. If I speak to the people and the communities on which we depend for our business — the recreation community — we cannot unpack Bill C-38 from Bill C-45. We have no idea what the protection of these places would look like once these two bills have been enacted. This is from a layman's point of view not a legal point of view.

Senator Mitchell: It is a powerful point.

Would either of the others like to jump in on that? I just have one other question.

Mr. Maas: Just to reinforce the points I made toward the end of my opening remarks, if we are after improved efficiency and effectiveness, results-based management, not just of our natural resources but also of the environment that provides them — and water is a critical natural resource to our economy and our communities — then let us have that discussion. Let us together work out what the gaps might be and figure out how best to move forward. We are not — and I speak for our organization only — an anti-development organization by any stretch.

What we are after is sustainable development. Doing so requires that we engage in a thorough discussion of how we protect our waters and other resources going forward.

Senator Mitchell: I have one other quick point. These presentations have been excellent. One of the things that was really striking to me — and I had not thought about its magnitude — was the point in Mr. Labistour's presentation about the magnitude of this recreational industry. I have this theory that every time we do something like erode an environmental review process or shut down the National Round Table on the Environment and the Economy, we send a negative message about Canada's commitment to environmental protection. That can have a huge impact when trying to get social licence for a pipeline.

Do you see that having an impact in recreational tourism as well? We just start to establish the kind of reputation that Canada is starting to lose those remarkable tourist resources. We are sending the wrong messages about that. Could that have an impact?

Mr. Labistour: I am on the board of the Outdoor Industry Association, a U.S.-based organization to which we belong. I know that the kind of discussions that have been had about Canada within the American and some European vendors in the outdoor industry are not very complementary. Put it that way. I am talking about some of the large brands and vendors in this

navigables est inquiétant. Même si c'était le cas, puisqu'elles ne figurent pas sur la liste, le projet ne ferait pas nécessairement l'objet d'une évaluation environnementale. S'il était assez petit, il ne ferait pas l'objet d'une évaluation environnementale de toute façon.

Qu'est-ce qui protège une rivière du patrimoine canadien? Que reste-t-il? Le savez-vous de mémoire, ou est-ce une moindre préoccupation pour vous?

M. Labistour : Je l'ignore. Vraiment, je suis ici à titre de défenseur des loisirs plutôt que de défenseur de l'environnement. Selon les gens et les groupes desquels nos affaires dépendent — le secteur des loisirs —, il est impossible de séparer les projets de loi C-38 et C-45. Nous n'avons aucune idée de ce qui protégera ces lieux une fois que ces deux projets de loi entreront en vigueur. Je vous parle du point de vue d'un non-initié, et non d'un point de vue légal.

Le sénateur Mitchell : C'est un point puissant.

Est-ce qu'un autre témoin aimerait se prononcer à ce sujet? J'ai seulement une autre question.

M. Maas : Pour renforcer les arguments que j'ai présentés à la fin de ma déclaration, si nous visons l'amélioration de l'efficacité et une gestion fondée sur les résultats, non seulement par rapport à nos ressources naturelles, mais aussi à l'environnement qui les fournit — et l'eau est une ressource naturelle essentielle pour notre économie et nos collectivités —, ayons cette discussion. Ensemble, cernons les lacunes et trouvons la meilleure façon d'aller de l'avant. Nous — je parle uniquement au nom de mon organisation — sommes loin de nous opposer au développement.

Ce que nous prônons, c'est le développement durable. Pour y arriver, nous devons discuter en détail des moyens d'aller de l'avant et de protéger nos eaux et nos autres ressources.

Le sénateur Mitchell : J'ai une dernière brève observation. Vos déclarations étaient excellentes. Une chose qui m'a vraiment frappé — je n'avais pas pensé à son importance —, c'est le point de M. Labistour au sujet de l'ampleur du secteur des loisirs. J'ai une théorie selon laquelle chaque fois que nous faisons quelque chose comme dégrader un processus d'évaluation environnementale ou mettre fin aux activités de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, nous envoyons un message négatif sur l'engagement du Canada envers la protection de l'environnement. Cela peut avoir d'énormes répercussions sur l'obtention d'un permis social pour un pipeline.

Est-ce que cela a aussi des répercussions sur le récréotourisme? Le Canada commence à avoir la réputation d'être en train de perdre ses ressources touristiques remarquables. Nous envoyons les mauvais messages à ce sujet. Est-ce que cela pourrait avoir des conséquences?

M. Labistour : Je siège au conseil de l'Outdoor Industry Association, une association américaine du secteur du plein air à laquelle nous appartenons. Je sais que des fournisseurs américains et européens du secteur du plein air ont eu des discussions peu élogieuses sur le Canada. Disons-le ainsi. Je parle de certaines grandes marques et de fournisseurs importants du

industry. There is some questioning around what is happening. It is coffee table discussion, but certainly Canada's reputation for being an outdoor paradise is being tarnished at this point.

The Chair: I have a supplementary question to one of your questions to Ms. Forbes.

In one of your responses you said that in British Columbia an environmental assessment was not required for a run-of-the-river project of 50 megawatts or smaller. Could you qualify that a little? I know that what is required after that is a full screening, almost the same as an environmental assessment. For that project, that has to happen.

It is not as though it just falls off the face of the earth. There is actually a very tough screening that takes place on a project like that. Would you agree with me?

Ms. Forbes: A provincial screening?

The Chair: Yes.

Ms. Forbes: I would agree that there is still a process that those projects go through. I think one of the benefits and tools of an environmental assessment is that it allows us to look at regional, cumulative impacts of projects. When we have projects that are not going through an environmental assessment, we do not have the ability to look regionally at the types of development we are doing and at the cumulative impacts that a number of run-of-the-river projects — a mine, a pipeline and whatever else is going on in that region — would have. I think that we lose some of the tools that environmental assessment can give us if we are not doing a full EA of those types of projects.

The Chair: To back up what you are saying, can you give me an example of something that would have had a negative impact on the environment? I would like to look at it. Just so you know, I am one of the guys who put in the law about the screening process and the environmental things that have to happen for independent power producers.

Ms. Forbes: An example of a project?

The Chair: Yes.

Ms. Forbes: I have not brushed up on what current projects are happening. One that is less than 50 megawatts?

The Chair: You referred to 50 megawatts and less, so I am asking you.

Ms. Forbes: I cannot. I am not trying to get out of the question; I do not have that information.

The Chair: Okay, I appreciate that.

Ms. Forbes: Part of the reason that I do not is that I work on environmental assessment, and I do not consider those projects to have gone through an environmental assessment. They are not on

secteur. On s'interroge sur ce qui se passe. Ce ne sont pas des discussions officielles, mais la réputation du Canada d'être un paradis du plein air est certainement en train d'être ternie.

Le président : J'ai une question supplémentaire pour donner suite à une question que vous avez posée à Mme Forbes.

Dans l'une de vos réponses, vous avez dit qu'en Colombie-Britannique, les projets d'installations au fil de l'eau de 50 mégawatts et moins ne devaient pas faire l'objet d'une évaluation environnementale. Pouvez-vous donner quelques précisions à ce sujet? Je sais qu'une évaluation complète est exigée, ce qui est presque la même chose qu'une évaluation environnementale. Ce genre de projet nécessite ce type d'évaluation.

Ce n'est pas comme si le projet était mis aux oubliettes. En fait, les projets de ce genre font l'objet d'une évaluation rigoureuse. Êtes-vous d'accord avec moi?

Mme Forbes : Une évaluation à l'échelle provinciale?

Le président : Oui.

Mme Forbes : C'est vrai qu'il y a tout de même un processus à suivre pour ces projets. Je pense que l'un des avantages et des outils que les évaluations environnementales nous fournissent, c'est qu'elles nous permettent de considérer les répercussions régionales et cumulatives des projets. Quand des projets ne font pas l'objet d'une évaluation environnementale, nous n'avons pas les moyens d'examiner les types de développement que nous faisons à l'échelle régionale et les répercussions cumulatives qu'auraient de nombreux projets d'installations au fil de l'eau — une mine, un pipeline et tous les autres projets réalisés dans la région. À mon avis, nous perdons une partie des outils que les évaluations environnementales nous donnent si nous ne procédons pas à des EE complètes des projets de ce genre.

Le président : Pour appuyer ce que vous dites, pouvez-vous me donner un exemple de projet qui aurait eu des répercussions négatives sur l'environnement? J'aimerais l'examiner. À titre d'information, j'ai travaillé à l'élaboration de la loi sur le processus d'évaluation et les mesures environnementales qui doivent être prises pour les producteurs d'électricité indépendants.

Mme Forbes : Un exemple de projet?

Le président : Oui.

Mme Forbes : Je ne me suis pas renseignée sur les projets en cours. Un projet de moins de 50 mégawatts?

Le président : Vous avez parlé de 50 mégawatts et moins; je vous pose donc la question.

Mme Forbes : Je ne peux pas répondre. Je n'essaie pas d'éluder la question; je n'ai pas ces renseignements.

Le président : D'accord, je comprends.

Mme Forbes : L'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas ces renseignements, c'est que je travaille aux évaluations environnementales, et ces projets n'ont pas fait l'objet d'une

the list of current projects that the B.C. Environmental Assessment Office is looking at.

The Chair: Thank you.

Senator Lang: I would like to follow up on that line of questioning. I think that all of the witnesses and everyone around this table have the same objective. We want to ensure that we take our responsibilities to environmental obligations very seriously. At the same time, we have to balance that with the ability to provide the opportunity for development. I think Mr. Maas said it very well. I think it was Mr. Maas who made the comment that they are not there to obstruct. They are there to find a balance. This committee and any committee of the house, no matter what political party, is looking in that direction.

I think it was two years ago that we dealt with this act at the beginning, with respect to the budget that was put forward. The question was asked last committee, and I would like to put it to this hearing. Two years ago, we were told that if we passed those amendments to this particular piece of legislation, there would be major, significant environmental damage done over a period of time because of the passage of that bill. I would like to ask you, Ms. Forbes, Mr. Labistour and Mr. Maas, if you can provide us with actual examples of where — because that act was not in place — sufficient environmental guidelines were not put in place for projects that were approved and have gone ahead. Perhaps you could start, Ms. Forbes.

Ms. Forbes: You are speaking to the —

Senator Lang: The Navigable Waters Protection Act amendments put through a few years ago.

Ms. Forbes: In 2009.

I am not aware that our organization took the position that there would be major environmental damage if those went through. I think it was, like the changes to CEAA that happened around the same time, part of the start of the trend of eroding Canada's environmental laws, but I do not have any submissions on that.

Senator Lang: Mr. Labistour, do you have any examples that you can provide us with?

Mr. Labistour: We were involved with the hunting and fishing community when those laws were put forward, and we were really concerned that there would be an erosion of the natural recreation capacity in Canada. To be quite honest with you, I actually checked up on that one, and there have been no significant incidents that have actually happened, that we are aware of, subsequent to that.

What is interesting is that, at that time, this was put forward as a solution to the challenges that the current NPA, Bill C-45, is looking to do. In putting the original amendments to the NPA through, there were reasons for doing it in terms of streamlining

évaluation environnementale. Ils ne figurent pas sur la liste des projets actuels que le Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique considère.

Le président : Merci.

Le sénateur Lang : J'aimerais poursuivre dans le même ordre d'idées. Je pense que tous les témoins et toutes les personnes ici réunis ont le même objectif. Nous voulons veiller à ce que nos responsabilités à l'égard de nos obligations environnementales soient prises très au sérieux. En même temps, nous devons trouver un équilibre entre ce but et la capacité de fournir des occasions de mise en valeur des ressources. Je pense que M. Maas l'a très bien dit. Je crois que c'est lui qui a affirmé que son organisation ne cherche pas à faire obstacle au développement; elle cherche à trouver un équilibre. Notre comité et tous les comités de la Chambre, peu importe les allégeances politiques, travaillent en ce sens.

Nous nous sommes attachés à cette loi il y a deux ans, je crois, lors du dépôt du budget. La question a été posée à la dernière séance, et je voudrais la reprendre. Il y a deux ans, on nous disait que la modification de ces dispositions législatives occasionnerait des dommages écologiques graves pendant un certain temps. Madame Forbes, messieurs Labistour et Mass, j'aimerais que vous nous donniez de véritables exemples de projets qui ont été approuvés et réalisés malgré des directives environnementales insuffisantes, puisque les mesures législatives n'étaient pas en vigueur. Vous pouvez commencer, madame Forbes.

Mme Forbes : Vous parlez des...

Le sénateur Lang : Des modifications apportées il y a quelques années à la Loi sur la protection des eaux navigables.

Mme Forbes : C'était en 2009.

Je ne crois pas que notre association ait dit que ces modifications causeraient des dommages écologiques importants. Nous commençons plutôt à constater une tendance à l'affaiblissement du droit de l'environnement au Canada, comme c'était le cas des modifications apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale dans la même période. Mais je n'ai pas d'exemple.

Le sénateur Lang : Monsieur Labistour, avez-vous des exemples à nous donner?

M. Labistour : Lorsque ces modifications sont entrées en vigueur, nous travaillions en collaboration avec le milieu de la chasse et de la pêche, et nous craignions vraiment que la pratique d'activités récréatives en nature soit de moins en moins possible au Canada. J'ai vérifié, et je vous avoue franchement qu'aucun incident notable n'est survenu en raison de ces modifications, à ma connaissance.

Ce qui est intéressant, c'est que les modifications proposées à ce moment devaient justement écarter les obstacles visés par le projet de loi C-45 au sujet de la Loi sur la protection de la navigation. Les modifications originales avaient une raison d'être : simplifier

the process. It seems to be that the process was streamlined and there have been no significant incidents, so back to you: Why would the NPA be coming forward again for additional amendments when the first one was there to serve that purpose? I do not know.

Senator Lang: To clarify the record, the ramifications of the previous amendments have been put in place, and subsequently there has been, to your knowledge, no damage because of it.

Mr. Labistour: Correct.

Senator Lang: Mr. Maas?

Mr. Maas: I did not participate in the last round of discussions two years ago on the Navigable Waters Protection Act. I am also not a proponent of speculating about what might happen in a complex world, especially when you factor the environment into it.

My one reflection on your question is this: If what we are talking about is how we will assess and understand the changes to a law as they translate to the quality of our waters or our environment on the landscape, we are in a position where we will be able to answer that less and less because we are not actually monitoring or setting targets or goals at the ecosystem level any more, other than in a very few specific places where we concentrating our management and monitoring efforts, and mostly our monitoring efforts as it relates to the environment. The bigger question is, how would we know what the implications to these changes would be if we are reducing staff capacity and reducing the amount and coverage of monitoring in this country? We have been doing that for 20 years. That is not a product of the last two or three or four years alone.

Senator Lang: I would like to go further. I come from the Yukon, and quite frankly I do buy equipment from Mountain Equipment Co-op. I am a recreationalist, and I do go out and enjoy my time away from urban living. At the same time, I understand that we have to strike a balance.

Mr. Maas, the reality is that whether you are in the Yukon or in New Brunswick or in Northwest Territories, if you are going to do anything with a waterway, whether it be build a bridge or put in a culvert or affect it in any way, there are certain requirements under the federal Fisheries Act. There are requirements under the provincial or territorial environmental assessment acts. There are requirements under the Highway Act. I am pointing out that there are a multitude of permits — including, in our case, the water board — that you have to apply for and get consent before you can proceed.

Are you telling me that in a waterway that is not being used in most part for major commercial navigation, they are not being adequately protected with those laws that are in place and that have to be followed in order to have any development done? Why would you take that position in view of the fact that there are probably four or five departments you have to satisfy prior to proceeding?

la procédure. Puisque cet objectif a été atteint et qu'il n'y a eu aucun incident notable, à mon tour de vous demander pourquoi la loi devrait encore être modifiée, car l'objectif est le même. Je n'en sais rien.

Le sénateur Lang : En résumé, vous dites que la mise en œuvre des modifications précédentes n'a occasionné aucun dommage, à votre connaissance.

M. Labistour : C'est exact.

Le sénateur Lang : Monsieur Maas?

M. Maas : Je n'ai pas participé aux discussions entourant la Loi sur la protection des eaux navigables il y a deux ans. Je n'ai pas non plus l'habitude d'avancer des hypothèses sur ce qui pourrait se passer dans ce monde complexe, surtout lorsqu'il est question d'environnement.

Voici tout ce que je peux dire en réponse à votre question. Si nous nous demandons comment faire pour évaluer et comprendre les répercussions de la modification d'une loi sur la qualité de l'eau ou de l'environnement qui nous entoure, la réponse est que nous serons de moins en moins en mesure de le faire. À vrai dire, nous avons cessé d'observer les écosystèmes et de fixer des cibles ou des objectifs à cet égard, à l'exception de rares secteurs où nous concentrons nos efforts de gestion et de surveillance, principalement sur le plan environnemental. La grande question est la suivante : comment pouvons-nous connaître les répercussions des modifications en réduisant le personnel de même que les activités de surveillance et leur portée au pays? La tendance se manifeste depuis les 20 dernières années, et pas uniquement les deux, trois ou quatre dernières.

Le sénateur Lang : J'aimerais poursuivre. Je viens du Yukon et, à vrai dire, il m'arrive de me procurer du matériel chez Mountain Equipment Co-op. Je suis un amateur de loisirs et de plein air, et j'aime passer du temps loin de la vie urbaine. Parallèlement, je comprends le besoin de trouver un équilibre.

Que vous soyez au Yukon, au Nouveau-Brunswick ou aux Territoires du Nord-Ouest, monsieur Maas, tout projet touchant de près ou de loin à une voie navigable, qu'il s'agisse de la construction d'un pont, d'un ponton ou de quoi que ce soit d'autre, doit respecter certaines exigences législatives en vertu de la Loi fédérale sur les pêches et des lois provinciales et territoriales sur les évaluations environnementales, sans oublier les exigences ayant trait aux routes. Permettez-moi de souligner qu'il faut obtenir une multitude de permis et d'approbations avant de pouvoir réaliser le projet — y compris auprès de l'Office des eaux, dans notre cas.

Essayez-vous de me dire que toutes ces lois à respecter avant la réalisation d'un projet ne suffisent pas à protéger les voies navigables qui ne servent pas à la navigation commerciale en majeure partie? Pourquoi adoptez-vous cette position puisqu'un projet doit recevoir l'approbation de quatre ou cinq ministères, probablement, avant d'être réalisé?

Mr. Maas: What I am getting at here is your point precisely. My head is often stuck in this bewilderingly complex maze of laws it takes not only to get a project through but also to understand from my perspective how to look at a project in a way that we can preserve the environment, for me specifically the aquatic environment, and that speaks to the recommendation I tried to put out to the committee. Let us look at that and put that in front of all of us so that we can begin to assess and think through what integration really means and what efficiency and effectiveness are really about. We are not having that conversation. I agree that there is a lot of overlap, or there may be, but let us get that on the record and put it in front of ourselves and bring that to bear in a transparent way so we can have a discuss about that, not this piece and then that piece being added or subtracted from the overall tool kit.

Senator Massicotte: Ms. Forbes, we heard the minister, and you probably read his testimony when he described the proposed amendments to the bill. His basic argument was that the original intent of this act was always navigation. We have simplified it for those waterways that were heavily circulated. We delegated the responsibility to the province or municipality. We are not touching the environmental aspect at all. We are not diluting the strict environmental criteria and qualities required by the existing act.

I did not follow all of your proposed amendments, but you seemed to suggest that is not the case. You talked about a triggering, which I understand, but you seemed to suggest that there is a dilution of the environmental reviews and the inspections and the concerns that could be expressed. That is how I read your comments. Is the minister fully wrong? Is he telling us a fib? What is going on here?

Ms. Forbes: I am not proposing that the minister is wrong. I do think that the hard and fast repetitious statement we are getting from Transport Canada, that this is an act about navigation and only navigation, would be tantamount to saying that the Criminal Code should exist as it did when it was enacted and that we should not think about Internet crime or drug regulation. Laws evolve and we come to use and amend them over time to deal with things that are concerns to us and our society. I do think the Navigable Waters Protection Act had come to be used as an environmental protection act and, as my colleagues have said, you cannot divorce navigation on water from water.

Senator Massicotte: I can accept your argument that many acts serve many purposes. Having said that, given the amendments proposed to the navigation act, are the environmental reviews and criteria any weaker? Have they been diluted by the amendments proposed?

Ms. Forbes: I do think so. Even if you forget the triggering thing, and that is out of the question and we are not doing that, where you have a project that is being looked at by the Canadian Environmental Assessment Agency, or even by the National Energy Board, if there are approvals that happen by a federal agency that are not under the Canadian Environmental

M. Maas : C'est justement ce que je veux dire. Je me perds souvent dans ce dédale complexe et obscur de lois à respecter pour qu'un projet soit approuvé. En plus, je dois comprendre comment évaluer un projet pour qu'il respecte l'environnement, surtout dans le milieu aquatique. C'est justement ce que j'ai voulu recommander au comité. Il faut que tout le monde examine l'ensemble de ces lois et réfléchisse bien à la véritable signification de l'intégration, de l'efficacité et de l'efficacités. Personne ne se pose la question. Je conviens qu'il y a, ou qu'il pourrait y avoir un chevauchement important, mais prenons le temps d'en discuter véritablement et en toute transparence plutôt que d'ajouter au hasard des éléments à la trousse d'outils, ou d'en supprimer.

Le sénateur Massicotte : Nous avons entendu le témoignage du ministre, madame Forbes; vous avez probablement lu la partie où il décrit les modifications proposées dans le projet de loi. En résumé, il dit que la navigation a toujours été l'objectif premier de la loi. Nous voulons donc circonscrire son application aux eaux navigables à circulation abondante et déléguer des responsabilités aux provinces ou aux municipalités. Nous ne changeons absolument rien au volet environnemental. Nous n'atténuons pas la rigueur des critères environnementaux et des exigences de la loi actuelle.

Je n'ai pas compris tous les amendements que vous proposez, mais vous ne semblez pas être de cet avis. Vous avez parlé d'un déclencheur, et je comprends bien, mais vous semblez noter un relâchement des examens environnementaux, des inspections et des enjeux pouvant être soulevés. C'est ainsi que j'interprète vos propos. Le ministre est-il complètement dans l'erreur? Nous raconte-t-il des bobards? Que se passe-t-il?

Mme Forbes : Je ne dis pas que le ministre fait fausse route. En revanche, je crois que la déclaration répétitive et définitive de Transports Canada sur le fait que la loi porte exclusivement sur la navigation reviendrait à dire que le Code criminel devrait revenir à sa forme originale, sans tenir compte de la cybercriminalité ni des drogues. Les lois évoluent, et nous finissons par les utiliser et les modifier au fil du temps en fonction des préoccupations des parlementaires et de la société. Je crois que la Loi sur la protection des eaux navigables servait de loi sur la protection de l'environnement. Et comme mes confrères l'ont dit, la navigation sur l'eau est indissociable de l'eau elle-même.

Le sénateur Massicotte : Je peux comprendre que de nombreuses lois remplissent bien des fonctions. Cela dit, croyez-vous que les modifications proposées à la loi sur la navigation affaiblissent les examens et les critères environnementaux?

Mme Forbes : C'est ce que je crois. Faisons abstraction de l'élément déclencheur, même si c'est hors de question, et disons qu'un projet est examiné par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, ou encore l'Office national de l'énergie. Si ce projet a reçu l'approbation d'une autorité fédérale qui ne relève pas de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale,

Assessment Agency, then that broadens the type and scope of environmental effects that you look at in that environmental assessment. That is subsection 5(2) of CEAA 2012. For example, you can see that in the Site C dams environmental impact statement guidelines that were issued in September 2012 under the new CEAA 2012. They scoped in a number of additional and more broad environmental effects than they would otherwise be able to because there were approvals that were happening under Transport Canada and the Navigable Waters Protection Act.

Senator Massicotte: There could be something bad happening to the environment that would not be covered under the existing environmental laws and that would have been caught under the old navigation act.

Ms. Forbes: That is how I read it, yes.

Senator Massicotte: The other comment, Mr. Maas, is that navigation has been common law for decades. Nothing changes, so those rights remain. I can appreciate the argument being made that with common law, you have to sue. It is complicated. There is no regulatory body doing so. Given the cost and delays of courts being so immense, maybe that law does not apply to the common Canadian. Am I correct? Is that the principle argument you are raising?

Mr. Maas: It is. I will put one caveat around that, and that is that I do not hold a degree in law. Ms. Forbes is probably in a better position to elaborate. As I understand it, what I see in these changes and potentially under the changes in Bill C-38 to the Fisheries Act is a lot of unanswered questions or areas of gray that will require us to revert to the courts. That is concerning to me because that is not how I grew up understanding the Canadian environmental law and policy development process. To me, that is the U.S. style. It is kind of not the Canadian way. If that is the direction we are going, it will cost, I guess. That remains to be seen, but it may cost citizens and it may cost the government as well in terms of proceeding to court, if that is where things will go.

Senator Massicotte: Thank you.

Senator Johnson: I find your comments very upsetting in terms of the Canadian tourist industry, especially access to water-based outdoor recreation. Were many stakeholder organizations or groups consulted prior to the drafting of these amendments?

Mr. Labistour: Not that I am aware of. I do know that some of the hunting and fishing organizations were consulted. Outside of that, I am not aware of any others.

Mr. Maas: I am not aware of anyone being consulted, no. I know that the fishing and angling community has been convened by the Prime Minister, but as I understand it, there has been very

d'autres types de répercussions s'ajouteront à l'évaluation environnementale, qui sera plus poussée. C'est ce qui est prévu au paragraphe 5(2) de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Prenez l'exemple des Lignes directrices relatives à l'énoncé des incidences environnementales qui ont été publiées en septembre 2012 au sujet du barrage du site C, conformément à la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). On y a intégré des effets environnementaux de plus et de plus grande portée qu'à l'habitude en raison des approbations de Transports Canada et de celles relatives à la Loi sur la protection des eaux navigables.

Le sénateur Massicotte : Ainsi, l'ancienne Loi sur la protection des eaux navigables pouvait détecter des problèmes environnementaux qui passeront entre les mailles des lois environnementales actuelles.

Mme Forbes : C'est bien ce que je crois.

Le sénateur Massicotte : Par ailleurs, monsieur Maas, la navigation appartient à la common law depuis des dizaines d'années. Ces droits s'appliquent toujours puisque rien n'a changé à ce chapitre. Je saisis bien que la common law passe par les poursuites judiciaires, ce qui n'a rien de simple. Aucun organisme de réglementation ne s'en charge. Vous pensez donc que les simples citoyens ne seront pas protégés par la loi, compte tenu des coûts exorbitants et des délais interminables du système judiciaire, n'est-ce pas? Est-ce bien votre principal argument?

M. Maas : En effet. Mais je tiens à apporter un bémol : je n'ai pas étudié en droit. Mme Forbes pourra probablement vous en dire plus à ce sujet. Selon ce que j'en ai compris, ces modifications et peut-être même celles du projet de loi C-38 qui visent la Loi sur les pêches laissent bien des questions sans réponse ou des zones grises qui obligeront le recours aux tribunaux. Je trouve que c'est inquiétant, car ce n'est pas ainsi que le Canada a l'habitude d'élaborer ses politiques et ses lois environnementales. À mes yeux, c'est plutôt la méthode américaine, et ça ne ressemble pas vraiment au Canada. Si nous choisissons cette voie, j'imagine que nous en paierons le prix. Cela reste à voir, mais si les problèmes aboutissent devant les tribunaux, les citoyens et le gouvernement aussi pourraient devoir en payer la note.

Le sénateur Massicotte : Merci.

Le sénateur Johnson : Je trouve que vos commentaires sur le secteur touristique canadien sont très bouleversants, surtout au sujet de l'accès aux loisirs d'eaux en plein air. A-t-on consulté un grand nombre d'organismes ou de groupes intéressés avant de rédiger les modifications?

M. Labistour : Pas à ma connaissance. Je sais que certains organismes de chasse et pêche ont été consultés, mais c'est tout.

M. Maas : Je n'ai entendu parler d'aucune consultation. Je sais que le premier ministre a convoqué le milieu de la pêche commerciale et récréative, mais à ma connaissance, le dialogue

little back and forth dialogue on the Fisheries Act changes in Bill C-38, for example. However, I am not aware of consultations beyond briefings from the agency when the bill was tabled.

Senator Johnson: Would you elaborate more on the marginalization of the outdoor recreation and tourism given this legislation?

Mr. Labistour: One of my recommendations is that we look at the scale of our industry in Canada. If we look at the U.S. numbers, once again, I think that Canadians are a more active society in the outdoors than the Americans are, judging by the numbers that we look at. The outdoor and tourism industry employs many people and creates a lot of revenue. It is lots of small industries, small brands and small outfitters all coming together, whether it be in the hospitality industry, the transportation industry or in guiding industry. When you add them together, they become a significant contributor to the economy of the country. If we do not consider this driver of the economy, I believe it is being marginalized.

Senator Johnson: What about the World Wildlife Fund in terms of the perception elsewhere with regard to this legislation? How did it affect you?

Mr. Maas: To be honest, our supporters are feeling a bit bewildered by the rapid succession of changes and all that is being altered as we have seen in the last budget bill. We participated recently in a report, along with the United Nations Environment Programme, offering advice to financial institutions. One of the things that we raised that made it into that report concerned the extractive sectors around the world. There is a sense of growing or at least a period of risk for investment in extractive industries in Canada because of the broad uncertainty that we are in, at least at this moment in time, related to how projects will be assessed, what the implications will be, and, to the points raised by Senator Massicotte, any potential for intervention of the courts. We are trying to place on the record that we are in a period of uncertainty that increases, to some degree, the risk that others around the world may not be aware of.

Senator Johnson: Thank you both.

Senator Ringuette: I am a New Brunswicker, so when you were talking earlier about the St. John River, the full lights went on. I know that many waterways in Canada are jointly managed by Canada and the U.S., such as a portion of the upper St. John River in New Brunswick.

Out of the 61 listed rivers, do we have any rivers that are under joint Canada-U.S. management? What happens to projects and the environmental laws in Canada and in the U.S. with regard to those waterways?

sur les modifications à la Loi sur les pêches qui sont proposées dans le projet de loi C-38, par exemple, a été très bref. Je ne suis toutefois au courant d'aucune consultation, mis à part les séances d'information de l'agence lors de la présentation du projet de loi.

Le sénateur Johnson : Pourriez-vous nous en dire plus sur la marginalisation du plein air et du tourisme attribuable au projet de loi?

M. Labistour : Je vous recommande notamment d'évaluer l'ampleur de ce secteur au Canada. À la lumière des statistiques, on comprend que les Canadiens pratiquent plus d'activités de plein air que les Américains. Le secteur du plein air et du tourisme emploie beaucoup des gens et génère des revenus importants. Il regroupe un grand nombre d'industries, de marques et de pourvoies de petite taille, que ce soit dans le secteur du tourisme d'accueil, des transports ou des guides. Une fois réunis, ces intervenants contribuent pour beaucoup à l'économie canadienne. À mes yeux, faire fi de ce moteur économique revient à le marginaliser.

Le sénateur Johnson : Du côté du Fonds mondial pour la nature, que pensez-vous d'autre à propos du projet de loi? Dans quelle mesure vous touche-t-il?

M. Maas : À vrai dire, nos sympathisants sont un peu déroutés par la succession rapide de modifications qui touchent un grand nombre d'aspects, comme c'était le cas du dernier projet de loi sur le budget. Nous avons récemment collaboré à un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement, où nous avons offert des conseils aux institutions financières. Une de nos interventions qui a été retenue portait sur l'industrie extractive aux quatre coins du monde. On a l'impression qu'investir dans les industries extractives canadiennes représente un risque croissant, du moins pour l'instant, en raison de la grande incertitude qui entoure actuellement l'évaluation des projets, les répercussions de ces examens et le recours possible aux tribunaux, comme le sénateur Massicotte l'a dit. Nous tentons de souligner que nous nous trouvons dans une période d'incertitude qui augmente le risque, dans une certaine mesure, à l'insu de certains à l'échelle mondiale.

Le sénateur Johnson : Je vous remercie tous les deux.

Le sénateur Ringuette : Puisque je viens du Nouveau-Brunswick, vous avez eu toute mon attention lorsque vous avez parlé tout à l'heure du fleuve Saint-Jean. Je sais que bien des voies navigables canadiennes sont gérées conjointement avec les États-Unis, comme la partie supérieure du fleuve sur le territoire du Nouveau-Brunswick.

Y a-t-il des cours d'eau gérées conjointement par le Canada et les États-Unis parmi les 61 qui sont énumérés? Dans ces cas, qu'advient-il des projets et des lois environnementales canadiennes et américaines?

Mr. Maas: The St. John River is an interesting example because there is to my understanding no formal joint management framework as there is for the St. Croix River, for example, down the coast a bit, where it is an international watershed initiative through the International Joint Commission.

I may ask if I can get a bit of support — and I do not want to put her on the spot — from Ms. Forbes. As I understand it, the Navigable Waters Protection Act does not apply to boundary waters because the Boundary Waters Treaty covers that off. I wonder if there is any clarification on that. I have briefs in front of me, but I will not put you through rifling through them if Ms. Forbes knows the answer to that.

Ms. Forbes: That is my understanding. I do think there is some question as to whether the proposed navigation protection act's regime would put into question our being able to meet our transboundary water treaty, but I am not familiar with the details of that.

Senator Ringuette: There is an issue here for some waterways with regard to treaty, management, environmental assessment, monitoring, oversight, and so forth. I do not think that we have the answers with regard to these waterways. From my perspective, we are looking at quite a number of them because of the very long borders that we have between Canada and the U.S. If any of you could enlighten me in that regard, I would welcome it.

Mr. Maas: We can take that away, if that is okay. I see that as a clarification between the relationship between something like the Navigable Waters Protection Act as it would be or the navigation protection act under the proposed amendments and the relationship to our responsibilities under the Boundary Waters Treaty of 1909, which is just an example of the point I was trying to raise earlier. When we make these changes, they are not discrete. They are tied to many other bits and pieces that we need to have a thorough look at so that we do not open up loopholes while trying to make things more efficient.

Senator Ringuette: Exactly. Tying this to Senator Massicotte's previous question with regard to litigation, what would happen in such a case? Furthermore, the amendments that we are looking at give the builder an opportunity to list the waterways and, from my perspective, also remove all the civil litigation that would be attached to this project. How would that work with regard to a waterway that is jointly administered? I think there are a lot of questions here that I need to have some answers to and I welcome whatever information you can provide us.

Thank you.

The Chair: We will go to second round of questions.

Senator Mitchell: I am very interested in the question of the 1,800 investigations in 2000 that Ms. Forbes mentioned, or maybe it was Mr. Maas, down to 300 now and only one conviction. What did that poor soul do to get convicted? How hard is that to do?

M. Maas : Le fleuve Saint-Jean est un exemple intéressant puisqu'il n'est régi par aucun cadre officiel de gestion conjoint, à ma connaissance, contrairement à la rivière Ste-Croix située un peu plus au sud, par exemple, qui appartient à l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques de la Commission mixte internationale.

Sans vouloir placer Mme Forbes sur la sellette, j'aimerais lui demander son aide. Je crois que la Loi sur la protection des eaux navigables ne s'applique pas aux eaux limitrophes, qui sont plutôt réglementées par le Traité des eaux limitrophes. Je me demandais si vous aviez des précisions à ce sujet. J'ai les documents devant moi, mais je ne vous demanderai pas d'attendre que je les feuillette rapidement si Mme Forbes connaît la réponse.

Mme Forbes : C'est ce que j'en comprends. Je crois que certains se demandent si la Loi sur la protection de la navigation proposée pourrait nous empêcher de respecter le Traité des eaux limitrophes, mais je n'en connais pas bien les détails.

Le sénateur Ringuette : On a signalé un problème avec certains cours d'eau pour ce qui est des traités, de la gestion, de l'évaluation environnementale, de la surveillance, et ainsi de suite. Je ne crois pas que nous ayons les réponses pour ces cours d'eau. Selon moi, il y en a beaucoup, parce que la frontière entre le Canada et les États-Unis est plutôt longue. Si l'un ou l'autre d'entre vous pouvait m'éclairer sur le sujet, je vous en serais très reconnaissante.

M. Maas : Je vais répondre à la question, si vous me le permettez. Je vois cela comme une précision à l'égard du rapport entre la Loi sur la protection des voies navigables actuelle, ou ce qu'elle serait conformément aux amendements proposés, et nos responsabilités en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909. Cela illustre d'ailleurs le point que j'essayais de faire valoir tout à l'heure. Quand on apporte de tels changements, cela ne se fait pas sans vagues. Ils se répercutent sur de nombreuses dispositions, et il faut examiner les choses de près pour s'assurer qu'on ne crée pas de faille en essayant de gagner en efficacité.

Le sénateur Ringuette : Exactement. Pour revenir à la question que le sénateur Massicotte a posée plus tôt concernant les litiges, que se passerait-il dans une telle situation? De plus, les amendements à l'étude permettent au constructeur d'inscrire les cours d'eau à la liste et, d'après moi, d'éliminer toutes les poursuites civiles rattachées à son projet. Comment est-ce que cela fonctionnerait pour un cours d'eau administré conjointement? J'ai encore beaucoup de questions sans réponse, alors toutes les informations que vous avez à me donner seront les bienvenues.

Merci.

Le président : Nous entamons notre deuxième tour.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais beaucoup avoir plus de détails à propos de ce que nous a dit Mme Forbes, ou c'était peut-être M. Maas, concernant le nombre d'enquêtes qui est passé de 1 800 en 2000, à 300 maintenant. On nous a aussi dit qu'il n'y avait eu qu'une condamnation. Qu'est-ce que ce pauvre diable a bien pu faire pour mériter une condamnation? Est-ce bien difficile d'en arriver là?

Ms. Forbes: I am taking those numbers from the Atlantic Salmon Foundation, as it says in my report, so I do not know what that one conviction was in 2010. There is a very noticeable and demonstrable reduction in Fisheries and Oceans' staff across Canada. The point is that we get statements about increasing enforcement capabilities, having new fine mechanisms and what we will do with those fines, but it does not mean anything if there is no enforcement of the act. Right now, we do not have the people out there to enforce the Fisheries Act.

Senator Mitchell: Absolutely. You are being asked by people who want to do this, and I think it begs this question: Has anything happened? Has there ever been a problem? How do we know if there has ever been a problem if there is nothing to trigger reviews and we have very few people to investigate if there were a problem in any event? If you ever wanted to push these things through and not have it appear that there are problems, just cut the staff and cut the triggers to do reviews.

Ms. Forbes: The same thing is applicable with the proposals to the proposed navigation protection act and the briefing call that Mr. Maas alluded to with Transport Canada. We were told, as was the committee, what the process was in coming up with a schedule for waterways. Yes, the best available data was used for the major navigation we have going on in major waterways currently, but we do not have a lot of the waterways that Mr. Labistour is talking about which people use because we do not have people there; we do not monitor it. Bad data in equals bad law and policy out. We need better information. One of the problems with doing major legislative reform this quickly is that we do not have all the information before us or what the implications are.

Senator Lang: I want to follow up on this because obviously there seems to be some information that you have acquired. I am not quite sure where you acquired that information to give us the statistics. Was it the salmon foundation?

Ms. Forbes: The Atlantic Salmon Foundation. It is just an example of the reduction in enforcement and convictions.

Senator Lang: Are you aware that in 2009-10, \$1.5 million in fines were levied under the old act; 2010-11, \$1.2 million; and in 2011-12, \$4.2 million in fines were levied and collected? Could you tell me why we would have that increase in fines if we were not enforcing the act?

Ms. Forbes: Fines could be bigger, but also, can you tell me the percentage of DFO staff that has been cut this past year?

Mme Forbes : Ces statistiques proviennent de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique, comme je l'indique dans mon rapport, alors je ne sais pas qu'elle était l'infraction ayant mené à cette condamnation en 2010. Il y a eu une réduction notable et très apparente du personnel de Pêches et Océans à l'échelle du Canada. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on nous parle de renforcer les capacités d'application de la loi, d'adopter de nouveaux mécanismes efficaces et de ce qu'on fera avec l'argent des amendes imposées, mais tout cela ne veut rien dire si la loi n'est pas appliquée. En ce moment, nous n'avons personne sur place pour faire appliquer la Loi sur les pêches.

Le sénateur Mitchell : Absolument. Les personnes qui vous posent ces questions veulent faire bouger les choses, et je pense que la question suivante s'impose : Est-il arrivé quelque chose? Y a-t-il déjà eu un problème? Comment savoir s'il y a déjà eu un problème si rien n'est en place pour nous permettre de le découvrir et que nous n'avons que très peu d'employés pour investiguer? Quand on veut faire adopter des mesures à la hâte et qu'on veut faire croire qu'il n'y a pas de problème, il suffit de couper dans le personnel et d'éliminer les éléments qui permettraient de déclencher un examen.

Mme Forbes : Il en va de même pour les amendements proposés à la Loi sur la protection des voies navigables, et pour l'appel d'information de Transports Canada dont M. Maas a fait mention. On nous a expliqué, à nous et au comité, quelle démarche avait été suivie pour établir la liste de cours d'eau. C'est vrai, les meilleures données disponibles ont été utilisées pour le gros du trafic maritime dans les principaux cours d'eau actuellement, mais rien n'est dit pour bien des cours d'eau dont parle M. Labistour et qui sont utilisés pour la navigation, car il n'y a personne sur place pour voir ce qui se passe; aucune surveillance n'est faite. À partir de données incomplètes, on ne peut pas élaborer des lois et des politiques efficaces. Il faut mieux se renseigner. Quand on opère une réforme législative de cette ampleur en aussi peu de temps, on ne dispose pas de toute l'information nécessaire et on ne sait pas non plus quelles en seront les répercussions.

Le sénateur Lang : Je veux poursuivre dans la même veine, car vous semblez avoir obtenu certaines données. Je ne suis pas certain d'où vous tirez ces statistiques. Est-ce qu'elles proviennent de la fondation pour le saumon?

Mme Forbes : De la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Ce n'est qu'un exemple pour illustrer la diminution des mesures d'application de la loi et des condamnations.

Le sénateur Lang : Saviez-vous qu'en 2009-2010, 1,5 million de dollars ont été perçus en sanctions imposées en vertu de l'ancienne loi? En 2010-2011, c'était 1,2 million de dollars, et en 2011-2012, 4,2 millions. Pourriez-vous m'expliquer d'où vient cette augmentation, si ce n'est de l'application de la loi?

Mme Forbes : Les sanctions pourraient être plus élevées, mais pouvez-vous me dire le pourcentage d'employés du ministère des Pêches et des Océans qui ont perdu leur emploi au cours de la dernière année?

Senator Lang: I do not have that in front of me. What I do have in front of me —

Ms. Forbes: There were two thirds cut in B.C. regarding EA, one third habitat.

The Chair: Before we get into a discussion around the table, this is a question and answer between Ms. Forbes and Senator Lang.

Senator Lang: I just want to put on the record that it is important to realize that three times as much has been levied than in previous years.

Ms. Forbes: The point I was trying to make in my submission is that touting the Environmental Damages Fund and the money it is going to collect is not a valid point unless we can demonstrate that we have additional people out there enforcing strong environmental laws that are going to collect that money.

Senator Brown: I am interested in Mountain Equipment Co-op. I was director of management of the Bow River in Calgary, and we had to put a weir underneath the river in order to raise the level to make it go to a main canal for the western irrigation district. As a consequence, we had to put booms across before the weir because it was very dangerous. If a log got in there, it would literally strip all the bark off the log because the water churns continuously. People who would get near that would drown in a hurry. We had a few accidents. People in rubber boats were ignoring the boom, which gave them a sign every so often to tell them that they should not try to go over this weir.

After a few years of losing people, we had to make some changes. I am not sure of the exact figure now, but I believe we spent \$18 million on starting with very large boulders, as big as four feet across after the weir, so we could slow the water down and still have it high in order to go into a canal. I think the project was finished two years ago and they kept making the boulders smaller as they went downstream so it looked like it was pretty safe. However, we still had the booms up telling them it was dangerous. This last spring we lost a couple of people because they thought it would not matter now. They ignored the boom and got caught in the boulders in very cold water. In the spring it is very cold. We lost them because they were trapped in there long enough that the loss of heat was enough to have them die before they could be rescued. We used jet boats and everything else.

Is Mountain Equipment Co-op giving any type of safety record to people, telling them what it is like to get into this kind of water? Are we just getting boats, canoes and blow-up rafts that get these people in trouble no matter what you do?

Le sénateur Lang : Je n'ai pas ces chiffres devant moi. Ce que j'ai devant moi...

Mme Forbes : En Colombie-Britannique, les deux tiers des coupes étaient liés aux évaluations environnementales, et un tiers à la protection de l'habitat.

Le président : Avant qu'un débat général s'élève, je précise que c'est le sénateur Lang qui a la parole et que Mme Forbes répond à ses questions.

Le sénateur Lang : Je veux simplement signaler, et il est important de le savoir, qu'on a perçu trois fois plus d'argent qu'au cours des années précédentes.

Mme Forbes : Là où je voulais en venir dans ma présentation, c'est qu'il ne sert à rien de vanter les mérites du Fonds pour dommages à l'environnement si on ne dispose pas de plus de gens sur le terrain pour faire appliquer les lois environnementales qui sont censées nous rapporter tout cet argent.

Le sénateur Brown : J'aimerais m'adresser au représentant de Mountain Equipment Co-op. J'étais directeur de l'administration de la rivière Bow à Calgary, et il a fallu installer un barrage sous la rivière pour en augmenter le niveau afin qu'elle se jette dans un canal principal du District d'irrigation de l'Ouest. Il a donc aussi fallu installer une estacade à l'entrée du barrage, parce que c'était très dangereux. Si un billot se retrouvait là, il était complètement écorcé par les bouillons constants de l'eau. Si quelqu'un avait le malheur de s'approcher, c'était une noyade certaine. Nous avons eu quelques accidents. Certains s'y aventuraient en bateau pneumatique, ignorant l'estacade et les panneaux qui les avertissaient de ne pas tenter de traverser le barrage.

Nous avons déploré des décès pendant quelques années, et nous avons décidé qu'il fallait apporter des changements. Je ne me souviens pas du nombre exact, mais je crois que nous avons d'abord investi 18 millions de dollars pour mettre en place de l'autre côté du barrage d'énormes blocs, de quatre pieds de large, de façon à ralentir l'eau tout en maintenant le niveau suffisamment élevé pour alimenter le canal. Je crois que le projet a été terminé il y a deux ans, et cela me paraît assez sécuritaire, car on a ajouté des blocs de plus en plus petits en aval. L'estacade est toutefois encore en place pour avertir les gens du danger. Au printemps de cette année, deux personnes y ont perdu la vie parce qu'elles croyaient que ce n'était plus dangereux. Elles ont traversé l'estacade et sont restées coincées entre les blocs dans l'eau glacée. Au printemps, l'eau est glaciale. Elles sont restées là assez longtemps pour qu'elles meurent d'hypothermie, avant qu'on ait pu les secourir. On a utilisé des canots-jets et tout le reste.

Est-ce que Mountain Equipment Co-op donne des conseils de sécurité aux gens? Est-ce qu'on leur dit à quoi s'attendre en s'aventurant dans ce genre de plan d'eau? Est-ce qu'on se contente de leur fournir les bateaux, les canots et les bateaux pneumatiques qui les mettent dans le pétrin, peu importe ce qu'on fait?

Mr. Labistour: That is a good question. First, just to be clear, we do not sell and do not run any of the big blow-up boats. Those are generally run by a different form of outfitter.

However, we spend a lot of money in the back country in terms of snow safety and water safety, both in the oceans and on running rivers. We partner with outfitters and people that are able to teach these skills. We partner with Paddle Canada to promote the skills. We spend a good deal of money encouraging people to get outdoors because that is part of the culture of Canada. However, at the same time, we put our money where our mouths are to ensure we provide the skills and training not only to do things safely, but to respect the trails and the environment in which people play. We take a holistic view on recreation.

Senator Brown: You made a comment about us having more people going outdoors than they do in the United States. You were doing that on a percentage basis, I would assume.

When I look at Canada with 33 million people, I am not even sure we have one acre for each one of the 33 million, so we are not crowded like they are in the United States. If we tried to have as much protection in terms of the law, it would cost an incredible amount of money to have people do what you propose to do, which is to try to get more people on the ground watching and looking after the safety of the running water. I think it is an awfully big and expensive project.

Senator Patterson: I would like to direct my question to Mr. Maas. It is Mining Day on the Hill here in Ottawa. I had a delegation from the Mining Association of Canada in my office today. They told me that they welcomed the amendments in Bill C-45. I believe that the Mining Association of Canada was invited to make a presentation to our committee, perhaps with a view to expressing concerns, and declined the opportunity to do so. I believe you also mentioned the changes to Bill C-38.

I have heard from mining associations operating in the North nothing but concerns about what they called the overly broad definition of "fish habitat" in the previous Fisheries Act, which led to time consuming environmental reviews where there was no impact on fish or no fish at all. I gave examples when I spoke to the bill in the Senate. They said that moving to one project, one review and timelines, without diminishing the rigour of environmental review, was welcome to them.

You said tonight that you had understood that there was a risk for investment in the extractive industries around the uncertainty of changes. Am I missing something in my discussions with the

M. Labistour : C'est une bonne question. Je précise tout d'abord que nous ne vendons pas et nous n'utilisons pas non plus les grands bateaux pneumatiques. Ils sont généralement vendus par un autre type de pourvoyeur.

Cependant, nous investissons beaucoup d'argent sur le terrain pour sensibiliser les gens aux mesures de sécurité dans la neige et l'eau, tant sur l'océan que sur les rivières. Nous faisons équipe avec des pourvoyeurs et des personnes qualifiées pour enseigner ces techniques. Nous collaborons avec Pagaie Canada pour en faire la promotion. Nous dépensons beaucoup pour encourager les gens à profiter du plein air, parce que cela fait partie de la culture du Canada. Mais nous veillons également à joindre l'acte à la parole en enseignant les techniques et en offrant de la formation non seulement pour pratiquer ces activités en toute sécurité, mais aussi pour le faire en respectant les sentiers et l'environnement dans lequel les gens s'amuse. Nous avons une approche globale à l'égard des activités récréatives.

Le sénateur Brown : Vous avez dit que les Canadiens avaient plus tendance à profiter du plein air que les Américains. C'est en fonction du pourcentage, je présume.

On sait que le Canada a une population de 33 millions de personnes, et je ne serais même pas surpris si on avait une acre par tête, alors c'est dire que nous sommes moins entassés qu'aux États-Unis. Si on tentait de faire appliquer la loi de la façon dont vous le proposez, c'est-à-dire de déployer plus de gens sur le terrain pour assurer la sécurité des eaux courantes, cela nous coûterait incroyablement cher. Je crois que c'est un projet terriblement complexe et coûteux.

Le sénateur Patterson : J'aimerais adresser ma question à M. Maas. C'est la Journée minière sur la colline, ici, à Ottawa. J'ai reçu une délégation de l'Association minière du Canada dans mon bureau aujourd'hui. Les membres de la délégation m'ont dit qu'ils appuyaient les amendements proposés dans le projet de loi C-45. Je crois que l'Association minière du Canada avait été invitée à présenter un mémoire au comité, peut-être dans l'intention d'exprimer certaines préoccupations, mais elle a décliné l'invitation. Je crois que vous avez aussi parlé des changements proposés par le projet de loi C-38.

Des associations minières en opération dans le Nord n'ont que des inquiétudes à propos de la définition du terme « habitat du poisson » dans la version précédente de la Loi sur les pêches, une définition qu'ils considèrent trop large et qui a mené à de longues évaluations environnementales là où il n'y a aucune répercussion sur le poisson ou même aucun poisson. J'ai donné quelques exemples quand j'ai présenté le projet de loi au Sénat. Ils nous ont dit qu'ils étaient en faveur du principe « un projet, un examen », dans un délai établi, sans pour autant manquer de rigueur dans l'évaluation environnementale.

Vous avez dit ce soir que vous aviez compris que les investissements dans les industries extractives étaient risqués en raison de l'incertitude entourant les changements. Y a-t-il quelque

Mining Association of Canada, who seem to endorse these changes? I know that they have been controversial, but the mining sector has not been complaining as far as I know.

Mr. Maas: No, I would not say that you are missing something from their perspective. Of course, I will not even try to speak on their behalf.

To clarify the report that I referred to, that was our own advice, our own input to a broader global report set within some bounds provided by the report drafters, which is the United Nations Environment Programme Finance Initiative. One of the questions they were probing us on is the degree of certainty associated with the present regulatory regime. I am not aware of whether or not mining industries or other extractive industries were included in that report or that assessment.

I have heard consistent messaging from that sector, through various channels, that they are very supportive of the changes in both Bill C-38 and here.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Ringuette: My question is a follow-up to Senator Lang's question. I am new on this committee, so I have a question for you, Ms. Forbes.

With regard to process, if there is a complaint, an investigation, charges — in the scenario I am talking about, there would be reason to charge — court proceedings and a verdict that would include fines, what would be the timeline of that?

Ms. Forbes: That is highly variable, depending on your jurisdiction, what the backlogs are like there, if it is a difficult case and whether or not it is appealed. I would say roughly anywhere from one to six years. That is a very rough estimate; I have not done any breakdown of that.

Senator Ringuette: Let us say that in 2011-12 there were fines of \$47.9 million. That does not mean that these fines were the result of Bill C-45 or the previous bill. Therefore, we definitely cannot assume that this amount of fines is the result of complaints, investigations, court proceedings or court rulings in 2011-12. Is that right?

Ms. Forbes: No, it would be based on the previous Fisheries Act. However, there are also different ways of levying fines and liabilities. Some are stricter and more direct.

I do not know when those instances would have happened and when we would have —

Senator Ringuette: I did not want us to assume that the increase in fines collected in 2011-12 was because of changes in the process required to get to that point. The point between establishing a fine

chose qui m'a échappé dans mes discussions avec l'Association minière du Canada, qui semble approuver ces changements? Je sais qu'ils ne font pas l'unanimité, mais à ce que je sais, le secteur minier ne s'en est pas plaint jusqu'à maintenant.

M. Maas : Non, je ne dirais pas que vous avez mal compris leur point de vue. Je n'essaierai évidemment pas de parler en leur nom.

Je précise que le rapport que j'ai mentionné était en fait notre contribution à un rapport plus vaste, auquel nous avons participé en suivant les balises établies par les auteurs du rapport, c'est-à-dire les responsables de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Une des questions auxquelles nous devons répondre portait sur le niveau de certitude associé au régime réglementaire actuel. Je ne sais pas si les industries minières ou d'autres industries extractives ont contribué à ce rapport ou à cette évaluation.

J'ai toujours eu le même son de cloche de ce secteur, et dans différents contextes, c'est-à-dire qu'il est entièrement pour les changements proposés par le projet de loi C-38 et ceux qu'on étudie aujourd'hui.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le sénateur Ringuette : Ma question fait suite à celle du sénateur Lang. Je suis membre du comité depuis peu, alors j'ai une question pour vous, madame Forbes.

En ce qui concerne le processus, s'il y a une plainte, une enquête, des accusations — dans mon scénario, les accusations seraient justifiées —, des poursuites judiciaires et un verdict prévoyant des sanctions pécuniaires, combien de temps faudrait-il pour faire tout cela?

Mme Forbes : C'est très différent d'une fois à l'autre, selon la province, le nombre de dossiers en attente et la complexité de l'affaire, sans compter qu'on pourrait faire appel de la décision. Je dirais que cela peut prendre entre un et six ans. C'est une estimation très approximative; je n'ai jamais fait le calcul.

Le sénateur Ringuette : Supposons qu'on a perçu 47,9 millions de dollars en amendes en 2011-2012. Ce n'est pas nécessairement le résultat du projet de loi C-45 ou du projet de loi précédent. Donc, on ne peut vraiment pas conclure que ce montant découle des plaintes, des enquêtes, des poursuites judiciaires ou des décisions des tribunaux en 2011-2012. N'est-ce pas?

Mme Forbes : Non, il serait attribuable à la version précédente de la Loi sur les pêches. Il existe toutefois différentes façons de percevoir des amendes et des obligations. Certains mécanismes sont plus sévères et plus directs que d'autres.

Je ne sais pas quand ces événements auraient pu se passer et quand nous aurions...

Le sénateur Ringuette : Je ne voulais pas qu'on pense que l'augmentation des sommes perçues en 2011-2012 était attribuable aux changements apportés au processus. Il faut probablement

and collecting the fine is probably a lot more than one year. Your guess of anywhere between one and six years is probably right. I think we need to correct an assumption here.

Thank you, Ms. Forbes, for giving me the opportunity to understand that the process is not three months or six months or even one year; it is more than that.

The Chair: Thank you, everyone, for your questions. I have a couple of observations I would like to make.

Mr. Labistour, in your comments you talked about five things that you were very concerned about. I appreciate that, and I am happy that you did. The last one you talked about was public safety. I want to read from it. “Anyone who has encountered wire, garbage or debris from industrial development while paddling or boating knows that it can be extremely dangerous.” I totally agree with you.

I live quite close to a lake. There is no industrial activity — zero — but lots of recreation, boating, fishing, you name it. We have to have a cleanup around there every year to pick up the garbage. Would you agree with me that it is not just industrial activity that sometimes leaves those things behind and that it is actually other people out there using the waterways for recreational purposes? I do not know how else that stuff gets there.

Mr. Labistour: There is no question about that. I am still amazed in this day and age that litter in our streets and our communities is an issue. Saying that boaters throw things overboard or leave things behind is absolutely valid, but I do not think that takes away from the fact that there are other things that we need to guard against as well.

The Chair: I totally agree with you. I just wanted to clarify that you were not stuck on it just being industrial development that did it. It is people in general, and industrial development can cause the same things.

Mr. Labistour: Yes, no question.

The Chair: The second question I have is to Mr. Maas. In your recommendations, you say that the government should get everyone together — provinces, territories, municipalities, business, industry, NGOs and citizens — to take a greater role in protecting our waters and aquatic environment. Then you say, “That small step alone would bring Canada back into stride with leading jurisdictions on water policy and sustainable water management.” The European Union is one that you mention, as are South Africa and Australia.

Can you give me some place I can go to, such as a website, to find out where the European Union, or a country as large and diverse as South Africa or Australia — millions of people — has actually gotten these people together to figure out how they will look after the water? Could you give me somewhere I can go to find out exactly how they got these thousands of people to agree on something?

compter beaucoup plus d’un an entre le moment où on établit une sanction et le moment où on commence à la percevoir. Votre estimation de un à six ans est sûrement juste. Je crois qu’il faut mettre les choses au clair.

Merci, madame Forbes, de m’avoir permis de comprendre que le processus ne s’échelonne pas sur trois ou six mois, ni même un an; c’est plus que cela.

Le président : Merci, tout le monde, pour vos questions. J’aimerais formuler quelques commentaires.

Monsieur Labistour, dans vos remarques vous nous avez parlé de cinq choses qui vous préoccupent beaucoup. Je comprends et je suis heureux que vous en ayez parlé. Le dernier point que vous avez soulevé portait sur la sécurité publique. Vous nous avez dit que quiconque a percuté des câbles, des déchets ou des débris du développement industriel en pagayant ou naviguant sur l’eau sait que cela peut être extrêmement dangereux. Je suis entièrement d’accord avec vous.

J’habite tout près d’un lac. Il n’y a pas du tout d’activité industrielle, aucune, mais beaucoup d’activités récréatives : bateau, pêche, et cetera. Il faut procéder à un grand nettoyage chaque année pour ramasser tous les déchets. Êtes-vous d’accord avec moi pour dire qu’il n’y a pas que les activités industrielles qui laissent des déchets derrière, et qu’il y a aussi ceux qui s’adonnent à des activités récréatives sur nos cours d’eau qui polluent? Je ne sais pas comment ces débris peuvent se retrouver là autrement.

M. Labistour : Cela ne fait aucun doute. Je suis d’ailleurs estomaqué de voir qu’à notre époque il y a encore autant de déchets dans nos rues et nos collectivités. Vous avez absolument raison de dire que les plaisanciers jettent des choses par-dessus bord et qu’ils laissent des déchets derrière eux, mais cela ne diminue en rien la nécessité de nous protéger contre les autres sources de pollution.

Le président : Je suis tout à fait d’accord avec vous. Je voulais simplement m’assurer que vous n’insistiez pas sur le fait que le développement industriel est le seul responsable. La population en générale est tout aussi en cause.

M. Labistour : Absolument.

Le président : Ma deuxième question s’adresse à M. Maas. Vous recommandez au gouvernement de réunir tous les intervenants — provinces, territoires, municipalités, entreprises, secteurs, ONG et citoyens — pour leur demander de jouer un plus grand rôle dans la protection des eaux et du milieu aquatique. Vous dites également qu’à lui seul, ce geste permettrait au Canada de revenir au niveau des chefs de file en matière de politiques relatives aux eaux et de gestion durable de l’eau, notamment l’Union européenne, l’Afrique du Sud et l’Australie.

Y a-t-il un site web, par exemple, où je pourrais trouver des renseignements sur la façon dont l’UE — ou des pays aussi grands et diversifiés que l’Afrique du Sud et l’Australie qui comptent des millions d’habitants — a réuni des milliers de personnes pour discuter de la protection de l’eau et convenir d’une solution?

Mr. Maas: I am sure that they did not get everyone to agree, for starters. However, let me point you to, for both of those examples, a place to start and a place where I think Canada should go. I am not suggesting that we get hundreds of thousands of people in a room together to try to reach consensus.

The European Union Water Framework Directive set a goal across the European Union countries that all waters in the union would be in good condition or better by 2015. That has driven all sorts of important science, research, collaborative decision making and water management planning across 23 different languages and 27 different jurisdictions. It is hard for me to swallow when I am told that any kind of comprehensive view of water policy in Canada would be stymied by the fact that we have shared jurisdiction between the provinces and the federal government.

In South Africa the process was very different and one that is not desirable to replicate, I would say, or easy to replicate. A lot of the progressive work that happened there came as a product of rewriting the constitution post-apartheid South Africa where the environment was included as having a stake in water resources. In that country, it is required that the environment has a voice, if you will, in water management planning, and that is written into their constitution. In that instance, it has driven all sorts of progressive water policy reform and all sorts of challenges that they have run into.

In Australia, it is driven largely by drought in the Murray-Darling Basin.

We have partnerships that have caused many collaborators in my sector to raise their eyebrows, such as partnerships with Coca-Cola, for example, who are on the same page in terms of where we ought to be going in terms of protecting our water resources. I cannot speak for them, but I can certainly speak to a partnership we have had with them in Canada and globally for five years. We are moving together and forward on protecting water resources. These kinds of things can be replicated. What we lack in many respects is active leadership by federal and often provincial governments to move forward.

The Chair: Thank you for that. I appreciate it. I live in a part of northern British Columbia where hunters, anglers and people from all over the world come to be outdoors and to do those kinds of things. As I understand, Canada is still one of the most sought-after countries to immigrate to because of all the things we do — not always correct, and no one will always do it correct, but I think we do it pretty well. I always try to keep that in the back of my mind when I think about these things. We are pretty darn lucky to live in a country like Canada and to have what we have. I agree with some of the things that all of you said. We need to maintain that in the best possible way we can because if you do not have a good environment, you will not have a good economy. If you do not have a good economy, you will not have a good

M. Maas : Avant toute chose, je ne crois pas que tous les intervenants étaient d'accord. Cependant, pour les deux exemples que vous avez donnés, il y a un document duquel le Canada devrait s'inspirer. Je ne propose pas de réunir des milliers de personnes dans une même pièce pour tenter de trouver un consensus.

La Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau fixe un objectif pour tous les pays membres de l'UE, soit d'améliorer la qualité de leur eau d'ici 2015. Cela a entraîné toutes sortes de décisions concertées importantes en matière de science et de recherche et de planification de la gestion de l'eau, et ce, dans 23 langues et 27 pays différents. J'ai de la difficulté à accepter les commentaires selon lesquels toute politique globale sur l'eau au Canada serait bloquée parce que la protection de l'eau est une compétence partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral.

En Afrique du Sud, on a utilisé un processus très différent qu'il serait difficile de reproduire, et même peu souhaitable. L'évolution de ce dossier en Afrique du Sud est attribuable à la réécriture de la constitution du pays après l'apartheid qui protège maintenant les ressources en eau. Il est maintenant obligatoire de tenir compte de l'environnement et de planifier la gestion de l'eau. Cela a entraîné toutes sortes de problèmes et de réformes progressives de la politique sur l'eau.

En Australie, la politique sur l'eau est dictée par le niveau d'eau dans le bassin Murray-Darling.

Nous avons conclu des partenariats qui ont surpris bon nombre de collaborateurs dans mon secteur, notamment avec la société Coca-Cola qui partage notre vision en matière de protection des ressources en eau. Je ne peux pas parler au nom de la société, mais je peux parler de notre partenariat qui dure maintenant depuis cinq ans au Canada et ailleurs. Nous travaillons ensemble à la protection des ressources en eau. Ce genre de partenariat peut être reproduit. Ce qui manque, à bien des égards, c'est le leadership des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le président : Merci pour cette réponse. Je vis dans le Nord de la Colombie-Britannique où affluent chasseurs et pêcheurs de partout pour profiter de la nature et pratiquer ces activités. Je crois comprendre que le Canada demeure un des pays les plus recherchés par les immigrants en raison des mesures que nous prenons — nous ne faisons pas toujours les choses correctement, et personne n'est parfait à ce chapitre, mais nous nous en tirons plutôt bien. J'essaie toujours de m'en souvenir. Nous sommes chanceux de vivre dans un pays comme le Canada et d'avoir tout ce que nous avons. Je suis d'accord avec certains des propos entendus aujourd'hui. Nous devons faire notre possible pour protéger l'environnement, car on ne peut pas avoir une économie saine sans un environnement sain, et vice versa. Dans ma région, les gens ne vont pas au travail avec

environment. Where I come from, the people go to work every day and do not put their hat on and go out in industry and say, "I want to do something negative to the environment." They appreciate where they live, and they live up there because they are in the environment all the time.

Thank you very much, all three of you, for great presentations. I appreciate it. I thank everyone for their questions.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 22, 2012

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m. to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 18, and 21 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012, and other measures.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the Province of British Columbia in the Senate, and I am the chair of the committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public who are with us in the room and viewers all across the country who are watching on television or the Web.

I am pleased to introduce the deputy chair, Senator Grant Mitchell from Alberta. Also with us around the table are our staff: our good clerk, Lynn Gordon; and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

I would like now to ask the senators, starting with Senator Ringuette, to introduce themselves and say what province they represent.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Hello, my name is Pierrette Ringuette, and I am a senator from New Brunswick.

Senator Massicotte: Hello, my name is Paul Massicotte, and I am a senator from Quebec.

[*English*]

Senator Lang: I am Senator Dan Lang from the Yukon.

Senator Wallace: I am John Wallace from New Brunswick.

Senator Brown: I am Bert Brown from Alberta.

l'idée de nuire à l'environnement. Ils sont reconnaissants de l'endroit où ils vivent et ont choisi cette région pour jouir de l'environnement que l'on y trouve.

Je remercie les trois témoins de leurs exposés. Nous vous en sommes reconnaissants. Merci à tous les membres pour leurs questions.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 22 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, pour étudier la teneur des éléments des Sections 4, 18 et 21 de la Partie 4 du projet de loi C-45, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je suis président de ce comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs et aux membres du public qui sont des nôtres, dans la salle, et à tous les téléspectateurs qui nous regardent, aux quatre coins du pays, à la télévision ou sur Internet.

Je suis heureux de présenter le vice-président, le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta. Également à nos côtés, autour de la table, nous avons notre personnel : notre excellente greffière, Lynn Gordon, ainsi que nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Je demanderais maintenant aux sénateurs, en commençant par le sénateur Ringuette, de se présenter et d'indiquer quelle province ils représentent.

[*Français*]

Le sénateur Ringuette : Bonjour, je m'appelle Pierrette Ringuette, et je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Massicotte : Bonjour, je m'appelle Paul Massicotte, et je suis un sénateur du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Lang : Je m'appelle Dan Lang et je représente le Yukon.

Le sénateur Wallace : Je m'appelle John Wallace et je suis du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Brown : Je m'appelle Bert Brown, de l'Alberta.

Senator Patterson: I am Dennis Patterson from Nunavut.

The Chair: On October 30, 2012 our committee, among others, was authorized to examine the subject matter to conduct a pre-study of Bill C-45, a second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. Specifically, we were asked to examine those elements contained in Division 4 of Part 4, which would amend the Fisheries Act. Division 18 of Part 4 deals with the Navigable Waters Protection Act, an act under the authority of Transport Canada. Division 21 of Part 4 deals with amendments to the Canadian Environmental Assessment Act. Our committee must submit our final report to the Senate no later than November 30, 2012.

Today marks our fifth and final meeting with witnesses on this matter. I am pleased to introduce our witnesses, both in Ottawa and from Toronto via video conference. From Lake Ontario Waterkeeper, we have Mark Mattson, President. From the Assembly of First Nations, we have Audrey Mayes, Senior Policy Analyst, and Dan Pujdak, Policy Analyst.

I propose that we proceed with the opening remarks from both organizations in the order on the agenda, followed by a question-and-answer session. I would like to remind witnesses that, for the purposes of staff interpreting and transcribing your words, please speak clearly into the microphone at a reasonable speed. Thank you very much.

I want to remind senators that we will go in camera later this morning to discuss terms of reference, so we would like to be done this part of the meeting no later than 9:30 in order to leave time.

With that, I would like to move forward with Lake Ontario Waterkeeper, Mark Mattson.

Mark Mattson, President, Lake Ontario Waterkeeper: Thank you, Mr. Chair, and good morning, senators. I am a lawyer with more than 20 years experience in Canada in environment and administrative law and in environmental prosecutions. I am the Waterkeeper and President of Lake Ontario Waterkeeper, which is a registered charity. I am also on the board of the Fraser Riverkeeper in British Columbia, the North Saskatchewan Riverkeeper in Alberta and the Moose Riverkeeper in Northern Ontario. I am also the Canadian representative on the board of the Waterkeeper Alliance, a global network of waterkeepers of more than 200 groups working around the world for swimmable, drinkable and fishable water, and we have eight organizations in Canada.

I am here today because of the changes to the Navigable Waters Protection Act. It is very important to know that the act has always been about navigation on water. If you take the word "water" out of the title, it makes no sense. This act will not start

Le sénateur Patterson : Je m'appelle Dennis Patterson et je suis du Nunavut.

Le président : Le 30 octobre, notre comité, à l'instar d'autres comités, a été autorisé à étudier la teneur de certaines sections pour réaliser une étude préalable du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. On nous a plus précisément demandé d'examiner les éléments de la Section 4 de la Partie 4, laquelle modifierait la Loi sur les pêches. La Section 18 de la Partie 4 traite de la Loi sur la protection des eaux navigables, loi qui relève de Transports Canada. La Section 21 de la Partie 4 traite des amendements à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Notre comité doit soumettre son rapport final au Sénat au plus tard le 30 novembre 2012.

Aujourd'hui marque notre cinquième et dernière séance avec des témoins que nous entendons sur ces questions. J'ai le plaisir de présenter nos témoins, aussi bien à Ottawa qu'à Toronto, par vidéoconférence. De Lake Ontario Waterkeeper, nous accueillons Mark Mattson qui en est le président. De l'Assemblée des Premières Nations, nous avons Audrey Mayes, analyste principale des politiques, et Dan Pujdak, analyste des politiques.

Je propose qu'on entende les remarques liminaires de ces deux organisations, dans leur ordre d'apparition selon l'ordre du jour, après quoi nous entamerons une période de questions. J'aimerais rappeler à nos témoins, pour les besoins de la transcription et de l'interprétation, de bien vouloir parler clairement dans leur microphone et d'avoir un débit raisonnable. Merci d'avance.

Je rappelle aux sénateurs que nous siégeons à huis clos plus tard ce matin pour discuter de notre mandat, et il nous faudra donc avoir terminé cette partie de la réunion au plus tard à 9 h 30 pour garder suffisamment de temps.

Sur ce, je cède la parole à Mark Mattson de Lake Ontario Waterkeeper.

Mark Mattson, président, Lake Ontario Waterkeeper : Merci, monsieur le président et bonjour à vous, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis avocat et je compte plus de 20 années d'expérience en droit environnemental et administratif au Canada, de même qu'en poursuites environnementales. Je suis gardien des eaux et président de Lake Ontario Waterkeeper, qui est un organisme de bienfaisance enregistré. Je siège également au conseil d'administration du Fraser Riverkeeper en Colombie-Britannique, du North Saskatchewan Riverkeeper, en Alberta, et du Moose Riverkeeper, dans le nord de l'Ontario. Je représente également le Canada au conseil d'administration de la Waterkeeper Alliance, réseau mondial de gardiens des eaux de plus de 200 groupes qui œuvrent dans le monde entier pour protéger les eaux pour qu'elles soient propres à la baignade, à la consommation et à la pêche et nous disposons de huit organisations au Canada.

Je suis ici aujourd'hui en raison des changements proposés à la Loi sur la protection des eaux navigables. Il est très important de savoir que cette loi a toujours visé la navigation sur l'eau. Si vous vous débarrassez du mot « eau » dans le titre, cela ne tient plus

covering navigation on roads, in the air, on bike paths or on railway tracks. Therefore, if you change the name and take the word “water” out, it becomes misleading.

Further, if the proposed changes were to go forward, it would be absurd. If you were to say that there were places in Canada where you could build an airport or a new highway without informing the government or the public, this would be opposed magnificently across the country. I do not believe any government would propose to do that, considering what the impairments would do to our economy, our communities, our social networks and safety. Yet, this is exactly what the changes to the Canadian Navigable Waters Protection Act will do.

For most of Canada’s water, if the Navigation Protection Act goes forward, there will be no notice of impairments to navigation on waters in Canada, to government or to communities. Proponents will no longer be required to give any notice at all. They will not have to do their homework, identify what impairments or changes might have on the environment directly or indirectly. There will be no questions asked and, most importantly, those opportunities to mitigate dangerous situations, loss of habitat, loss of navigation rights, to put in place easements or to find ways where different portages could be put in place around dams or impairments will all be lost.

As a waterkeeper, I think it is important to note that I walk, travel and boat around Canada and speak to those people who are most closely connected to our waters. They tell me and all of our organizations that if there are impairments put on our waters across Canada, there will be impacts. I know that, not only as a lawyer but as a waterkeeper.

We know that there are impacts when you reverse water flows, when you reduce water flows and when you block water courses and if you do not take the precautions to inform people to do their homework, there will be serious repercussions and consequences.

The federal government is the government in Canada under the Constitution section 91(10) that has the responsibility to protect navigation on water. It is the Government of Canada’s jurisdiction to protect navigation on water, and no matter where any Canadian or anyone who visits Canada goes in Canada, it is the federal government that looks after the safety and the protection of these people navigating on our water. It is not up to the provinces and it is not up to the municipalities or to the common law to take those precautions. The municipalities, the provinces and the common law may deal with the repercussions, and they may find there are steps that need to be taken in light of the Government of Canada’s failure to take those steps, but it is not their constitutional obligation. That falls to the federal government.

debut. Cette loi ne commencera pas à s’appliquer à la navigation sur les routes, dans les airs, sur les pistes cyclables ou sur les voies ferrées. Ainsi, si vous en changez le nom et que vous vous débarrassez du mot « eau », cela prètera à confusion.

En outre, si les changements proposés étaient adoptés, ce serait absurde. Si vous disiez qu’il y a des endroits au Canada où l’on peut construire un aéroport ou une nouvelle autoroute sans en informer le gouvernement ou le public, les habitants de tout le pays s’y opposeraient avec véhémence. Je ne pense pas qu’un gouvernement, quel qu’il soit, proposerait de faire cela, étant donné les troubles que cela entraînerait pour notre économie, nos collectivités, nos réseaux sociaux et notre sécurité. Pourtant, c’est exactement ce que feront ces changements proposés à la Loi sur la protection des eaux navigables.

Pour la plupart des cours et des plans d’eau du Canada, si la Loi sur la protection de la navigation est adoptée, les problèmes de navigation sur l’eau passeront inaperçus, pour les gouvernements et pour les collectivités. Les promoteurs n’auront plus à donner de préavis. Ils n’auront plus à faire leurs devoirs, à recenser les effets négatifs ou les changements que cela pourrait entraîner sur l’environnement, directement ou indirectement. On ne leur posera aucune question et, ce qui est encore plus important, on n’aura plus la possibilité d’atténuer les situations dangereuses, la perte d’habitat, la perte des droits de navigation, de mettre en place des servitudes ou de trouver des façons d’aménager différents portages autour des barrages ou des zones problématiques.

En ma qualité de gardien des eaux, j’estime qu’il est important de préciser que je sillonne le Canada en bateau et que je parle à des personnes qui ont des relations très étroites avec nos eaux. Elles nous disent, à moi et à toutes nos organisations, que si l’on installe des obstacles sur nos cours et plans d’eau, au Canada, il y aura des répercussions. Je le sais, non seulement parce que je suis avocat, mais aussi parce que je suis protecteur des eaux.

Nous savons qu’il y a des conséquences si vous inversez le flux des eaux, lorsque vous réduisez le débit des eaux et quand vous bloquez les cours d’eau, mais aussi si vous ne prenez pas de précautions en informant les gens pour qu’ils fassent leur travail, nous savons que cela aura de graves répercussions et de mauvaises conséquences.

Le gouvernement fédéral est l’ordre de gouvernement qui, en vertu du paragraphe 91(10) de la Constitution, est chargé de protéger la navigation sur l’eau et, peu importe où se rendent les Canadiens ou les visiteurs du Canada, c’est au gouvernement fédéral de veiller à leur sécurité et à leur protection lorsqu’ils naviguent sur nos eaux. Ce n’est pas aux provinces de s’en charger, ni aux municipalités, ni même à la common law d’assurer de telles précautions. Les municipalités, les provinces et la common law peuvent intervenir en ce qui a trait aux répercussions et elles peuvent juger qu’il est nécessaire de prendre certaines mesures si le gouvernement fédéral omet de le faire, mais cela ne figure pas parmi leurs obligations constitutionnelles. Cela incombe au gouvernement fédéral.

If the legislative measure proscribes that the government decides not to do its homework on most of Canada's waters and chooses not to protect people's rights to navigate on those waters, then we are in a different world. We are in a world where Canadians will lose one of the oldest and most important rights that was specifically prescribed to this government to protect. I note, senators, that it is not just that we are losing the government's duty and obligation to protect Canadians; the navigable protection act takes a second step that I think is even more worrisome. It no longer requires the stakeholder, the proponent, the one who is asking for the privilege, to use our public water courses and to impair them; it no longer requires them to tell the public. It is one thing not to tell the government and have the government take steps or precautions, but it is another thing to tie the hands of the public by keeping them in the dark and not having the stakeholders or the proponents themselves who are seeking the privileges to use our public waters tell Canadians that these waters will be impaired so that Canadians can take steps to protect themselves.

I have heard through these Senate hearings that there will be no negative impact from the changes to the Navigable Waters Protection Act, but so far there has been no proof of that. There is no study, research or public consultation that proves that claim. Even worse, we may never learn of the impacts of this decision because there is no mechanism being built in to monitor the rivers and lakes as you abandon them as unscheduled. Absence of proof is not proof of absence. In other words, it is a fallacy to suggest if we do not hear about the problems or do not know about them that they do not exist.

This fallacy is also intended, a rhetorical technique to switch the onus from being the government's obligation and duty to protect Canadians to put the onus on Canadians to prove that there are impacts, to switch the onus of proof. As far as I am concerned, in every hearing and court and government process that I have been involved in, those who are searching for the truth do not allow the party seeking the privilege to use our public water courses to switch the onus on the public to prove that there is a reason for them not to have to give notice and comment to the public.

In conclusion, if the aim of the legislation is to make uninformed and bad decisions about the use of our waters in Canada, then, yes, eliminate the opportunities for public notice and comment, because this is what Bill C-45 will do. If the aim is to be unaccountable, then go ahead and create two tiers of navigation, ensure that government is never informed about the

Si les mesures législatives exonèrent le gouvernement de faire son travail sur la plupart des cours et des plans d'eau canadiens et que celui-ci préfère ne pas protéger les droits des Canadiens de naviguer sur ces eaux, nous nous retrouvons alors dans un tout autre monde. Nous vivons dans un monde où les Canadiens risquent de perdre un des droits les plus anciens et les plus importants et dont la protection a été précisément confiée au gouvernement. Je remarque, honorables sénateurs, qu'il ne s'agit pas seulement de perdre le devoir et l'obligation du gouvernement de protéger les Canadiens; la Loi sur la protection de la navigation, à mes yeux, va même plus loin et a des effets encore plus inquiétants. On ne demande plus rien aux intervenants, aux promoteurs, à ceux qui demandent le privilège de se servir de nos cours d'eau publics et de leur nuire; ils n'ont plus besoin d'en informer le public. C'est une chose de ne pas le dire au gouvernement et, pour le gouvernement, de prendre des mesures ou des précautions, mais c'est tout autre chose de lier les mains du public en le laissant dans l'ignorance et en ne demandant pas aux intervenants ou aux promoteurs eux-mêmes, qui demandent à jouir du privilège d'utiliser nos eaux publiques, de dire aux Canadiens que ces eaux seront en péril, afin que les Canadiens puissent prendre des mesures pour se protéger.

Lors des audiences du Sénat, j'ai entendu dire que les changements à la Loi sur la protection des eaux navigables n'auraient aucun impact négatif, mais rien ne prouve que ce sera effectivement le cas. Il n'y a aucune étude, aucune recherche ni aucune consultation publique venant prouver cela. Plus encore, on ne pourra peut-être jamais connaître les impacts de cette décision, car aucun mécanisme n'est prévu pour surveiller les rivières et les lacs que vous abandonnez et que vous n'incluez pas dans l'annexe. L'absence de preuve ne constitue pas une preuve d'absence. Autrement dit, il est faux de prétendre que si nous n'entendons pas parler d'un problème ou si nous n'en connaissons pas l'existence, il n'existe pas.

Cette fausse idée est également voulue — il s'agit d'un artifice rhétorique pour détourner la responsabilité et pour faire en sorte qu'au lieu que ce soit la responsabilité et le devoir du gouvernement de protéger les Canadiens, on place tout le fardeau sur les épaules des particuliers qui doivent prouver qu'il y a des conséquences nuisibles —, c'est-à-dire qu'on renverse le fardeau de la preuve. En ce qui me concerne, quand j'ai assisté et participé à des audiences et à des procédures judiciaires et gouvernementales, j'ai toujours trouvé que ceux qui sont en quête de la vérité ne permettent pas à ceux qui demandent le privilège d'utiliser nos cours d'eau publics, dans le but de renverser le fardeau de la preuve pour le placer sur les épaules du public et l'obliger à prouver qu'il a raison, de ne pas donner de préavis et de commentaires au public.

En conclusion, si l'objectif de la loi est de prendre des décisions non éclairées et mauvaises quant à l'utilisation de nos eaux, au Canada, alors oui, allez-y et éliminez les occasions d'avertir et d'informer le public, car c'est ce que va faire le projet de loi C-45. Si le but est de ne pas rendre de comptes, eh bien allez-y et créez deux niveaux de navigation, assurez-vous que le gouvernement ne

threats to navigation on the majority of our rivers and lakes in Canada because this is what Bill C-45 will do. If the aim of the legislation is to eliminate certainty, then go ahead and replace the statute with common law jurisprudence because this is what Bill C-45 will do. If the aim is to make it impossible for Canadians to protect themselves, to step into the breach and fill the void where the government leaves it, then keep doing what is being proposed in the navigable protection act because that is exactly what it will do.

I do not believe that anyone I am speaking to today in the Senate or in government is really that cynical. What I believe is that most people do not understand the ramifications of this bill, that where the rubber hits the road in this country people will be affected, jobs will be lost and people will be hurt if we do not do our homework, if we do not ask the right questions before we impair our rivers and lakes. These changes will hurt people and Canadians will suffer.

If the act is changed as it is prescribed, and the Navigable Waters Protection Act changes to the navigation protection act it will protect nothing for 99 per cent of Canadian waters or 97 per cent of Canadian waters, and Canadians who rely on the water for economic, recreational, traditional and cultural uses will lose those protections and will pay the price.

Lake Ontario Waterkeeper, along with other waterkeeper organizations in Canada believe the Senate should ask the government to split the bill and seek to have the government to put more consultation before changing the Navigable Waters Protection Act and to ensure that the new act truly benefits Canadians and does not just do away with proper due diligence and homework and leave future Canadians to deal with the consequences. Thank you very much.

This is my fourth appearance, I believe, before the Senate on Navigable Waters Protection Act comments, and I appreciate the opportunity to have some forum to speak in and to be part of the decision making that goes into this act.

The Chair: Thank you, Mr. Mattson. We will now go to Audrey Mayes.

Audrey Mayes, Senior Policy Analyst, Assembly of First Nations: Thank you very much and good morning honourable senators.

I am Audrey Mayes, and I am the Senior Policy Analyst at the Assembly of First Nations for fisheries. I am originally from Nova Scotia; I am from a place called Indian Brook First Nations in the Atlantic.

I have several remarks this morning to put forward with regard to the proposed changes to several pieces of legislation with Bill C-45. Specifically, I wish to touch on the amendments and processes related to the Fisheries Act, the Navigable Waters

soit jamais informé des menaces qui pèsent sur la navigation, sur la majorité de nos rivières et de nos lacs au Canada, parce que c'est ce que fera le projet de loi C-45. Si l'objectif du projet de loi est d'éliminer la certitude, eh bien allez-y et remplacez la loi par une jurisprudence de common law, parce que c'est ce que fera le projet de loi C-45. Si le but est de faire en sorte que les Canadiens ne puissent pas se protéger, qu'ils interviennent pour combler le vide laissé par le gouvernement, eh bien allez-y et continuez à faire ce qui est proposé dans la Loi sur la protection de la navigation, car c'est exactement le résultat que vous obtiendrez.

Je ne crois pas que quiconque au Sénat ou au gouvernement, aujourd'hui, soit réellement aussi cynique que cela. En revanche, je crois que la plupart des gens ne comprennent pas les ramifications de ce projet de loi et que, là où le bât blesse, c'est que des gens vont être touchés au Canada, on va perdre des emplois et certains vont souffrir si l'on ne fait pas notre travail et nos recherches, si l'on ne pose pas les bonnes questions avant de mettre en péril nos lacs et nos rivières. Ces changements vont nuire à certains et des Canadiens vont en souffrir.

Si la loi est modifiée tel qu'on le préconise ici, et si la Loi sur la protection des eaux navigables devient la Loi sur la protection de la navigation, elle ne protégera rien dans 99 ou 97 p. 100 des eaux canadiennes et les Canadiens qui dépendent de ces eaux pour des raisons économiques, récréatives, traditionnelles et culturelles perdront cette protection et devront en payer le prix.

Selon le Lake Ontario Waterkeeper et d'autres organisations sentinelles du Canada, le Sénat devrait demander au gouvernement de scinder le projet de loi et d'organiser de plus amples consultations avant de modifier la Loi sur la protection des eaux navigables, afin de s'assurer que la nouvelle loi profite réellement aux Canadiens et qu'elle n'élimine pas la diligence raisonnable et tout le travail qui doit être fait et qu'on ne laisse pas le soin aux Canadiens de faire face aux conséquences. Merci beaucoup.

Ceci est ma quatrième comparution, je crois, devant le Sénat, pour m'exprimer sur la Loi sur la protection des eaux navigables et j'apprécie cette occasion et cette tribune qui me sont données pour m'exprimer et pour participer au processus décisionnel relatif à ce projet de loi.

Le président : Merci, monsieur Mattson. Nous allons maintenant entendre Audrey Mayes.

Audrey Mayes, analyste principale des politiques, Assemblée des Premières Nations : Merci beaucoup et bonjour à vous, honorables sénateurs.

Je m'appelle Audrey Mayes et je suis analyste principale des politiques en matière de pêches à l'Assemblée des Premières Nations. Je suis originaire de Nouvelle-Écosse; je viens de la Première nation d'Indian Brook, dans la région atlantique.

J'ai plusieurs remarques à faire, ce matin, en ce qui concerne les changements que le projet de loi C-45 propose d'apporter à plusieurs lois. Plus précisément, j'aimerais aborder les amendements et les processus proposés touchant la Loi sur les

Protection Act and the Canadian Environmental Assessment Act. As a preliminary remark, I would like to note that my appearance today does not qualify as consultation with First Nations. The Assembly of First Nations is a political representative organization and not a holder of Aboriginal rights. Robust consultation will be required by the Government of Canada with First Nations across Canada on amendments put forward on Bill C-45.

With respect to the Fisheries Act, I will begin by touching on sections 173 to 175 amending the Fisheries Act. Section 175 amends Bill C-38 by replacing the definition of “Aboriginal” in relation to a fishery. The amendments in section 175 specifically remove recognition of subsistence fisheries and added those fisheries within a land claim agreement while maintaining the recognition of food, social or ceremonial fisheries.

To begin with, the AFN is concerned by any attempt to legislate a definition as to which fisheries qualify as Aboriginal. It is up to each First Nation to determine the extent and nature of their fisheries and to leave avenues open for departmental policy to define food, social and ceremonial fisheries or which fisheries qualify as those within a land claim agreement that may result in infringement of First Nation rights.

The government must robustly consult and accommodate First Nations if it is to contemplate the nature of Aboriginal rights and Aboriginal fisheries. The definition, in its current form, excludes some currently practised fisheries based on treaty and inherent rights. The terminology “land claim agreement” does not clearly include treaties that do not contain clear components of land claims or land secessions, such as the peace and friendship treaties on the East Coast or the West Coast harvest agreements that do not contemplate possession of land.

As was testified before this committee on June 7, 2012, First Nations practice fisheries with economic or commercial components. The definition fails to recognize these fisheries, including the moderate livelihood fishery reaffirmed by the Supreme Court in the *Marshall* decision and the commercial fisheries reaffirmed in the *Ahousht et al.* decision

Following that logic, it is troubling that the definition within Bill C-45 does not contain language that would allow for an evolution in our understanding of Aboriginal fisheries. As Canada continues to recognize Aboriginal fisheries beyond food, social and ceremonial or those specifically articulated in a

pêches, la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. En guise d'introduction, j'aimerais souligner que ma présence, ici, aujourd'hui, ne constitue pas une consultation avec les Premières nations. L'Assemblée des Premières Nations est une organisation politique qui ne détient aucun droit autochtone. Le gouvernement du Canada devra entamer des consultations poussées avec les Premières nations, partout au pays, au sujet des amendements proposés par le projet de loi C-45.

En ce qui a trait à la Loi sur les pêches, je vais m'attarder sur les articles 173 à 175 qui modifient la Loi sur les pêches. L'article 175 modifie le projet de loi C-38 en remplaçant la définition du terme « autochtone » se rapportant à la pêche. L'amendement prévu à l'article 175 élimine précisément la reconnaissance de la pêche de subsistance et ajoute les activités de pêche dans le cadre d'une entente sur la revendication territoriale, tout en maintenant la reconnaissance des activités de pêche à des fins alimentaires, sociales ou cérémoniales.

Pour commencer, l'APN s'inquiète de toute tentative qui viserait à légiférer pour définir quelles sont les activités de pêche qui sont reconnues comme étant autochtones. C'est à chacune des Premières nations de déterminer l'ampleur et la nature de ses propres activités de pêche et de laisser aux politiques ministérielles la possibilité de définir les pêcheries à des fins alimentaires, sociales et cérémoniales ou de voir lesquelles sont reconnues comme faisant partie d'une entente de revendication territoriale et qui pourraient donner lieu à une violation des droits des Premières nations.

Le gouvernement doit organiser des consultations intensives et donner la parole aux Premières nations s'il a l'intention d'aborder la nature des droits autochtones et des pêcheries autochtones. La définition, dans sa forme actuelle, exclut certaines pratiques de pêche actuelles, en vertu de droits issus de traités et de droits inhérents. L'expression « accord sur des revendications territoriales » n'inclut pas clairement les traités qui ne contiennent pas d'éléments manifestes relatifs à des revendications territoriales ou à la sécession de terres, tels que les traités de paix et d'amitié sur la côte Est ou les ententes sur les prises sur la côte Ouest et qui n'envisagent pas la possession de terres.

Comme on l'a indiqué lors des audiences devant ce comité, le 7 juin 2012, les Premières nations pratiquent la pêche pour des raisons économiques ou commerciales. La définition omet de reconnaître ces types de pêches, y compris ceux qui assurent « un niveau de subsistance convenable », comme l'a réaffirmé la Cour suprême dans le jugement *Marshall*, et les pêches commerciales réaffirmées dans le jugement *Ahousht et al.*

Si on suit cette logique, il est inquiétant de voir que la définition que l'on retrouve dans le projet de loi C-45 ne fait nullement mention de cette nouvelle compréhension des pêcheries autochtones. Puisque le Canada continue de reconnaître que les pêcheries autochtones dépassent les seules fins alimentaires,

land claim, the government may find itself forced to reopen the text of the act more frequently than anticipated to accommodate evolving understandings.

In a high level engagement with DFO, the AFN has learned that the government intends to interpret this definition in a limited temporal scope, meaning that fisheries that are not utilized, which often occurs for conservation purposes, will no longer be protected from serious harm. This is counter intuitive and opens the door to abrogating or derogating First Nation rights by allowing for species that First Nations fish to continue to decline in population, potentially past the point of recovery, to the detriment of the ability of First Nations to continue to exercise the right to fish.

Bill C-45 should be amended to make clear that all traditional fisheries must be protected, whether currently practiced or whether in a period of recovery to allow for future practice. Since Aboriginal fisheries clearly must be protected under section 35 of the Fisheries Act, the AFN would recommend that the definition be expanded to include traditional fisheries, fisheries within treaties and within land claim agreements and fisheries practiced for purposes consistent with an Aboriginal right.

These amendments would assist in making the language of the Fisheries Act consistent with the language of the Constitution Act and with current case law.

With regard to clause 174, the AFN is concerned about the breadth of discretion in administering the Environmental Damages Fund. First Nations are specific resource users recognized by the act, and First Nations have specific uses for fish and specific fisheries that differ from those of other resource users. It is absolutely essential that First Nation rights and interests are considered when administering the fund. The AFN suggests that the government include First Nation representatives from accountable First Nation organizations on the technical evaluation team administering the fund. With regard to clause 173, the prohibition against fishing appliances that obstruct certain widths of a river may prevent First Nations from practising constitutionally protected rights-based fisheries that require weirs or seines, the AFN suggests that an amendment specifically exempt aboriginal fisheries from that prohibition. I would suggest that the government also consider the implications of this amendment in its own assessment of weirs, which are used in much the same manner.

I would like to talk a little bit about our concerns with the Navigable Waters Protection Act. As with virtually every other major reform announced in Bill C-38 and in Bill C-45, the amendments to the Navigable Waters Protection Act do not

sociales et cérémoniales, ainsi que celles expressément énoncées dans une revendication territoriale, le gouvernement risque de se retrouver forcé de rouvrir le texte de la loi plus souvent que prévu pour tenir compte des nouveaux sens que nous donnons aux pêcheries autochtones.

Lors d'entretiens de haut niveau avec le MPO, l'APN a appris que le gouvernement avait l'intention d'interpréter cette définition de manière limitée sur le plan temporel, ce qui signifie que les lieux de pêche qui ne sont pas utilisés — comme c'est souvent le cas pour des raisons de conservation — ne seront plus protégés contre les dommages graves. Cela n'est pas logique et ouvre la porte à l'abrogation ou à la dérogation des droits des Premières nations en laissant périr des espèces que pêchent les Premières nations, possiblement au-delà du point de non-retour, ce qui nuirait à la capacité des Premières nations de continuer à exercer leur droit de pêche.

Le projet de loi C-45 devrait être modifié de manière à affirmer clairement que toutes les pêcheries traditionnelles doivent être protégées, qu'elles soient pratiquées actuellement ou, s'il s'agit d'une période de régénération, à l'avenir. Étant donné que les pêcheries autochtones doivent être protégées en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches, l'APN recommande l'élargissement de la définition pour qu'elle inclue les pêcheries traditionnelles, les pêcheries au sein des traités et des ententes de revendications territoriales et les activités de pêche pratiquées à des fins qui sont conformes aux droits autochtones.

Ces amendements permettraient de faire correspondre le libellé de la Loi sur les pêches au libellé de la Loi constitutionnelle et à la jurisprudence actuelle.

En ce qui concerne l'article 174, l'APN s'inquiète de la portée des pouvoirs discrétionnaires pour administrer le Fonds pour dommages à l'environnement. Les Premières nations utilisent les ressources de manière particulière, ce qui est reconnu par la loi, et elles font une utilisation du poisson bien spéciale et ont des activités de pêche bien spécifiques qui diffèrent de celles des autres utilisateurs de ressources. Il est absolument essentiel de tenir compte des droits et des intérêts des Premières nations lorsqu'on administre le fonds. L'APN préconise que le gouvernement inclue les représentants d'organisations de Premières nations responsables au sein de l'équipe d'évaluation technique chargée d'administrer le fonds. En ce qui a trait à l'article 173, l'interdiction qui frappe tout équipement de pêche qui obstrue la largeur de certains cours d'eau risque d'empêcher les Premières nations de pratiquer des types de pêche protégés et fondés sur des droits et qui nécessitent des filets-pièges ou des sennes. L'APN préconise qu'un amendement vienne expressément exempter les pêcheries autochtones de cette interdiction. J'ajouterais que le gouvernement examine également les retombées de cet amendement sur sa propre évaluation des filets-pièges qui sont utilisés à peu près de la même manière.

J'aimerais maintenant parler un petit peu de nos inquiétudes au sujet de la Loi sur la protection des eaux navigables. Comme pour quasiment toutes les grosses réformes annoncées dans les projets de loi C-38 et C-45, les amendements prévus à la Loi sur la

contemplate the existence of First Nation peoples in Canada. Like the CEEA 2012, the National Energy Board Act and the Fisheries Act, the Navigation Protection Act is silent in terms of specifying whether or how the Crown is to discharge its duty to consult and accommodate with First Nations.

New provisions in the Navigation Protection Act, however, go even further than these other pieces of legislation by enjoining consultation with First Nations. Under the act, Transport Canada, the minister and the government will be precluded from consulting or accommodating First Nation rights. The Navigation Protection Act changes represent an attempt by the government to explicitly legislate itself out of its own Constitution. This is quite disturbing given that the implementation of Bill C-38 reveals a government interest in implicitly legislating away its constitutional obligations, particularly with respect to CEEA 2012 and the NEB Act.

Specifically, the scheme for approving waters listed in the schedule provides no consideration of First Nation rights issues. This means that if the minister makes a decision on work or a project that affects First Nation rights, there is no way in this act for him or her to consider those rights when granting an approval, thereby guaranteeing costly and complex litigation related to project approvals.

The way this provision is structured, there is no way to avoid confrontation with First Nations because the minister is unable to consider First Nation rights when deciding to approve a project. If the minister does not consider First Nation rights, then the government will face a judicial review on constitutional grounds. If the minister does not consider First Nation rights, then a project proponent will judicially review the minister's decision on the basis that the decision was made inconsistent with the established statutory scheme. Similarly the scheme for approving or modifying work in section 6 and 7 is only marginally better because it allows the minister to consider public interest. In our experience with environmental legislation, the government does not interpret public interest to include First Nation rights. In fact, the government often perceives the public interest to act in opposition to First Nation rights.

As with other provisions of this act, this provision does not even permit the minister to undertake a cursory consultation process with First Nations. This guarantees costly and protracted litigation with First Nations. The scheme for listing protected waters under the proposed navigation protection act does not provide for any consideration of waters that are particularly important for navigable purposes for traditional occupations.

protection des eaux navigables ne tiennent pas compte de l'existence des Premières nations au Canada. À l'instar de la LCEE de 2012, de la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les pêches, la Loi sur la protection de la navigation ne précise pas si ou comment la Couronne prévoit s'acquiescer de son devoir de consulter et d'accommoder les Premières nations.

Toutefois, de nouvelles dispositions dans la Loi sur la protection de la navigation vont plus loin que ces autres textes de loi en enjoignant des consultations avec les Premières nations. En vertu de la loi, Transports Canada, le ministre et le gouvernement n'auront pas la possibilité de consulter les Premières nations ou de tenir compte de leurs droits. Les changements dans la Loi sur la protection de la navigation représentent une tentative du gouvernement de légiférer pour se soustraire explicitement à sa propre Constitution. Cela est fort dérangeant, étant donné que la mise en œuvre du projet de loi C-38 révèle l'intérêt du gouvernement de légiférer pour se soustraire implicitement à ses obligations constitutionnelles, notamment en ce qui concerne la LCEE de 2012 et la Loi sur l'ONE.

Plus particulièrement, le système d'approbation des cours d'eau et des plans d'eau énumérés à l'annexe ne tient aucunement compte des enjeux afférant aux droits des Premières nations. Cela signifie que si le ministre prend une décision au sujet d'une activité ou d'un projet qui affecte les droits des Premières nations, la loi ne lui donne pas la possibilité d'examiner ces droits lorsqu'il donne son autorisation, ce qui garantit des litiges coûteux et complexes dans le cadre de l'approbation des projets.

Vu la façon dont cette disposition est structurée, il n'y a pas moyen d'éviter la confrontation avec les Premières nations, car le ministre est incapable de tenir compte des droits des Premières nations en prenant sa décision pour approuver un projet. Si le ministre ne tient pas compte des droits des Premières nations, le gouvernement devra alors faire face à un examen judiciaire pour des motifs constitutionnels. Si le ministre ne tient pas compte des droits des Premières nations, le promoteur d'un projet demandera un examen judiciaire de la décision du ministre au motif que la décision prise n'est pas conforme au régime établi par la loi. Parallèlement, le système pour approuver ou modifier des ouvrages aux articles 6 et 7 est à peine meilleur, car il permet au ministre de tenir compte de l'intérêt public. D'après notre expérience avec la loi environnementale, l'interprétation que fait le gouvernement de la notion d'intérêt public n'inclut pas les droits des Premières nations. En fait, le gouvernement considère souvent que l'intérêt public va dans la direction opposée à celle des droits des Premières nations.

Comme les autres dispositions de ce projet de loi, celle-ci ne permet même pas au ministre d'entreprendre de brèves consultations auprès des Premières nations. Cela garantit des litiges longs et coûteux avec les Premières nations. Le régime utilisé pour l'inscription des cours et des plans d'eau protégés, en vertu de la loi proposée sur la protection de la navigation, ne permet pas de tenir compte des eaux qui sont particulièrement importantes pour la

Instead, it appears to the AFN that the waters being protected under the act were chosen because they were important to industrial or political interests.

To briefly touch on the amendments to the Canadian Environmental Assessment Act, the AFN reiterates its general concerns voiced to this committee in June regarding transparency, ministerial discretion and the government's ability to discharge the duty to consult under CEAA 2012. First Nations have not been engaged by the Canadian Environmental Assessment Agency since the act came into force. It appears as though the government feels that the environmental NGOs are more important than First Nations, as the government has gone out of its way to meet with them on regulatory and policy developments under CEAA 2012. These amendments support the AFN's earlier analysis that the act was thrown together haphazardly and likely to lead to a range of unintended consequences. Regrettably, while the government has listened to some stakeholders on issues that need to be clarified, it continues to ignore First Nation concerns about First Nation rights.

In conclusion, I would like to recap some of my recommendations: First, amend the definition of "Aboriginal fisheries" to include traditional fisheries, fisheries within treaties and within land claim agreements and fisheries practiced for purposes consistent with an Aboriginal right.

Second, ensure a First Nations presence on the administering body of the Environmental Damages Fund.

Third, exempt First Nation fisheries from prohibitions against weir and seine use.

Fourth, amend the navigation protection measures to ensure that the minister considers First Nation rights and interests.

Fifth, amend the listing of protected waters to include consideration of waters important for traditional occupations.

Thank you very much.

The Chair: Thank you, Ms. Mayes. We will go to questions.

Senator Mitchell: Thank you to you both. These are excellent presentations.

One common theme between the two is the idea that the government is absolving itself, legislating away — as I think you said, Ms. Mayes — its responsibilities and, by virtue of that, putting more pressure on the public to fulfil whatever role the government previously had. At the same time, they are

navigation et pour les activités traditionnelles. Au lieu de cela, l'APN a l'impression que les cours et les plans d'eau protégés par la loi ont été choisis, car ils présentaient d'importants intérêts industriels ou politiques.

Pour aborder brièvement les amendements apportés à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, l'APN désire réitérer ses préoccupations générales exprimées au comité, en juin, et qui concernent la transparence, les pouvoirs discrétionnaires du ministre et la capacité du gouvernement à s'acquitter de son devoir de consulter, en vertu de la LCEE de 2012. Les Premières nations n'ont pas été consultées par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, depuis que la loi est entrée en vigueur. Il semblerait que le gouvernement accorde plus d'importance aux ONG environnementales qu'aux Premières nations, à en juger par la façon dont il s'est donné beaucoup de peine pour les rencontrer, lors de l'élaboration des règlements et des politiques pour la LCEE de 2012. Ces amendements viennent confirmer la première analyse qu'avait faite l'APN, à l'effet que la loi a été rédigée au petit bonheur la chance et risque d'entraîner toute une série de conséquences inattendues. Malheureusement, tandis que le gouvernement a écouté certains intervenants dans certains dossiers devant être éclaircis, il continue de faire fi des préoccupations des Premières nations au sujet de leurs droits.

En conclusion, j'aimerais récapituler certaines de mes recommandations. Premièrement, il faut modifier la définition des « pêches autochtones » pour qu'elle inclue les pêches traditionnelles, les pêches visées par les traités et par les ententes sur les revendications territoriales, ainsi que les pratiques de pêche à des fins conformes aux droits autochtones.

Deuxièmement, il faut assurer la présence des Premières nations au sein de l'entité chargée d'administrer le Fonds pour dommages à l'environnement.

Troisièmement, il faut exempter les pêcheries autochtones des interdictions qui frappent les filets-pièges et les sennes.

Quatrièmement, il faut modifier les mesures de protection de la navigation pour veiller à ce que le ministre tienne compte des droits et des intérêts des Premières nations.

Cinquièmement, il faut modifier la liste des eaux protégées, afin d'y inclure les eaux qui sont importantes pour les activités traditionnelles.

Merci beaucoup.

Le président : Merci, madame Mayes. Passons aux questions.

Le sénateur Mitchell : Merci à tous les deux, vos exposés étaient excellents.

Ils partent tous deux de l'idée selon laquelle le gouvernement est en train de s'exonérer de ses responsabilités par le truchement de dispositions légales — comme vous l'avez dit je crois, madame Mayes — et donc de contraindre la population à endosser ce rôle. Par ailleurs, le gouvernement ne donne absolument pas les

underequipping the public to do that because, at the very minimum, there is no notice of many projects, as you said, Mr. Mattson.

Not only that, but rather than having government resources to prosecute, investigate, take to court and penalize, much of that will be left to the cottage owner or the canoeist who is being impeded or offended by some project, and they will have to use their personal resources to do it.

Mr. Mattson, at a technical level, there is no reason why, on the one hand, a government could not — and I am opposed to this, but they are going to do it — push a given responsibility off. For example, an automatic review of some project. At the same time, they would not have to say there would be no notice. They could at least say on these undesignated, unspecified, unlisted projects that there still has to be notice. It seems to me it would not be onerous on the government — it would not cost them anything, but it would at least allow the public the chance to begin a process of discussion before it is too late.

Mr. Mattson: Yes, Senator Mitchell, that is exactly correct. For example, the Lobbyists Registration Act and post notice of who is lobbying does not require the government to do anything about it, but it gives the public the opportunity to know who is speaking to government about what issues.

In Ontario, we have the Environmental Bill of Rights, which requires proponents or those seeking certificates of approval or control orders to post on the Environmental Bill of Rights registry their request, and then the public has the opportunity to at least do their homework and get the information they need in order to protect themselves or to mitigate damages that might happen in their community.

It is done in other legislation. It is not our preferred route. We would love to see government resources be involved in order to show that they are taking onus, claiming properly and ensuring mistakes are not made. However, if the alternative is nothing, then certainly let the public know what is happening and give them a chance, as well as First Nations communities, environmental groups and outdoor enthusiasts, give them the opportunity to do their homework and participate in proper planning.

Senator Mitchell: There is an irony in this. If someone sat down to talk to a minister about building a project, they would have to give notice under the Lobbying Act, but if they actually just built the project, they would not.

Ms. Mayes, you make powerful points about the potential for legal action as a result of these erosions of Aboriginal rights and other features of this legislation. The irony in that, of course, is that the government's argument would be they are doing this to streamline, get projects faster, cut red tape and so on.

moyens à la population d'accomplir cette mission, puisque, pour beaucoup de projets, il n'y a même pas de préavis, comme vous l'avez dit, monsieur Mattson.

De plus, cela signifie qu'au lieu d'employer les moyens gouvernementaux pour bloquer un projet, se pourvoir en justice, enquêter ou traduire le promoteur en justice afin de le sanctionner, une grande partie de ce travail sera laissée au propriétaire de chalet ou au canoteur qui se trouve entravé ou lésé par ce projet. Il devra utiliser ses ressources personnelles pour le faire.

Monsieur Mattson, d'un point de vue technique, rien n'empêche un gouvernement — j'y suis opposé, mais il va le faire — de se décharger de sa responsabilité, comme l'examen obligatoire d'un projet par exemple, tout en n'étant pas obligé de dire qu'il n'y a pas de préavis pour ce projet. Le gouvernement pourrait au moins dire qu'il doit y avoir un préavis dans le cas des projets non désignés, non spécifiés, inscrits nulle part. Il me semble que cela ne coûterait rien au gouvernement, mais cela donnerait une chance à la population d'ouvrir un débat avant qu'il ne soit trop tard.

M. Mattson : Oui, sénateur Mitchell, c'est exact. Par exemple la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes qui permet de savoir qui effectue des pressions politiques, n'exige pas que le gouvernement fasse quoi que ce soit, mais il donne la possibilité à la population de savoir qui parle au gouvernement et de quoi.

En Ontario, nous avons la Charte des droits environnementaux qui exige que les promoteurs ou ceux qui demandent des certificats d'approbation ou des ordonnances de réglementation inscrivent leurs demandes sur le registre de la Charte des droits environnementaux. Au moins les gens ont l'occasion de faire leur travail et d'obtenir les informations dont ils ont besoin pour se protéger ou pour atténuer les dommages causés à leur communauté.

Cela fonctionne ainsi dans d'autres législations, mais ce n'est pas ce que nous préférons. Nous aimerions que le gouvernement mette en œuvre ses ressources afin de montrer qu'il porte son fardeau, qu'il revendique correctement et s'assure que des erreurs ne soient pas commises. Mais si c'est cela ou rien, alors il faut informer le public, ainsi que les collectivités des Premières nations, les groupes de protection de l'environnement et les passionnés de plein air pour leur donner une chance de faire leur travail et de prendre part à une bonne planification.

Le sénateur Mitchell : L'ironie dans tout cela, c'est que si quelqu'un venait parler à un ministre d'un projet de construction, il devrait en faire part au titre de la Loi sur le lobbying, mais s'il se contentait de mettre en œuvre son projet, il n'aurait à en aviser personne.

Madame Mayes, vous avez soulevé un certain nombre de points très importants concernant le potentiel d'actions en justice résultant de l'érosion des droits des peuples autochtones et d'autres dispositions de cette loi. Ce qui est ironique bien sûr, c'est l'argument du gouvernement selon lequel cela a pour but de rationaliser et d'accélérer les projets, de réduire les tracasseries administratives, et cetera.

Could you again address the issues or a number of these places where you think Aboriginal peoples — probably others as well — could utilize these weaknesses that are literally being implemented now to delay projects because there are opportunities and the basis upon which legal argument could be made before the courts?

Ms. Mayes: Thank you. I will pass some of this over to my colleague as well.

I will reference the potential for infringements on First Nations rights in that the definition of “Aboriginal fisheries” has not been contemplated before within legislation in Bill C-6 and other Fisheries Act attempts. This is one of the things contained in Bill C-45 that was very disturbing for First Nations because we have constitutionally protected rights.

Also, there are various types of fisheries we have across the country. We have economic as well as moderate livelihood type of fisheries. We also have various treaty groups and different causes in the interpretation of their treaties. We have Aboriginal rights. We think that there could have been a lot more discussion with First Nations and that that would have happened during a full engagement and consultation process, which never did happen.

There are some legal issues that we would like to avoid, of course, but with the way it has been drafted, it could be challenged for sure.

Dan Pujdak, Policy Analyst, Assembly of First Nations: With regard to the proposed navigation protection act and some of the areas of concern for potential litigation, the minister, as Ms. Mayes had noted, is really enjoined from considering First Nations’ interests and rights in making decisions and approvals under paragraph 6, I believe. Any time the government makes a decision or contemplates an action with the potential to affect Aboriginal rights or title, the government must consult and accommodate. The act leaves little room for the minister to enter into this consultation and accommodation, let alone even consider the interests of First Nations.

For proponents who are no longer required to give notice or to seek approvals, they may find that in construction or in other works that may result in issues of preventing access to fisheries resources or preventing access to water resources for First Nations, they may find themselves in conflict with local First Nations and without any good way to go about and engage in front-end conversations, as would have previously been required.

Senator Mitchell: Thank you. I have a quick technical question, Mr. Mattson. This would probably be particularly within the scope of your presentation.

There is this provision that if an obstruction to a waterway is less than two thirds of the width of the waterway, then it is excluded in some way or another. Is there any provision that, let us say, the next third is blocked by a sandbar or a ridge of some kind three feet below the water, that somehow that is taken care

Pourriez-vous à nouveau énumérer les cas dans lesquels les peuples autochtones, et d’autres, pourraient utiliser ces points faibles qui sont littéralement mis en œuvre pour retarder des projets parce qu’il existe des opportunités? Et sur quelle base des arguments légaux pourraient-ils être portés devant les tribunaux?

Mme Mayes : Merci. Mon collègue pourra vous répondre aussi.

Je vais énumérer les violations potentielles des droits ancestraux dans la mesure où la définition des « pêcheries autochtones » n’a pas encore fait l’objet d’un examen légal dans le cadre du projet de loi C-6 ni dans les autres projets de loi sur les pêches. C’est l’un des éléments du projet de loi C-45 qui a beaucoup inquiété les Premières nations parce que nous avons des droits protégés par la Constitution.

Nous avons différents types de pêches dans tout le pays. Nous avons des pêches rentables ainsi que des pêches traditionnelles de subsistance. Nous avons aussi différents groupes visés par les traités et différents points de vue dans l’interprétation de ces traités. Nous avons des droits ancestraux. Nous pensons qu’il aurait pu y avoir beaucoup plus de débats avec les Premières nations, au cours d’un processus de consultation plein et entier, qui n’a jamais eu lieu.

Nous aimerions éviter les recours juridiques, mais vu la façon dont la loi est rédigée, ce sera assurément contesté.

Dan Pujdak, analyste des politiques, Assemblée des Premières Nations : Concernant l’avant-projet de protection de la navigation et les préoccupations au sujet des litiges potentiels, comme l’a noté Mme Mayes, on empêche en réalité le ministre de tenir compte des droits et des intérêts des Premières nations lorsqu’il prend des décisions et donne son approbation dans le cadre de l’alinéa 6. À chaque fois que le gouvernement prend une décision ou envisage une action qui pourrait potentiellement porter atteinte aux droits ou aux titres ancestraux des Autochtones, il doit consulter et accommoder. Cette loi laisse peu de place au ministre pour le faire et encore moins pour prendre en compte les intérêts des Premières nations.

Les promoteurs, qui ne sont plus tenus de donner un préavis ni d’obtenir des autorisations, pourraient se trouver en conflit avec des Premières nations locales dans le cas où des travaux de construction ou autres leur interdiraient l’accès à des ressources halieutiques ou à des ressources en eau. Il n’y aurait alors aucune façon valable de procéder et d’engager des discussions préalables, comme cela aurait été exigé auparavant.

Le sénateur Mitchell : Merci. J’ai une courte question technique, monsieur Mattson. Elle entre particulièrement dans le champ de votre exposé.

Il y a cette disposition selon laquelle tout obstacle situé sur une voie navigable dont la dimension est inférieure aux deux tiers de la largeur de la voie est exonéré d’une manière ou d’une autre. Est-il prévu, si le troisième tiers est barré par un banc de sable ou un haut-fond à trois pieds sous l’eau, qu’on remédie à la situation

of? If you build across two thirds or less, you are okay, you do not need to review it, but the rest is not navigable either. Who would know until you hit it?

Mr. Mattson: Yes. Senator Mitchell, every situation requires proper study and homework because some are tidal rivers. At different times of year, rivers will run high and run low. Even the idea that only two thirds is blocked is a very inexact science because of the way the waters flow in Canada.

The important point is the last one, which is that you really do not know unless you do appropriate study and understand sedimentation what will be caused by blocking the river. Will there be sandbars formed? Will there be impediments to fisheries, boats or navigation at different times of year?

Each and every project has its own set of facts, and each and every project requires homework if you really want to mitigate the impacts and protect people to navigate on water. I know under the old act it was two thirds. I believe that is still considered a non-impairment under the proposed navigation protection act, but regardless, under the new act there would not be that type of homework to identify those exceptions where the rivers are tidal, for example, or sedimentation builds over the next three to five years such as to fill that last third.

Senator Mitchell: Much is made of the government's constitutional responsibility, or at least responsibility defined now by the courts, to consult Aboriginal nations in any number of ways for any number of projects and activities. However, is there any responsibility to consult obligation on non-government proponents of projects that might affect Aboriginal rights or Aboriginal lands that you are aware of so they can proceed without any need to consult you?

Mr. Pujdak: There is a definite need for front-end dialogue and to consider First Nations interests moving forward, and I think that would be incumbent on the proponent in order to prevent possible challenges and possible problems in moving forward. The duty to consult and accommodate is the duty of the Crown. The honour of the Crown, as the courts have said many times, is always at stake in that.

Senator Lang: Thank you. I would like to begin first with Mr. Mattson, if I could.

I am looking at your bio here, and you state you are on the board of the Fraser Riverkeeper in B.C., the North Saskatchewan Riverkeeper in Alberta, the Moose Riverkeeper in north Ontario and the Canadian representative on the board of the Waterkeeper Alliance, a global network. It sounds like a full-time job. Can you tell me exactly what a waterkeeper is?

d'une manière ou d'une autre? Si l'on construit sur deux tiers ou moins, ça va, on n'a pas besoin d'en faire état, mais si le reste n'est pas navigable non plus, qui pourra le savoir avant de s'échouer?

M. Mattson : Oui. Sénateur Mitchell, chaque situation requiert un examen approfondi, car certaines rivières sont soumises à la marée. Selon la période de l'année, le niveau sera haut ou bas. L'idée même que seulement les deux tiers d'une rivière seront bloqués est scientifiquement très inexacte à cause du régime des rivières au Canada.

Le dernier point est le plus important. On ne peut pas connaître l'effet qu'aura l'obstacle sur la rivière sans études appropriées et sans une bonne connaissance de la sédimentation. Des bancs de sable se formeront-ils? Y aura-t-il des entraves à la pêche, aux bateaux et à la navigation aux différentes périodes de l'année?

Chaque projet à ses spécificités et nécessite des études approfondies si l'on veut vraiment en atténuer les effets et protéger les gens qui naviguent sur les rivières. Je sais que dans l'ancienne loi, c'était les deux tiers. Je crois que c'est toujours considéré comme n'étant pas une dégradation dans le projet de loi sur la protection des droits de navigation, mais malgré tout dans la nouvelle loi il n'y aura pas ce travail pour identifier les exceptions, les rivières soumises à la marée par exemple, ou prendre en compte la sédimentation qui comblera le dernier tiers en l'espace de trois à cinq ans.

Le sénateur Mitchell : On parle beaucoup de l'obligation constitutionnelle du gouvernement, ou au moins de sa responsabilité définie désormais par les tribunaux, de consulter les nations autochtones d'une manière ou d'une autre pour un certain nombre de projets et d'activités. Mais avez-vous connaissance d'une obligation de consultation pour les projets de promoteurs non gouvernementaux susceptibles d'affecter les droits des peuples autochtones ou les terres autochtones, ou peuvent-ils agir sans vous consulter d'aucune manière?

M. Pujdak : Un dialogue préalable est absolument nécessaire, il faut aussi prendre en compte les intérêts des Premières nations pendant l'avancée du projet et je crois que cela incombe aux promoteurs afin de prévenir les contestations et les problèmes éventuels. Le devoir de consultation et d'accommodement incombe à la Couronne. Il en va toujours de l'honneur de la Couronne, comme l'ont souvent dit les tribunaux.

Le sénateur Lang : Merci. J'aimerais commencer par M. Mattson, si possible.

J'ai sous les yeux votre CV dans lequel vous indiquez que vous siégez au conseil d'administration de Fraser Riverkeeper en Colombie-Britannique, de North Saskatchewan Riverkeeper en Alberta, de Moose Riverkeeper dans le nord de l'Ontario et que vous êtes également le représentant canadien au conseil d'administration de Waterkeeper Alliance, un réseau global. Cela a l'air d'être un travail à temps plein. Pouvez-vous me dire précisément ce qu'est un gardien des eaux?

Mr. Mattson: Yes. Thank you, senator. It is a full-time job. In 2001, I gave up my private practice to become a full-time waterkeeper. A waterkeeper gives meaning and force to our democratic processes, our laws and our administrative reviews that protect water so that it is swimmable, drinkable and fishable. Those are the charitable purposes, and that is what I do full time. I am out there to give meaning and force to our democratic processes that make water swimmable, drinkable and fishable in Canada.

Senator Lang: To clarify, is this a paid position?

Mr. Mattson: Yes. I raise my own salary. It is a charity, so we rely on our supporters for donations. I have a staff here in Toronto — a counsel, a vice-president, an outreach coordinator. We run a clean water workshop where we train legal students across Ontario and Canada about our environmental processes and laws. I have participated in many hearings. We are currently involved, for example, in Ontario in the Canadian Nuclear Safety Commission reviews. I participate regularly in those. I was involved in private prosecutions, including as a witness for Environment Canada in Moncton, New Brunswick, dealing with the Petitcodiac causeway and the garbage dumping. This is a full-time job. I do get paid. My salary is \$90,000 a year. I am a full-time counsel and president of the organization.

Senator Lang: I just want to go on a little bit further, if I could, Mr. Chairman. I want to go back to the opening remarks. First, though, before I go there, I think you are aware of and obviously have read the testimony that has been given to this committee prior to this meeting here today. The government is trying to put forward amendments that find that middle ground in respect to what is expected to meet our environmental responsibilities and also our responsibilities to allow economic development to proceed, where acceptable, throughout the country. We are looking at our federal legislation in concert with the provincial legislation. As you know, this bill that is being amended dates back to 1882. The question is, how does it relate to today versus 1882?

I want to say this: It does concern me when statements like this are made by reputable organizations such as yours. You state: "You reduce water flows, reverse water flow or block water courses without taking precautions or informing people. You will see homes flooded, jobs lost, fisheries destroyed and, most significantly, people harmed or killed."

My question to a learned individual such as yourself is this: Why would you make that statement when you know that there is the federal Fisheries Act that one must adhere to in situations where you affect the fisheries, and there is a public process in cases when that does happen? You know that, at the provincial level, there is the environmental assessment program or processes that are required if you alter waterways. You also have, in most if not all provinces and territories, the question of water boards and water resources, and that is a public process. Then you have the proponents having to go through the various administrative

M. Mattson : Bien sûr. Merci, sénateur. C'est en effet un travail à temps plein. En 2001, j'ai fermé mon étude privée pour devenir gardien des eaux à plein temps. Un gardien des eaux donne un sens et une force aux processus démocratiques, aux lois et aux examens administratifs qui protègent l'eau pour que l'on puisse s'y baigner, la boire et y pêcher. C'est à des fins de bienfaisance et c'est mon activité à plein temps. C'est cela mon rôle de gardien des eaux.

Le sénateur Lang : Pour que les choses soient claires, est-ce un emploi rémunéré?

M. Mattson : Oui. Je finance mon propre salaire. Il s'agit d'une organisation caritative, nous dépendons par conséquent de la générosité de nos donateurs. J'ai une équipe à Toronto — un conseiller juridique, un vice-président, un coordonnateur extérieur. Nous organisons des ateliers sur l'eau propre pour des étudiants en droit en Ontario et dans le reste du pays, ils reçoivent une formation sur les processus environnementaux et les lois. J'ai participé à de nombreuses audiences. Nous sommes actuellement partie prenante, par exemple, dans les études de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en Ontario. J'y participe régulièrement. J'ai participé à des poursuites privées, notamment comme témoin pour Environnement Canada à Moncton, au Nouveau-Brunswick, au sujet du pont-chaussée de la Petitcodiac et le déversement de déchets. C'est un emploi à plein temps. Je suis payé. Je gagne 90 000 \$ par an. Je suis avocat et président de l'organisation à plein temps.

Le sénateur Lang : Je voudrais approfondir un peu, monsieur le président. Je voudrais revenir aux remarques initiales. Mais auparavant, je pense que vous avez connaissance et avez évidemment lu le témoignage qui a été remis au comité avant notre réunion d'aujourd'hui. Le gouvernement essaie de proposer des amendements permettant de trouver un compromis entre nos responsabilités environnementales et notre devoir de permettre le développement économique, lorsque c'est acceptable, dans le pays. Nous examinons la législation fédérale et provinciale en même temps. Comme vous le savez, le projet de loi que nous modifions date de 1882. La question est de savoir comment ce projet de loi s'applique aujourd'hui, par rapport à 1882?

Je voudrais dire ceci : je suis préoccupé lorsque j'entends de telles affirmations venant d'une organisation réputée telle que la vôtre. Vous avez dit : « Vous réduisez les écoulements d'eau, vous les inversez ou les bloquez sans prendre de précaution ni informer les gens. Des maisons seront inondées, des emplois perdus, des pêcheries détruites et surtout des gens seront blessés ou tués. »

Je me demande pourquoi une personne érudite telle que vous ferait une telle affirmation alors que vous savez qu'il existe une loi fédérale sur les pêches que l'on doit respecter dans les cas où les pêcheries sont affectées et qu'il y a un processus public lorsque cela se produit? Vous savez qu'il existe au niveau provincial le programme d'évaluation environnementale et des processus sont requis si l'on modifie des voies navigables. Il y a également dans la plupart, sinon dans toutes les provinces et territoires les Offices des eaux et des ressources hydrauliques, c'est un processus public. Les promoteurs doivent faire des demandes de permis dans les

departments applying for permits and all those requirements to meet the laws of the land, whether the general laws of application from the province, the territory or the federal government. Why would you make a statement like that? You should know, and I assume you do know, that these public processes are required by law, perhaps a different level of government. They are out there, and people are notified and have the ability to put their positions forward if they disagree. Perhaps you could comment on that.

Mr. Mattson: Yes, senator. Just to be clear, I stand 100 per cent behind my comments based on 23 years of experience with environmental law in this country. The Navigable Waters Protection Act was one of the most important pieces of legislation that required proponents and stakeholders who are putting impairment on our waterways' qualities to do their homework. It was that homework that was mandatory under that act that ultimately triggered much of the other processes you speak of — the Fisheries Act, Ontario Environmental Assessment Act, similar legislation in B.C., Quebec and Alberta. The process began by having the proponent identify what potential impacts would take place as a result of their project. Without clarifying what they hope to build, what they think the impacts will be and how they intend to mitigate those impacts, without that study, without that piece of paper and giving that to the public, many of these other processes you speak of are never initiated and are never put into motion.

Yesterday, I heard, for example, one of the senators speaking about the mining lobby coming and saying that they were doing Fisheries Act assessments in areas where there are no fish. I know as an environmental prosecutor and as someone who has worked on many different environmental assessments acts that in Canada, if he told me where that mine was and what water tables were surrounding, and knowing the mining industry and what it takes to mine gold or copper or nickel, there are always impacts on our waterways, and there are fish in all of our waters, all of our rivers and lakes. I would have to go up there, with notice, and prove that, putting out traps and bringing in biologists to prove that there are fish. Once I prove that there are fish in those waters, that would trigger new processes that ultimately would enable us to maybe get an environmental assessment hearing and maybe get a Fisheries Act investigator from DFO into the area. However, without that original step or study or notice of what is taking place and the opinion of the proponent that there are no fish in the water and that there will be no impairment to navigation in an area where they are hoping to build a causeway or dam, without that notice, there is no opportunity for us to comment or to alert other government agencies of the appropriate permits or necessary processes that need to be put in place.

différentes administrations et se conformer aux nombreuses exigences requises par les lois du pays, qu'il s'agisse des lois d'application générale de la province, du territoire ou du gouvernement fédéral. Vous devriez savoir, et je suppose que vous savez que ces processus publics sont exigés par la loi qui constitue peut-être un autre niveau de gouvernement. Les lois sont connues, les gens sont avisés et ont la possibilité de défendre leurs intérêts s'ils sont en désaccord. Pourriez-vous faire un commentaire à ce sujet?

M. Mattson : Oui, monsieur le sénateur. Afin que cela soit bien clair, j'assume entièrement mes observations qui s'appuient sur 23 ans d'expérience du droit environnemental dans ce pays. La Loi sur la protection des eaux navigables a été l'une des plus importantes lois à contraindre les promoteurs et les parties intéressées qui causent des dégradations à nos voies navigables à faire leur devoir. C'est ce travail rendu obligatoire par cette loi qui a finalement déclenché l'essentiel des autres processus dont vous avez parlé — la Loi sur les pêches, la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario et les lois similaires en Colombie-Britannique, au Québec et en Alberta. Il s'agissait au départ d'exiger du promoteur qu'il identifie les impacts potentiels de son projet. Sans ces précisions concernant la nature de ce qui va être construit, la nature des impacts potentiels et les mesures prises pour les atténuer, sans cette étude, sans ce document rendu public, beaucoup des autres processus que vous avez mentionnés ne sont jamais déclenchés.

Hier, par exemple, j'ai entendu un sénateur dire que le groupe de pression minier était venu dire qu'ils faisaient des évaluations dans le cadre de la Loi sur les pêches dans des secteurs où il n'y a pas de poisson. En tant que poursuivant environnemental et comme personne ayant travaillé sur de nombreuses lois sur l'évaluation environnementale au Canada, connaissant l'industrie minière et les méthodes employées pour l'extraction de l'or, du cuivre ou du nickel, je sais qu'il y a toujours des conséquences sur les voies navigables, et il y a des poissons dans tous nos milieux aquatiques, dans toutes nos rivières et dans tous nos lacs. Si l'on me disait où se trouve cette mine et quelles nappes phréatiques se trouvent aux environs, je m'y rendrais avec avis préalable et avec l'aide de biologistes je poserais des pièges et je prouverai qu'il y a des poissons. Une fois la présence de poissons dans ces eaux prouvée, cela déclencherait d'autres processus qui pourraient en définitive nous permettre d'obtenir une audience d'évaluation environnementale et de faire venir sur place un enquêteur du ministère des Pêches et des Océans au titre de la Loi sur les pêches. Mais sans ce premier pas, sans cette première étude ou cette première annonce de ce qui est en cours et sans l'avis du promoteur selon lequel il n'y a pas de poisson dans l'eau et qu'il n'y aura pas d'obstacle à la navigation dans un secteur où il prévoit de construire une route sur digue ou un barrage, sans cette annonce nous n'avons pas la possibilité de faire des commentaires ou d'alerter d'autres agences gouvernementales sur les permis appropriés ou les processus nécessaires.

The Navigable Waters Protection Act was the ultimate piece of legislation in this country when it came to impairment of waters. It was the one that all of us relied on to kick off these other processes. Without it, and without even knowing what is going on in these waters or knowing what people are building, I can tell you with certainty that there will be loopholes, there will be damages and there will be impairment and potential loss of life.

What I hear from the government is that that will be dealt with in the common law and you can sue for penalty and reparation. That is not appropriate in 2012. We cannot go back to the common law that was in place before the Navigable Waters Protection Act was put in place in 1880. We cannot go back to the Justinian code. This is a modern government that knows that there will be implications and damages as a result of impairments on our navigable waters, and we need to take steps to ensure that those things do not take place and not leave it to the people to seek damages in the courts or to litigate.

That is why I am here today and why I am so concerned and why I do not think that my comments are excessive or exaggerated. They are the result of experience and knowledge working in this country in the way our regulatory processes work. We need to trigger those processes with facts and evidence. We cannot just trigger the processes because someone feels that there might be a problem. Those things are triggered by the applications under the stakeholders or the proponents who file for the privilege of building impairments on our waters. That is what kicks off the process and ultimately allows the other parties to get involved.

Senator Lang: Mr. Chair, if I could just pursue this a bit further, I think it is a question —

The Chair: I would caution both sides, and we should all remember that questions and answers should be as succinct and as short as possible, remembering that all senators want an opportunity to ask questions.

Senator Lang: Once again, to the witness, if I could, it is a question of reasonableness. I can stand in my place and argue the point that these other processes need the navigable water to trigger these various other processes being put in place. I would argue that that is not the case.

I want to go further, because there is a common thread that has come through these hearings and previous hearings we have had on amendments of this nature. They are trying to find a balance, as I said earlier, in respect to the processes so that there is a time frame and a period of time that you can judge these particular projects and then a definitive decision being made. We have had witnesses in the last number of meetings, both those that are supporting the bill and those who are not supporting the bill, and each and every one have pretty much said that there are a lot of requirements in place right now that should be perhaps adjusted in order to be able to streamline the process.

La Loi sur la protection des eaux navigables était la meilleure loi dans ce pays s'agissant de dégradation des eaux. C'est sur cette loi que nous comptons tous pour déclencher ces autres processus. Sans elle, et sans même savoir ce qui va se passer sur ces eaux ni ce qui sera construit, je peux vous assurer qu'il y aura des problèmes, qu'il y aura des dégâts, des dégradations et des pertes humaines potentielles.

J'entends le gouvernement dire que cela sera traité par le droit commun et qu'il est possible de lancer des poursuites pour obtenir des sanctions et des réparations. Cela n'est pas approprié en 2012. On ne peut pas revenir au droit commun qui existait avant la mise en place de la Loi sur la protection des eaux navigables en 1880. On ne peut pas revenir au Code Justinien. Nous avons affaire à un gouvernement moderne qui sait qu'il y aura des conséquences et des dommages résultant de détériorations de nos eaux navigables et nous devons prendre des mesures pour empêcher que cela se produise, nous ne pouvons pas laisser les gens se débrouiller pour plaider au tribunal et demander des dommages.

Voilà pourquoi je suis ici aujourd'hui, voici pourquoi je suis si inquiet et je ne crois pas que mes commentaires soient excessifs ou exagérés. Ils sont le fruit de l'expérience et de la connaissance du fonctionnement du processus réglementaire dans ce pays. Nous devons déclencher ces processus grâce à des faits et des preuves. On ne peut pas le faire seulement parce que quelqu'un pense qu'il pourrait y avoir un problème. Ces processus sont déclenchés par les demandes des parties intéressées ou par les promoteurs qui sollicitent le privilège de construire des obstacles sur nos rivières. C'est cela qui déclenche le processus et qui permet en définitive aux autres parties de s'y engager.

Le sénateur Lang : Monsieur le président, si je pouvais poursuivre un petit peu, il me semble que c'est une question...

Le président : Je veux rappeler aux deux parties, ainsi qu'à tous les participants, que les questions et les réponses doivent être aussi succinctes et brèves que possible, n'oubliez pas que tous les sénateurs désirent poser des questions.

Le sénateur Lang : Je voudrais dire une fois de plus au témoin qu'il faut savoir être raisonnable. Je pourrais camper sur ma position et débattre du fait que ces autres processus ont besoin de la Loi sur la protection des eaux navigables pour être déclenchés, je dirais alors que ce n'est pas le cas.

Je voudrais aller plus loin, car il y a un point commun entre ces audiences et celles que nous avons eues par le passé concernant d'autres amendements de cette nature. Ces amendements, comme je l'ai déjà dit, sont une tentative pour apporter un équilibre dans les processus afin qu'il y ait une durée fixée pour évaluer ce type de projet et une échéance pour rendre une décision définitive. Nous avons entendu beaucoup de témoins lors des audiences précédentes. Qu'ils soient pour ou contre le projet de loi, ils ont presque tous dit qu'il existe à l'heure actuelle beaucoup d'exigences qui devraient peut-être faire l'objet d'ajustements afin de rationaliser le processus.

If we do not go in this direction, what would your recommendation be to streamline the processes between the federal, provincial and municipal governments so that we can proceed with our economic future in a reasonable manner and still meet our environmental obligations? Do you have any ideas on that?

Mr. Mattson: Yes, thank you senator. I note that all of our environmental legislation that protects swimmable, drinkable and fishable water in the last 10 years, whether in Ontario, where I work a lot, across the other provinces, or nationally, has been amended. The Navigable Waters Protection Act was changed in 2009, and the regulations that were poised to set out the minor works and eliminate the need for environmental assessments or triggering assessments were never published.

We now have these amendments coming in 2012 after having gone through the process in 2009, only to find out under this budget bill that it is not just finding a balance; it is being tipped 100 per cent completely in favour of having no notice or comment for impairments of navigable waters across Canadian, and it excludes public involvement even where the government is not expected to spend money. It would cost the government next to nothing to require stakeholders to at least publish notice of projects on waterways across Canada. It is not a matter of expense.

It would not trigger even environmental assessments. Therefore, when it comes to this legislation no longer requiring any notice of or comment on the building of berms, dams or causeways, or putting impairments on our waters, it is not a matter of money or time. That is a matter of trying to exclude the public from the decision-making process and excluding probing and good questions about how these projects may impact people.

I think it is important to keep in mind that this country is an empty country. You cannot go out one or two days and say that because you have not seen anyone navigating these waterways there is no problem with navigation. It is infrequent and seasonal. It can be First Nations communities. It can be yearly.

Regardless, you need ask and pose the questions in the communities and say, "We are about to build this project" and ask if there are any concerns, if they use the waterways or if they need notice. Are there steps to take to protect health and safety? Will it affect the ice in the area such that you cannot snowmobile on it, for example, or use it for routes where there are no roads?

These are important questions in a country like ours. Where it costs next to nothing to actually exonerate the obligation to give the public notice of impairing navigation on our waters in

Si nous n'allons pas dans cette direction, quelles seraient vos recommandations pour rationaliser les processus entre le fédéral, le provincial et le municipal afin que nous puissions poursuivre notre développement économique futur dans des conditions raisonnables tout en nous acquittant de nos obligations environnementales? Avez-vous des suggestions?

M. Mattson : Oui, merci sénateur. Je remarque que toutes les lois environnementales qui protègent les eaux de baignade, de boisson et de pêche ont été modifiées ces 10 dernières années, que cela soit en Ontario, où je travaille beaucoup, dans d'autres provinces ou au niveau national. La Loi sur la protection des eaux navigables a été changée en 2009, et les réglementations qui ont été préparées pour en exclure les travaux mineurs et éliminer l'obligation de faire des études environnementales ou déclencher des expertises n'ont jamais été publiées.

Et il y a maintenant ces amendements, en 2012, alors que nous sommes déjà passés par là en 2009, et l'on s'aperçoit avec cette loi budgétaire qu'il ne s'agit pas simplement de trouver un équilibre, mais bien de basculer complètement vers la liberté pour les promoteurs de dégrader les voies navigables canadiennes sans avis préalable ni observation. On élimine aussi la possibilité d'une implication du public alors même que cela ne coûterait rien au gouvernement. Cela ne lui coûterait presque rien d'exiger des parties intéressées qu'elles publient au moins des préavis pour les projets concernant les voies navigables au Canada. Ce n'est pas une question de coût.

Cela ne déclencherait même pas d'évaluations environnementales. Par conséquent, avec cette loi qui supprime l'obligation de préavis et d'observation pour la construction de bermes, de barrages, de routes en remblai ou pour la détérioration des eaux, il n'est question ni de temps, ni d'argent. Il s'agit en réalité d'une tentative d'exclusion du public des processus décisionnels, de supprimer les questions trop poussées quant aux impacts que pourraient avoir ces projets sur les gens.

Il me semble fondamental de ne pas oublier que ce pays est vide. Vous ne pouvez pas sortir pendant un jour ou deux et décréter que parce que vous n'avez vu personne sur ces voies navigables, il n'y a pas de problème de navigation. La navigation est irrégulière et saisonnière. Il peut s'agir de collectivités des Premières nations. Elle peut aussi être annuelle.

Quoi qu'il en soit, il faut interroger les communautés : « Que pensez-vous de ce projet de construction? » Il faut leur demander s'ils ont des inquiétudes, s'ils utilisent ces voies navigables et s'ils ont besoin d'un préavis. Y a-t-il des mesures à prendre pour protéger la santé et la sécurité? Est-ce que cela affectera la glace dans le secteur, au point qu'il ne sera plus possible d'y faire de la motoneige par exemple, ou de l'utiliser comme route là où il n'y en a pas?

Ce sont des questions importantes dans un pays tel que le nôtre. Cela ne coûte quasiment rien d'exonérer les promoteurs de leur obligation de prévenir le public des atteintes à la navigation

Canada, it really is not about money or time. It is about excluding public consultation, and that is why I am very upset.

Senator Ringuette: Mr. Mattson, I have looked at the annex in regard to the waterways that have been identified, but I do not own a GPS. Maybe I am not with the times, but I do not own a GPS and I cannot identify most of where they are located in relation to a province, territory or if they are in the Arctic. Can you tell me if there are any waterways listed that are in the Arctic? Maybe that question is too technical.

Mr. Mattson: Yes, sorry, senator, but I do not have that level of detail. The best I have was a map produced by my friend Tony Moss at the WWF that outlines where the listed waters are. I am not sure if they are in Arctic waters. I have not seen anything more detailed than that coming from the government to date.

Senator Ringuette: You say that the Government of Canada has an obligation to protect people navigating on the water. We have here a constitutional issue. Most importantly — and I would like to get feedback from both of you — in 2013, Canada, along with Russia and a few other countries, will be going in front of a world process to advocate for the Arctic area. Fundamental to that argument is the partnership with First Nations and Aboriginal rights, which would include the Innu rights and the navigable waters within that territory.

My concern right now is that this indicates to me a very short perspective and view of navigable waters for certain projects. On a medium- and long-term view, the economic future and the sovereignty of Canadian navigable waters and the partnership with our Aboriginal community are at stake. Therefore, the entire argument in regard to Arctic sovereignty is also at stake.

I hope that right now there is someone from PMO and PCO listening who will be talking to the Department of Fisheries and Oceans and Transport Canada in order to correct what is going on in regard to reducing the responsibility of the federal government, and reducing the possibility in our arguments with regard to Arctic sovereignty in Canada. This is certainly an issue that Ms. Mayes can respond to.

Ms. Mayes: Absolutely. Thank you very much for that.

I would emphasize the concern the honourable senator just raised about First Nations sovereignty, as well, within the traditional territories and up north, especially when we are looking at First Nations. I cannot speak for the Inuit but we have many community members up north who are traditional fishers. We have trapping, hunting and gathering rights. These Aboriginal rights are protected.

When I referenced challenges, these constitutionally-protected rights are also in jeopardy. The First Nations up north will not be able to exercise their subsistence for food or for traditional fisheries

sur les eaux canadiennes, mais il ne s'agit pas de temps ni d'argent. Il s'agit d'exclure les consultations publiques, voilà pourquoi je suis bouleversé.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Mattson, j'ai regardé l'annexe concernant les voies navigables identifiées, mais je ne possède pas de GPS. Je ne vis peut-être pas avec mon temps, mais je n'ai pas de GPS. Je ne parviens pas à localiser la plupart d'entre elles par rapport aux provinces, aux territoires, ou savoir si elles se trouvent dans l'Arctique. Pouvez-vous me dire s'il y a des voies navigables répertoriées dans l'Arctique? Ma question est peut-être trop technique.

M. Mattson : Oui, je suis navré, madame le sénateur, mais je ne dispose pas de ce niveau de détail. Ce que j'ai de mieux c'est une carte produite par mon ami Tony Moss, du WWF, qui repère les eaux répertoriées. Je ne sais pas s'il y en a dans l'Arctique. Je n'ai encore rien vu de plus détaillé venant du gouvernement.

Le sénateur Ringuette : Vous dites que le gouvernement canadien a l'obligation de protéger les gens qui naviguent sur l'eau. C'est une question constitutionnelle. De plus — et j'aimerais avoir votre avis à tous les deux — en 2013, le Canada, aux côtés de la Russie et d'autres pays, sera à la tête d'un processus mondial pour plaider en faveur de la zone arctique. L'un des éléments clés de cette démarche est le partenariat avec les Premières nations et leurs droits ancestraux, ce qui inclut les droits du peuple innu et les eaux navigables de ce territoire.

Ce qui m'inquiète à l'heure actuelle, c'est que tout ceci témoigne d'une vision à très court terme des eaux navigables pour certains projets. À moyen ou long terme, l'avenir économique, la souveraineté des eaux navigables canadiennes et le partenariat avec les communautés autochtones sont en jeu. Par conséquent, la question de la souveraineté dans l'Arctique est également en jeu.

J'espère que quelqu'un du Cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé nous écoute et informera le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Transports afin de corriger ce qui est en cours, c'est-à-dire une réduction de la responsabilité du gouvernement fédéral et une mise à mal des débats sur la souveraineté dans l'Arctique au Canada. Je pense que Mme Mayes pourra répondre à ce sujet.

Mme Mayes : Absolument. Merci beaucoup.

Je voudrais insister sur les inquiétudes soulevées par le sénateur Ringuette à propos de la souveraineté des Premières nations dans les territoires traditionnels et dans le Nord. Je ne peux pas parler au nom des Inuits, mais beaucoup des membres de communautés dans le Nord sont des pêcheurs traditionnels. Nous avons des droits de piégeage, de chasse et de cueillette. Ces droits des peuples autochtones sont protégés.

Parmi les enjeux que j'ai répertoriés, ces droits protégés par la Constitution sont également menacés. Les Premières nations du Nord ne pourront plus assurer leur subsistance s'agissant de

or trapping — there are a lot of trap lines. There is also access to different waterways that will not be protected and that will not be supplying those types of natural resources for First Nations.

Thank you very much for your question. We are very concerned about sovereignty, not only for Canada but also for First Nations up north.

Mr. Mattson: Thank you. Senator, you touched on a very important point. Often people see these processes as holding up or stopping development. That is a very cynical way of looking at the proper planning that is required under the Navigable Waters Protection Act. The act itself also looks to the future of potential economic consequences and future commercial development. It looks at how these projects might affect generations to come and where the costs will be laid.

These processes are not being used, as some suggest, to slow down projects or to make them less economical. These processes use good information, data and input from First Nations and other communities in the North, for example, in order to ensure they are done in a way that does not cost us more money in the future.

I worked on removing the Petitcodiac causeway in Moncton. It was built in the early 1960s, and it was exempt from the Navigable Waters Protection Act and Fisheries Act reviews. Some 40 years later, it is now costing millions of dollars, but the water is being restored because the sediment filled up the river and that port town, Moncton, no longer allowed ships to come in from the ocean. They lost their salmon fisheries; all the Petitcodiac salmon are extinct, but over nine of the ten species identified have come back. We are now paying to make up for the costs of poor planning and poor process 40 years ago, but, thankfully, that river can and is being restored. However, other places will not be. Other navigation routes will be lost forever, and this is why these processes are not as the cynics see them, namely, to slow down good economic progress. They also make our projects more economic and more to the benefit of all Canadians going forward.

I appreciate the question, and I think anyone who thinks doing their homework puts them at a loss or is gratuitous or not necessary, clearly, has not done very well on their exams.

Senator Massicotte: Thank you to all the witnesses.

Ms. Mayes, I just want to ensure that I understand your brief. The way I read it and the way I heard it, is really Bill C-45, not the other one. I hear you saying that you have concerns that the revised definition will not respect the fact of the Supreme Court judgment. You are basically highlighting your concern, but you are not saying that the revision is not adequate. You have questions, which I gather you have expressed to the minister's department. You have had meetings with him, but given you have not heard back from them, while they gave you nice words, you

nourriture, de pêche traditionnelle et de piégeage — il y a beaucoup de piégeage. L'accès aux différentes voies navigables ne sera plus protégé et ne procurera plus de ressources naturelles aux Premières nations.

Merci beaucoup pour votre question. Nous sommes très préoccupés par la souveraineté, pas seulement pour le Canada, mais aussi pour les Premières nations du Nord.

M. Mattson : Merci, madame le sénateur, c'est un point crucial. Les gens pensent souvent que ces processus freinent ou bloquent le développement. C'est une façon très cynique d'envisager la planification correcte exigée par la Loi sur la protection des eaux navigables. La loi elle-même prend aussi en compte les conséquences économiques potentielles et le développement commercial futur. Elle permet de prendre en compte l'impact qu'auront ces projets sur les générations futures et quels en seront les coûts.

Ces processus ne sont pas utilisés, comme le laissent entendre certains, pour ralentir les projets ou nuire à leur rentabilité. Ces processus utilisent des informations de qualité, des données provenant par exemple des Premières nations et d'autres communautés du Nord, afin de s'assurer que les projets ne soient pas mis en œuvre d'une façon qui nous coûtera très cher à l'avenir.

J'ai œuvré pour le démantèlement du pont-chaussée de la Petitcodiac à Moncton. Il a été construit au début des années 1960 et il a échappé aux examens prévus par la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi sur les pêches. Quelque 40 ans plus tard, il nous coûte des millions de dollars, mais la rivière est en train d'être restaurée, car elle a été comblée par les sédiments et la ville portuaire de Moncton ne pouvait plus recevoir de navires venant de l'océan. Ils ont perdu leurs pêcheries de saumon, tous les saumons de la Petitcodiac ont disparu, mais 9 des 10 espèces identifiées sont revenues. Nous payons aujourd'hui les coûts d'une mauvaise planification et d'un mauvais processus 40 ans en arrière, mais heureusement cette rivière peut être restaurée, et le travail est en cours. Cela ne sera pas possible partout. Certaines voies navigables seront perdues à jamais. Voilà pourquoi ces processus ne sont pas tels que les cyniques les décrivent, ils ne servent pas à ralentir le bon fonctionnement de l'économie. Ils permettent au contraire d'améliorer la viabilité économique des projets, au profit de tous les Canadiens.

Merci pour cette question, je crois que quiconque pense que faire ses devoirs constitue une perte de temps ou un travail inutile n'a clairement pas bien réussi ses examens.

Le sénateur Massicotte : Merci à tous les témoins.

Madame Mayes, je veux m'assurer de bien comprendre votre mémoire. Si je l'interprète bien, il traite vraiment du projet de loi C-45, pas de l'autre. Vous semblez préoccupée par le fait que la nouvelle définition ne respecte pas la décision de la Cour suprême. Vous faites part de votre préoccupation, mais sans pour autant dire que le changement est inadéquat. Vous avez des questions, et j'ai cru comprendre que vous en avez fait part au ministère. Vous avez eu des réunions avec le ministre, mais comme vous n'avez pas eu de nouvelles depuis, malgré les belles paroles de

are not sure the final conclusion will be satisfactory to you. You are not saying there is a problem; you are basically saying there may be a problem. Is that accurate?

Mr. Pujdak: There are several concerns with the definition as it stands, and there is certainly an aspect of uncertainty. The Department of Fisheries and Oceans has stated that the words “land claims” will include all treaties, and we hope that the Department of Fisheries and Oceans will follow through on policy that incorporates that definition into it. However, we are not certain. The definition most certainly does not include room for new Supreme Court decisions that may find other fisheries that are not food, social, ceremonial or within a land claim right now.

A past example would be a moderate livelihood fishery, which we can say is not within that definition now. An example looking forward that you might see in the *Ahousaht et al.* decision, which the Supreme Court has put back down to trial, where the B.C. Supreme Court found that the Ahousaht have the right to all commercial fisheries within their territory, and it is not clear if those fisheries would have to be licensed under federal regulations or how those licensings would work. You may end up in situations where other fisheries are found that are not incorporated within that definition and that, contrary to what the Department of Fisheries and Oceans is saying, might not fall under the definition of a commercial fishery.

Senator Massicotte: Their response, I gather from the meeting, tried to assuage you and said it will not be an issue, but given you have not received written confirmation your concerns remain. However, is it concerns and not conclusions?

Mr. Pujdak: It would be helpful to have clarification in writing.

Senator Wallace: Thank you for your presentations.

My question is similar to that of Senator Massicotte. Ms. Mayes, it relates to the comment you made around the definition of the Aboriginal fishery. I was a bit surprised when I heard your comments — and clarify this if I am wrong — because when we dealt with Bill C-38 and there were representatives of the AFN who appeared before us, my sense of it was the changes that are proposed in Bill C-45 are what were being requested by the AFN at that time. As I know you are aware, the definition of “Aboriginal” that is currently in the Fisheries Act includes that reference to fish as food for subsistence or for social or ceremonial purposes.

There was some concern with that reference to “subsistence.” On June 7, Morley Watson, the Regional Chief of the Assembly of First Nations in Saskatchewan, whom I am sure you know, said the following when he appeared before us:

I should say, by the way, that in the definition of “Aboriginal,” the Aboriginal communities are well used to the terminology “food, social, ceremonial.” They are not used to the term “subsistence.” Where did that come from?

vos interlocuteurs, vous doutez que le résultat final vous convienne. Vous n’êtes pas en train d’affirmer qu’il y a un problème, mais simplement qu’il pourrait y en avoir un. C’est bien cela?

M. Pujdak : La définition actuelle pose plusieurs problèmes et soulève une certaine incertitude. Le ministère des Pêches et des Océans a déclaré que les termes « revendications territoriales » s’entendent de tous les traités et nous espérons que le ministère tiendra sa parole et inclura cette définition. Cependant, nous n’en sommes pas certains. La définition ferme la porte à toute nouvelle décision de la Cour suprême qui ajouterait d’autres pêches n’étant pas pratiquées à des fins de consommation ou à des fins sociales ou cérémoniales, ou en vertu d’une revendication territoriale.

Par exemple, il était avant question de pêche de subsistance convenable, qui maintenant n’est désormais plus visée dans cette définition. Il y en a un exemple avec la décision *Ahousaht et al.*, que la Cour suprême du Canada a renvoyée devant la Cour suprême de Colombie-Britannique, où il est indiqué que les Ahousaht ont le contrôle de toutes les pêches commerciales sur leur territoire, mais il n’est pas clair si ces pêches doivent être soumises à des permis émis en vertu de la réglementation fédérale et le mécanisme d’octroi des permis n’est pas précisé. Vous pourriez voir des situations où d’autres pêches sont découvertes et ne rentrent pas dans cette définition. Contrairement à ce qu’affirme le ministère des Pêches et des Océans, cela ne rentrerait pas forcément dans la définition de pêche commerciale.

Le sénateur Massicotte : D’après ce que je comprends, la réponse qu’on vous a donnée visait à vous apaiser et vous persuader que ce ne serait pas un problème, mais comme vous n’avez pas reçu de confirmation écrite, vos préoccupations demeurent. Mais ce sont bien des préoccupations que vous avez et non pas des conclusions auxquelles vous êtes arrivé?

M. Pujdak : Ce serait utile de clarifier les choses par écrit.

Le sénateur Wallace : Merci pour ces exposés.

Ma question rejoint celle du sénateur Massicotte, madame Mayes. Elle concerne votre remarque à propos de la définition de la pêche autochtone. J’étais surpris de vous entendre — et arrêtez-moi si je me trompe — car, lorsque nous avons traité du projet de loi C-38 et que nous avons entendu des représentants de l’APN, j’ai eu l’impression qu’ils réclamaient les changements qui sont proposés dans le projet de loi C-45. Comme vous le savez, la définition d’« autochtone » qui figure actuellement dans la Loi sur les pêches décrit le poisson comme une denrée de subsistance ou une denrée liée à des pratiques sociales ou cérémoniales.

La notion de « pêche de subsistance » a soulevé quelques préoccupations. Le 7 juin, Morley Watson, chef régional de la Saskatchewan pour l’Assemblée des Premières Nations, que vous connaissez sans doute, nous a dit ceci :

Reparlons de la définition du terme « autochtone ». Les communautés autochtones sont habituées à la terminologie : « des fins de consommation ou à des fins sociales ou cérémoniales ». Ils ne sont pas habitués au terme

What does that mean? Does that mean you can sell to some extent? As I said, the Supreme Court said that subsistence or bare subsistence is not what we are talking about, so that is not an answer to our dilemma.

He was saying quite clearly that the AFN well understood the references to food, social and ceremonial. If I remember correctly, I thought it was at the suggestion of the AFN that the definition should be tied back to land claims agreements, and that was seen as a deficiency by the AFN in Bill C-38.

When I looked at the proposed changes in Bill C-45, I thought they were addressing exactly what we heard around this table from the AFN at that time.

What is your comment on that?

Ms. Mayes: I will attempt to answer part of it, and then I will ask Mr. Pujdak to fill in the gaps.

With respect to land claim agreements, not every First Nation in Canada has land claim agreements. We have various arrangements. We have modern day treaties; I guess I could use Nisga'a and Tsawwassen, and we have the Yukon umbrella agreement. There are different arrangements for First Nations as well as the pre-Confederation treaties and the number treaties. There are different arrangements within those agreements.

We look at those agreements as binding agreements between the First Nation and the Crown. Of course, we reference food, social, and ceremonial fisheries as section 35 rights protected under the Constitution, but when we are looking at economic fisheries, the moderate livelihood and other case law that has been passed through, we want to ensure that there are not those fisheries that will fall through the gaps.

The other issue is that we have a number of First Nations who have been very diligent about restocking. We have conservation practices, and it is part of our traditional way. Some of our fisheries have been not exercised because of the lack or decline of some of these pertinent food fisheries. For example, if we have to look at the Supreme Court decision in *Marshall*, the *Marshall* decision was about eels. However, getting the eels is a part of our Mi'kmaq traditional food, but if they are on an endangered list or under the Species at Risk Act, when we are trying to restock or bring some of those fisheries back, they may not be captured under the current definition.

Those are traditional fisheries; that is why we referenced the traditional fisheries in our presentation. We also have examples about the lake sturgeon and other fisheries that First Nations have traditionally practised and utilized. That is why we wanted to expand. Of course, we embrace the idea of having a definition

« subsistance ». D'où cela est-il venu? Qu'est-ce que ça signifie? Est-ce que ça veut dire qu'on peut vendre une certaine quantité de poissons? Je le répète, d'après la Cour suprême, on ne parle pas ici de pêche de subsistance, ou de subsistance seule et ça ne règle donc pas votre problème.

Il disait très clairement que l'APN comprenait bien les références à la nourriture, aux aspects sociaux et cérémoniaux. Si je me souviens bien, l'APN prônait l'établissement d'un lien entre la définition et les revendications territoriales, c'est d'après elle ce qui manquait dans le projet de loi C-38.

Quand j'ai examiné les changements proposés au projet de loi C-45, j'ai trouvé qu'ils répondaient exactement aux préoccupations exprimées par l'APN à ce moment-là.

Qu'en pensez-vous?

Mme Mayes : Je vais tenter d'apporter un élément de réponse, puis je laisserai à M. Pujdak le loisir d'ajouter quelque chose.

Pour ce qui est des revendications territoriales, ce ne sont pas toutes les Premières nations au Canada qui ont signé des ententes de revendications territoriales. Nous avons différentes dispositions. Il y a des traités contemporains, comme avec les Nisga'a et les Tsawwassen, et nous avons l'accord-cadre du Yukon. Il y a différentes ententes pour les Premières nations ainsi que les traités et les traités numérotés d'avant la Confédération. Il y a différentes dispositions au sein de ces ententes.

Nous percevons ces ententes comme des dispositions liant les Premières nations et la Couronne. Bien sûr, les pêches de subsistance, sociales et cérémoniales sont des droits au titre de l'article 35, protégés par la Constitution, mais quand on considère les pêches économiques, la pêche de subsistance convenable et des cas ayant fait jurisprudence, nous voulons être certains qu'aucun type de pêche ne passe au travers des mailles du filet.

Par ailleurs, un certain nombre de Premières nations ont fait diligence en matière de repeuplement. Nous avons des pratiques de conservation, cela fait partie de nos traditions. Certaines ressources halieutiques n'ont pas été exploitées à cause de pénuries ou d'un déclin des espèces nourricières pertinentes. Par exemple, si on examine la décision de la Cour suprême dans *Marshall*, la décision portait sur les anguilles. L'anguille fait traditionnellement partie de la nourriture des Mi'kmaq, mais si cette espèce figure sur la liste des espèces en danger ou tombe sous le coup de la Loi sur les espèces en péril, alors que nous tentons de repeupler les stocks, celle-ci ne peut pas être prise en compte dans la définition actuelle.

Ce sont des pêches traditionnelles, c'est pourquoi nous avons mentionné les pêches traditionnelles dans notre exposé. Nous avons aussi des exemples à propos de l'esturgeon jaune et d'autres espèces que les Premières nations ont traditionnellement pêchées et consommées. C'est pour cela que nous voulions étendre la

of “Aboriginal fisheries,” but we certainly would have liked to have been involved in those discussions to ensure that it was done properly, and it would include all First Nations’ interests.

Mr. Pujdak: To add to that, there is ambiguity as to what will fall under the definition of land claims within the legislation. Some First Nations have fisheries agreements with the government that are outside of land claims on the West Coast, and, as I previously mentioned, there are historic treaties that do not contemplate land quite in the same way. My personal fear on this is that the definition will lead to a policy level decision that deciding what will and will not fall under that definition will be decided by the Department of Fisheries and Oceans.

This could be improved by matching the language with that of section 35 of the Constitution Act. It would provide clarity, and I think it would be consistent with statements that have been made by Department of Fisheries and Oceans on this matter.

Senator Wallace: I take from what you are saying that a one size fits all is not what you are looking for, and there are different situations with Aboriginal peoples across the country. In that case, would it not make more sense to have the flexibility to deal with those circumstances by policy rather than trying to prescribe that in an act because there might be, as you say, so many varying circumstances? Would it not make sense to do it by policy in that situation?

Mr. Pujdak: Policy certainly provides flexibility, but if the definition is not sufficiently broad to allow the policy to contemplate all forms of fisheries, then the policy may be ineffective.

Ms. Mayes: I would like to add to that. First Nations want to be part of the dialogue and the discussions on Aboriginal fisheries. I think the concern is that, once legislation is passed, it is very difficult to go back, revisit and open up legislation. Those kinds of conversations are still out there and there are some concerns from First Nations about what is going to be contained in the definition.

Senator Wallace: But Bill C-45 builds on Bill C-38. Were there consultations with First Nations people leading up to Bill C-38?

Ms. Mayes: No, and unfortunately it was a surprise to us when Bill C-38 came out. There was no First Nation consultation at all. We were led to believe that there would be some kind of engagement process. We did have a few high-level technical briefings with the department. However, we have not seen any type of consultation process with First Nations across the country.

définition. Bien sûr, nous aimons l’idée d’une définition des « pêches autochtones », mais nous aurions vraiment aimé pouvoir participer à ces échanges pour nous assurer que cela soit fait correctement et que les intérêts des Premières nations soient pris en compte.

M. Pujdak : Je pourrais ajouter qu’on ne sait pas vraiment ce qui sera inclus dans la définition de revendications territoriales figurant dans la loi. Certaines Premières nations ont des accords de pêche avec le gouvernement qui ne tombent pas sous le coup de revendications territoriales sur la côte Ouest. Par ailleurs, comme je vous le disais, il y a ces traités historiques où la notion de terre n’est pas approchée de la même façon. J’ai peur que cela mène à une situation où ce sera le ministère des Pêches et des Océans qui décide ce qui est pris en compte par cette définition et ce qui ne l’est pas.

On pourrait régler ce problème en reprenant le libellé de l’article 35 de la Loi constitutionnelle. Cela apporterait de la clarté et serait cohérent avec les déclarations faites à ce sujet par le ministère des Pêches et des Océans.

Le sénateur Wallace : Je retiens de ce que vous dites qu’une solution unique n’est pas appropriée pour vous, que les situations varient d’un peuple autochtone à l’autre. Dans ce cas, ne serait-ce pas préférable de traiter de ces questions au travers de politiques pour conserver une certaine souplesse plutôt que de l’inscrire dans une loi? Comme vous le dites, il y a peut-être trop de situations et de circonstances différentes. Une politique ne serait-elle pas plus appropriée dans ce cas?

M. Pujdak : Une politique apporte assurément une dose de souplesse, mais si la définition n’est pas assez vaste pour permettre à la politique de prendre en compte tous les types de pêches, alors cette politique pourrait être inefficace.

Mme Mayes : J’aimerais ajouter quelque chose. Les Premières nations souhaitent participer au dialogue concernant les pêches autochtones. Je crois que la préoccupation générale est qu’une fois la loi votée, il sera difficile de revenir en arrière et de faire des changements. C’est une question qui reste en suspens et les Premières nations s’inquiètent de ce qu’on retrouvera dans la définition.

Le sénateur Wallace : Mais le projet de loi C-45 s’inspire du projet de loi C-38. Y avait-il eu des consultations avec les Premières nations avant l’adoption du projet de loi C-38?

Mme Mayes : Malheureusement non et le projet de loi C-38 fut pour nous une surprise. Les Premières nations n’ont pas été consultées du tout. On nous a amenés à penser qu’il y aurait une sorte de processus de participation. Nous avons bien eu quelques séances d’information technique de haut niveau avec le ministère. Cependant, nous n’avons pas vu l’ombre d’un processus de consultation avec les Premières nations où ce soit dans le pays.

Senator Wallace: You call them briefings. Again, it surprised me when you said that. My recollection was that there indeed were discussions; it was not something that came out of the blue. Again, maybe it is the degree of consultation that you have a problem with. I understand that.

Ms. Mayes: I would add that we had asked the department for a number of documents to help us prepare, do some analysis and do our own technical briefings to provide information. The only information that we had came during a two-hour technical briefing, and it was handwritten notes. Two days ago, they posted something on the DFO website, so now we do have something that we can work with. However, we are now at the eleventh hour in this legislative process, and so I fear that the consultation with First Nations has not been adequate.

Senator Patterson: Mr. Mattson, I am the senator who talked about the pond in the far North without fish. That pond froze to the very bottom, and that is why I made that reference.

I want to ask you about your opening remarks about the deletion of the word “water” making the act senseless, as I think you put it. I took a quick look at the definition of “navigation” in the Oxford dictionary and the origin of that word from the French *naviguer* denoting travel on water. The Oxford definition refers passage of ships. Would you not agree that the word “navigation” does connote water?

Mr. Mattson: I do not think that that is why the government is taking the name “water” out. I think that they are trying to make it very clear that they see this act as being about navigation and ships. The water part of it is 100 per cent connected to the act. This is about navigation on water. That is what the act is about. As I said, it is not about air, roads, bike paths or railway lines. It seems gratuitous and maybe a little misleading — more than a little misleading — to take the word “water” out of an act that is 100 per cent about navigation on water.

I would also note that those ponds that freeze also still have fish in them. They are an important part of life under the Fisheries Act. Those ponds have always been found to be fish habitat for the purposes of the Fisheries Act. To exclude all the ponds that freeze, saying they are not of value ecologically or not connected to the overall chain of life as fish grow from small fish to bigger fish, is not scientifically accurate. This is why, when a mining representative says that there are no fish in the pond, we need to have people who can go up there and clarify the science and the actual laws, as defined by the policymakers and the government, to ensure that those ponds are protected as well. If we lose all of those ponds and all of that habitat for small fish and for the ecosystem, we will not have the big bluefin tuna and the other big fish because they will not have fish and food to feed on. The migratory birds that fly through and rely on those fish at different times of the year are all important. That is why it is really important that, when the mining executives say that those ponds

Le sénateur Wallace : Vous parlez de séances d'information. Encore une fois, cela m'a surpris d'entendre cela. Je crois me souvenir qu'il y avait eu des échanges, cela n'était pas sorti de nulle part. Encore une fois, c'était peut-être le degré de consultation qui vous avait posé problème, cela, je peux le comprendre.

Mme Mayes : J'aimerais ajouter que nous avons demandé au ministère de nous communiquer certains documents pour nous aider à nous préparer, de faire des analyses et de nous donner des séances d'information technique. La seule information que nous ayons reçue nous a été présentée durant une réunion d'information technique de deux heures, et c'était des notes manuscrites. Il y a deux jours, quelque chose a été affiché sur le site internet du MPO, donc nous avons maintenant quelque chose avec lequel nous pouvons travailler. Mais nous en sommes à la onzième heure du processus législatif et j'ai donc bien peur que le processus de consultation avec les Premières nations n'ait pas été adéquat.

Le sénateur Patterson : Monsieur Mattson, c'est moi qui avais parlé de l'étang dans le Grand Nord où il n'y avait pas de poissons. Cet étang avait entièrement gelé jusqu'au fond, c'est pourquoi j'en avais parlé.

Je voulais vous poser une question à propos de vos remarques liminaires où vous disiez, si je ne me trompe pas, que le retrait du mot « eau » faisait perdre tout sens à la loi. J'ai rapidement consulté la définition du mot *navigation*, en anglais, dans le dictionnaire Oxford et j'ai constaté qu'il vient du français « naviguer » qui veut dire se déplacer sur l'eau. Le dictionnaire Oxford parle de la circulation de navires. N'êtes-vous pas d'accord que le mot « navigation » évoque l'eau?

M. Mattson : Je ne crois pas que ce soit pour cette raison que le gouvernement retire le mot « eau ». Ils tentent de démontrer clairement que cette loi traite de navigation et de navires. La notion de l'eau fait partie intégrante de la loi. Il s'agit ici de navigation sur l'eau. C'est de cela dont il s'agit dans la loi. Comme je l'ai dit, il n'est pas question d'air, de routes, de pistes cyclables ou de voies de chemin de fer. Retirer le mot « eau » d'une loi qui traite à 100 p. 100 de navigation sur l'eau paraît injustifié et devoir prêter à confusion.

Je voudrais aussi noter que ces étangs qui gèlent complètement contiennent malgré tout des poissons. C'est une composante importante de la vie en vertu de la Loi sur les pêches. Ces étangs ont toujours été considérés comme des habitats de poissons aux fins de la Loi sur les pêches. Exclure tous les étangs qui gèlent intégralement, sous prétexte qu'ils n'ont pas de valeur écologique ou ne participent pas à la chaîne alimentaire en général, est scientifiquement erroné. C'est pourquoi, lorsqu'un représentant du secteur minier dit qu'il n'y a pas de poissons dans un étang, il faut envoyer quelqu'un sur place pour établir scientifiquement ce qu'il en est et préciser la portée du droit tel que fixé par les décideurs politiques et le gouvernement, cela afin de garantir la protection de ces étangs. Si nous perdons ces étangs et ces habitats de petits poissons, cet écosystème, nous verrons les grands thons rouges ainsi que les autres gros poissons disparaître par manque de nourriture. Les oiseaux migratoires qui survolent ces régions et dépendent de ces poissons à différents moments de l'année sont

are not worth protecting, that the public and the government ensure that they get in there and do their due diligence and homework to ensure that that is scientifically accurate and that the law would allow someone to fill a pond in with tailing waste with no regard for the life that exists in it.

That is a perfect example of why we need public notice and comment and why we need to do our homework and bring good science to the table and not just listen to the stakeholders who truly want to avoid cost and move forward as cost effectively as possible. If we allow them to use our ponds, lakes and rivers as waste sites, they will do it, but that is where the job of government comes in to ensure that we do not allow that, that the costs are internalized, that the public is protected and that the projects can move forward in an economic basis.

Senator Patterson: You will be interested to know that the mining company I spoke to operating in the Northwest Territories was concerned about provisions in this act that bring a new level of permit requirement from the Department of Transport for the dewatering or use of even small ponds for tailing. The industry was concerned that, in fact, the act is adding a new permitting process on top of the Fisheries Act and the environmental processes in place existing in the Northwest Territories.

I would like to turn to the Assembly of First Nations. You referred to moderate livelihood as a possible type of fishery that might not be included in the revised definition of "Aboriginal." If we are concerned about impairment of fish habitat, would the Bill C-38 definition of impairment of fish habitat, which includes a commercial fishery, not contemplate and protect the moderate livelihood fishery that you felt was excluded in the definition in Bill C-45?

Mr. Pujdak: In the *Marshall* decision, when the idea of a moderate livelihood fishery was articulated, it was laid out that a moderate livelihood fishery is different from a commercial fishery. That was put forward to this committee in June 2012, as well. The definition for commercial in relation to a fishery, in order for it to be eligible for protection from serious harm under section 35, is that it requires a licence. There are issues that arise when First Nations have economic fisheries that are either not specifically commercial fisheries or that do not have a specific licensing regime that may fall under the definition of "commercial" in relation to section 35. It is, I would argue, sufficiently unclear at this point. Lacking written documents and specified plans and interpretations from the Department of Fisheries and Oceans, it is very difficult to answer that in a direct way.

Senator Patterson: I would like to ask the AFN representatives a question. Thank you for being here.

Thinking about the concerns you have expressed, I am mindful of the fact that Aboriginal rights are given the protection of the highest law of the land in section 35 of the Constitution. I know

également importants. C'est pourquoi, lorsque les dirigeants des sociétés minières prétendent que ces étangs ne valent pas la peine d'être protégés, il est très important que la société civile et le gouvernement s'assurent de la véracité scientifique de ce qu'ils avancent en faisant les contrôles préalables et s'assurent que la loi empêchant le déversement de résidus miniers dans les étangs sans pensée pour l'écosystème soit respectée.

Cela démontre parfaitement pourquoi nous devons tenir des consultations publiques et suivre le dossier en nous basant sur des preuves scientifiques et non pas simplement en écoutant les parties intéressées qui, dans le fond, souhaitent simplement éviter de payer l'addition. Si on leur permet d'utiliser nos étangs, lacs et rivières comme bassins de déversement de déchets, ils ne se gêneront pas pour le faire. Mais c'est là que doit intervenir le gouvernement, pour prévenir ces pratiques, les forcer à internaliser ces coûts, protéger le public et que les projets soient mis en œuvre de façon intelligente.

Le sénateur Patterson : Vous serez intéressé de savoir qu'une des sociétés minières opérant dans les Territoires du Nord-Ouest s'inquiétait des dispositions de cette loi qui imposeraient l'obtention d'un permis supplémentaire par le ministère des Transports pour le rejet d'eaux usées ou pour l'usage de petits étangs dans lesquels on déverserait des résidus. Le secteur redoute que cette loi ajoute une étape de certification, en plus de la Loi sur les pêches et des processus écologiques en place dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai une question pour l'Assemblée des Premières Nations. Vous avez dit que la pêche de subsistance convenable pourrait ne pas se retrouver dans la nouvelle définition d'« autochtone ». Si l'on se préoccupe de la destruction des habitats des poissons, la définition du projet de loi C-38 à ce sujet, qui inclut la pêche commerciale, n'envisage-t-elle pas la protection de la pêche de subsistance convenable qui d'après vous était exclue de la définition du projet de loi C-45?

M. Pujdak : Dans l'arrêt *Marshall*, qui articule l'idée d'une pêche de subsistance convenable, il est expliqué qu'une pêche de subsistance convenable est différente d'une pêche commerciale. C'est également ce qui a été présenté à ce comité en juin 2012. Pour être protégée en vertu de l'article 35, une pêche commerciale requiert un permis. Il y a un problème pour les Premières nations qui ont une économie de pêche, sans qu'elle soit commerciale, ou qui n'ont pas le bon régime de permis qui tombe sous la définition de « commercial » en vertu de l'article 35. Je dirais que ce n'est pas très clair à ce stade. Il est très difficile de donner une réponse précise, car nous manquons de directives écrites, d'orientations et d'interprétation de la part du ministère des Pêches et des Océans.

Le sénateur Patterson : J'aimerais poser une question aux représentants de l'APN. Merci de votre présence.

Pour revenir aux préoccupations que vous avez exprimées, je garde à l'esprit que les droits des peuples autochtones sont protégés par la loi fondamentale du pays, à l'article 35 de la Constitution.

that you have expressed concern about how these definitions would be interpreted, whether the words “land claims agreement” would be broad enough to include other arrangements or contracts with the Crown of Aboriginal peoples.

Do you not feel some comfort that in fact the protection of Aboriginal rights in the Constitution would require governments and, if necessary, the courts to give a broad definition to the rights of Aboriginal people in connection with fisheries?

Ms. Mayes: Thank you for the question, senator. I think that with respect to the various processes and negotiations that are going on with various First Nations, in terms of the protection of Aboriginal rights, we do have the Constitution, but I think that the definition, especially when there are different types of arrangements across the country, they would have benefited very much from being included in the conversation so that we could ensure those definitions would encompass some of these particular rights that have been recognized, not only by the Supreme Court but future rights that may not have been put before the courts.

There are still some outstanding issues with the implementation of Supreme Court decisions in Canada. Some First Nations have expressed frustration that some of the Supreme Court decisions have not fully been honoured. There is some concern about having a definition put into this piece of legislation, and all we have to resort to are the courts. Of course, it is very cumbersome and expensive going to court, and many First Nations do not have the resources to do that type of thing anyway.

There are still some outstanding issues here, and we would have liked to have a process wherein First Nations could help resolve some of these issues within their processes. I know the East Coast is involved in treaty talks, and some of their discussions are related to the definition of what a moderate livelihood is to them. Of course, there are also various treaty processes across the country, and I think those types of interpretations might have been helpful when the government was drafting this legislation.

The Chair: I would like to thank the witnesses. Ms. Mayes, Mr. Pujdak and Mr. Mattson, thank you all for the time you have taken to come and give us your viewpoints. We appreciate it very much.

(The committee continued in camera.)

Vous avez exprimé votre préoccupation à cause de la façon dont pourraient être interprétées ces définitions, et vous vous demandez si les termes « accords de revendication territoriale » auraient une portée suffisante pour inclure d'autres dispositions ou contrats passés entre la Couronne et les peuples autochtones.

N'êtes-vous pas rassurés par le fait que les droits des peuples autochtones sont protégés par la Constitution et donc que les gouvernements, et si nécessaire les tribunaux, devraient élargir la définition des droits des peuples autochtones aux pêches?

Mme Mayes : Merci pour votre question, sénateur. Pour ce qui est des différents pourparlers engagés avec les Premières nations au sujet de la protection des droits des peuples autochtones, il y a en effet la Constitution, mais la définition est importante. Il y a différentes dispositions avec les peuples autochtones et ils auraient eu avantage à participer au débat pour s'assurer que ces définitions englobent non seulement ces droits spécifiques qui ont été reconnus par la Cour suprême, mais également ceux qui n'ont pas encore été revendiqués devant les tribunaux.

Il y a toujours des questions non réglées pour ce qui est de la mise en application d'arrêts de la Cour suprême au Canada. Certaines Premières nations ont exprimé leur frustration à ce sujet. Certaines décisions n'ont pas été complètement honorées. On s'inquiète que la définition rentre dans la loi et qu'ensuite le seul recours soit les tribunaux. Il est bien sûr compliqué et très coûteux d'aller devant les tribunaux et de nombreuses Premières nations n'ont pas les ressources pour le faire de toute façon.

Nous aurions aimé un processus en vertu duquel les Premières nations pourraient aider à résoudre les questions en suspens. Je sais que, sur la côte Est, les gens sont en train de négocier un traité et qu'ils parlent notamment de ce qu'une subsistance convenable veut dire. Bien sûr, il y a différents traités en cours de rédaction au pays et ces différentes interprétations auraient pu aider le gouvernement lors de la rédaction de cette loi.

Le président : J'aimerais remercier les témoins. Madame Mayes, monsieur Pujdak et monsieur Mattson, merci d'avoir pris le temps de venir nous présenter vos points de vue. C'est très apprécié.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, November 20, 2012

Mountain Equipment Co-op:

David Labistour, Chief Executive Officer (by video conference).

World Wildlife Fund — Canada:

Tony Maas, Director, Freshwater Program (by video conference).

West Coast Environmental Law Association:

Rachel Forbes, Staff Counsel.

Thursday, November 22, 2012

Lake Ontario Waterkeeper:

Mark Mattson, President (by video conference).

Assembly of First Nations:

Audrey Mayes, Senior Policy Analyst;

Dan Pujdak, Policy Analyst.

TÉMOINS

Le mardi 20 novembre 2012

Mountain Equipment Co-op :

David Labistour, président-directeur général (par vidéoconférence).

Fonds mondial pour la nature — Canada :

Tony Maas, directeur, Programme Eau douce (par vidéoconférence).

West Coast Environmental Law Association :

Rachel Forbes, avocate-conseil à l'interne.

Le jeudi 22 novembre 2012

Lake Ontario Waterkeeper :

Mark Mattson, président (par vidéoconférence).

Assemblée des Premières Nations :

Audrey Mayes, analyste principale des politiques;

Dan Pujdak, analyste des politiques.